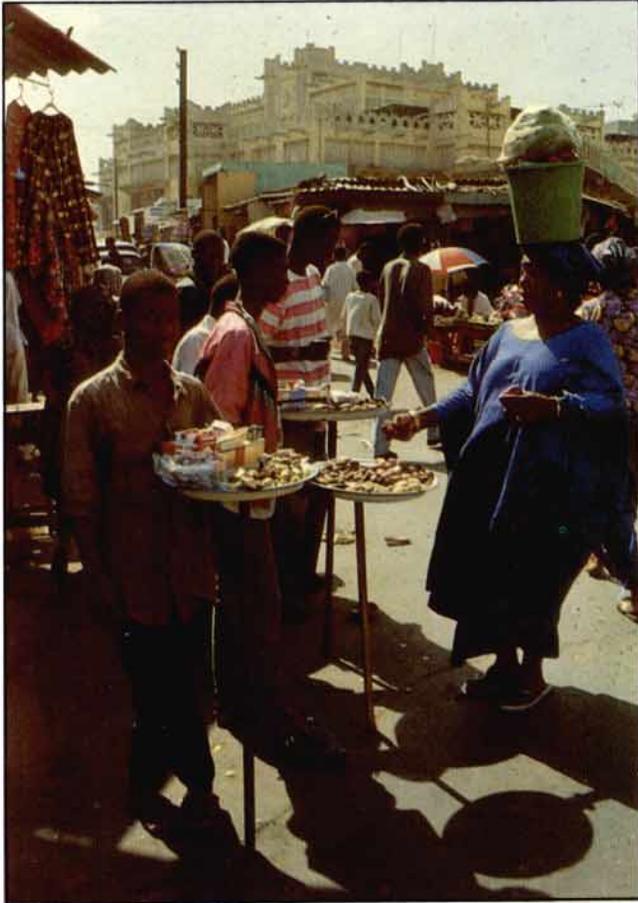


**Philippe ANTOINE, Philippe BOCQUIER, Abdou Salam FALL,  
Yousseuf M. GUISSÉ, Jeanne NANITELAMIO**

# Les familles dakaroises face à la crise



Institut Fondamental  
d'Afrique Noire  
Cheikh Anta Diop



L'Institut français de  
recherche scientifique  
pour le développement  
en coopération



Centre français sur  
la population et le  
développement

**Les familles dakaroises  
face à la crise**

**Philippe ANTOINE <sup>1</sup>, Philippe BOCQUIER <sup>1</sup>, Abdou Salam FALL <sup>2</sup>,  
Youssef M. GUISSÉ <sup>2</sup>, Jeanne NANITELAMIO <sup>3</sup>**

# Les familles dakaroises face à la crise

<sup>1</sup> démographes à l'Orstom

<sup>2</sup> sociologues à l'Ifan, chercheurs associés à l'Orstom

<sup>3</sup> psychosociologue à l'Ifan, chercheur associé à l'Orstom

Institut Fondamental  
d'Afrique Noire  
Cheikh Anta Diop

L'Institut français de  
recherche scientifique  
pour le développement  
en coopération

Centre français sur  
la population et le  
développement

Dakar 1995



## AVANT-PROPOS

La plupart des pays africains enregistrent une croissance urbaine supérieure à l'accroissement naturel de la population. Le rythme de l'urbanisation est parfois élevé, comme actuellement en Mauritanie où il dépasse les 12 % par an, ceci étant dû en partie à la sédentarisation des nomades dans la banlieue de Nouakchott ou de Nouadhibou. Au Sénégal l'urbanisation est plus ancienne et un peu plus lente. Dans l'ensemble la ville de Dakar connaît une augmentation de sa population plus élevée que la plupart des villes du pays. Depuis une vingtaine d'année le taux d'accroissement de la capitale oscille entre 4 et 5 % par an, taux qui peut sembler modéré par rapport à d'autres capitales africaines, mais représente tout de même un doublement de la population sur une période de 15 ans. Cet état de fait résulte pour une grande part du croît naturel et pour une moindre part des migrations. La population est donc confrontée en particulier à des problèmes d'accès au logement, d'accès au travail dans un contexte aggravé par la crise.

De 1987 à 1989 des chercheurs de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta Diop (Ifan) et de l'Institut Français de recherche scientifique pour le développement en coopération (Orstom) au Sénégal ont animé un groupe de réflexion sur les questions urbaines qui se réunissait deux fois par mois et rassemblait des chercheurs d'horizons différents. Peu à peu des convergences se sont dégagées entre certains membres du groupe et en réponse à un appel d'offre du Ministère français de la recherche, ils ont élaboré en 1988 un programme conjoint qui a été financé. Cette collaboration a été formalisée par l'accord cadre signé entre l'Ifan et l'Orstom. Ce travail n'aurait pu aboutir sans l'appui des directions de ces deux institutions, ni le financement incitatif du Ministère français de la recherche.

L'équipe qui a réalisé l'enquête biographique et les enquêtes complémentaires comprenait des chercheurs des deux institutions :

Philippe Antoine et Philippe Bocquier, démographes à l'Orstom ; Abdou Salam Fall et Youssouf Mbarguane Guissé sociologues, Jeanne Namitelamio psychosociologue, tout trois travaillant à l'Ifan, et chercheurs associés à l'Orstom.

Ce livre est une étape de ce travail pluridisciplinaire. Ce texte reprend un rapport remis précédemment au ministère de la recherche. Mais d'autres travaux ont été publiés ou sont en cours à partir des données et résultats de cette étude. Mentionnons particulièrement la thèse de démographie de Philippe Bocquier sur l'accès au travail (Université de Paris V), la thèse de sociologie de Abdou Salam Fall sur les réseaux sociaux (Université de Dakar), la maîtrise en démographie de Mamadou Djiré sur le mariage et la thèse de Joël Tokindang sur la mobilité résidentielle (Université de Montréal), les travaux d'Olivier Barbary sur les cheminements migratoires. Enfin signalons qu'une étude similaire sur les processus d'insertion urbaine est actuellement réalisée à Bamako par le Centre d'études et de recherche sur la population et le développement (Ceropod) et le Département de démographie de l'Université de Montréal.

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de cet ouvrage. Olivier Barbary a relu une première version. El Hadj Aziz Diop, superviseur de l'enquête sur le terrain, a également contribué à la mise en forme du texte. Tidiane Sène a mis au propre certaines figures. Grâce à un financement du Centre français sur la population et le développement (Ceped), Valérie Guérin a réalisé la mise en forme finale du texte. Charles Becker s'est livré à une relecture particulièrement attentive du manuscrit final.

Philippe ANTOINE

## INTRODUCTION

Le Sénégal, comme la plupart des pays africains, est en pleine crise économique et sociale. La capitale en est le lieu de focalisation privilégié. Le phénomène de l'exode rural s'est aggravé et les paysans continuent à migrer vers Dakar, poussés par la détérioration de l'environnement et de l'économie dans les campagnes.

L'agriculture, dominée par la monoproduction arachidière, est particulièrement affectée par les cycles de sécheresse de ces dernières années. La production est déficitaire pendant que les prix des cours mondiaux de l'arachide ont baissé. Les revenus monétaires se sont raréfiés dans les campagnes sans qu'une réelle diversification des cultures et une production d'autosuffisance alimentaire ne soient assurées. Le riz, produit alimentaire de première nécessité dans les villes, reste importé pour la plus grande part : les produits de substitution n'ont pas réussi à s'imposer aux consommateurs et la production de riz local n'est pas à la mesure des besoins de la population.

C'est dans ces conditions déjà difficiles que les politiques d'ajustement structurel imposent la Nouvelle politique agricole (NPA). L'État se désengage du monde rural : les paysans ne peuvent plus compter sur lui pour un soutien, un encadrement ou la fourniture en équipements modernes. Les efforts en direction du monde rural ont été insuffisants tandis que la Nouvelle politique industrielle (NPI) a échoué dans ses ambitions de donner à l'industrie un rôle de moteur de l'économie nationale.

Le manque de dynamisme économique, autant dans les zones de départ que d'arrivée des migrants, est sans doute à l'origine d'une croissance urbaine modérée dans les années 80, c'est-à-dire depuis l'accroissement de la crise.

Dakar n'entre pas dans le modèle de l'économie saisonnière qui voudrait que les mouvements migratoires obéissent aux contraintes de l'agriculture, faisant résider les migrants alternativement autour des cultures dans leur village d'origine et dans les villes. Malgré des relations avec le village d'origine qui semblent longtemps maintenues, la migration aboutit le plus souvent à une installation définitive en ville. Les citadins de naissance gardent des contacts superficiels avec le village de leurs parents. Les investissements que font les citadins dans leur village, qu'ils soient ou non migrants, ne sont en général pas productifs et s'orientent principalement vers le foncier.

La présente étude vise à saisir les stratégies et les moyens mis en œuvre par les migrants et les non migrants, à travers les réseaux sociaux, parentaux, culturels, pour s'insérer, eux et leurs familles, dans l'économie et la vie urbaines.

Nous avons retenu trois composantes de l'insertion en ville : la constitution du ménage, l'accès au logement, et l'accès au travail. La constitution et la composition des ménages constituent un bon révélateur du processus d'insertion. Leurs modalités de constitution, le choix de l'épouse ou d'une épouse supplémentaire, l'âge au mariage sont autant d'indicateurs du mode d'insertion. La migration et l'urbanisation provoquent de nouvelles distributions de la famille : épouses, enfants peuvent connaître des résidences différentes. Quelles relations s'établissent alors entre les différents membres de la famille ? Les femmes connaissent-elles des stratégies migratoires spécifiques ?

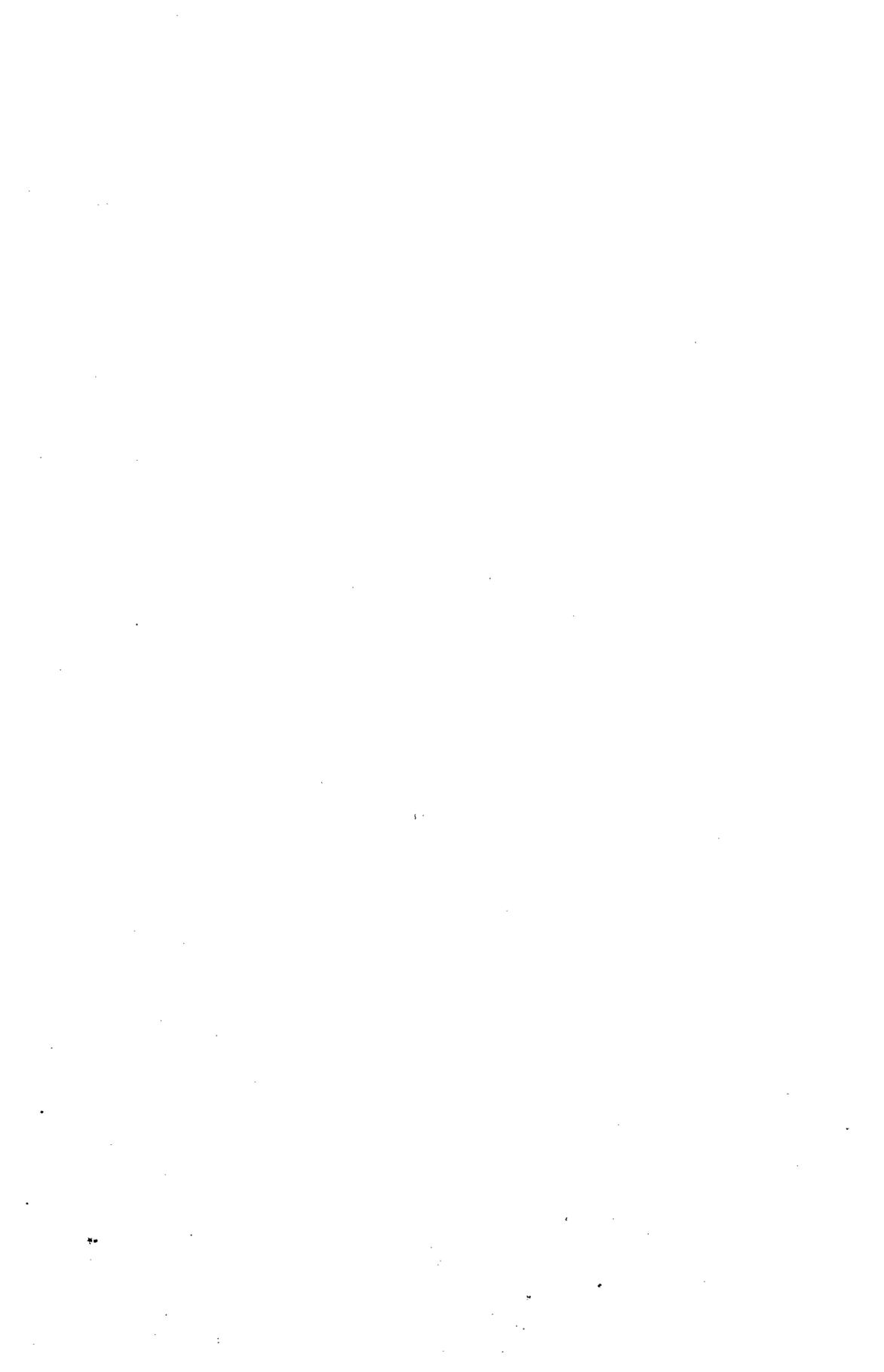
L'étude de l'accès au logement permet de déterminer d'une part si les processus diffèrent pour les immigrants et les natifs, et d'autre part de voir dans quelle mesure les stratégies migratoires constituent également des stratégies résidentielles en milieu urbain. L'acquisition d'une parcelle d'habitation est-elle un indicateur du succès économique de l'individu ? Quelle est sa signification par rapport aux projets d'installation en ville du migrant et à ses relations avec son milieu d'origine ?

L'accès au travail joue un rôle clef dans les processus d'insertion. Motif de départ essentiel, la recherche d'un travail devient la préoccupation première du migrant dans son nouveau lieu d'installation. Il s'agit, tant

pour l'emploi salarié que pour l'emploi non salarié, d'étudier l'insertion et la mobilité professionnelles. Depuis quelques années, les politiques d'ajustement structurel ont entraîné une diminution des revenus urbains, et restreint fortement les possibilités d'embauche.

Le chapitre I présente le contexte général de l'étude. Après avoir rappelé les spécificités de la croissance urbaine en Afrique sub-saharienne, nous présentons les méthodes de collecte et d'analyse utilisées. Nous dressons un rapide panorama des migrations au Sénégal et montrons que Dakar constitue le pôle attractif majeur. Le chapitre II traite de l'évolution de la structure et de la composition des ménages. Une analyse plus approfondie de la situation de ces derniers en 1989 permet de rendre compte des inégalités socio-économiques urbaines, tant dans la possession des biens d'équipement domestiques que dans la situation du logement. L'évolution et la structure du marché de l'emploi sont décrites au chapitre III. Les analyses permettent d'évaluer l'ampleur et les conséquences de la crise des années 80. Nous illustrons plus en détails le cas de l'accès à l'emploi des jeunes et de la reconversion des ouvriers. Enfin le chapitre IV aborde la question des réseaux sociaux. Les réseaux rencontrés en ville débordent du cadre traditionnel. Après avoir montré leur diversité et leur complexité, nous soulignons la contribution des femmes à leur constitution. Ces réseaux sont en réalité les cadres sociaux et culturels des processus d'insertion à Dakar.

Les résultats présentés dans ce livre, proviennent d'observations et d'enquêtes réalisées avant la dévaluation de janvier 1994. Cette mesure ne semble pas, pour l'instant, remettre en question les principaux constats et conclusions de ce travail.



## CHAPITRE I

### LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

#### I - MIGRATIONS ET URBANISATION

L'Afrique Noire est actuellement la région du monde où le taux d'urbanisation croît le plus rapidement, passant de 12 à 30 % entre 1950 et 1980. Certes le continent reste encore peu urbanisé, au regard de l'Europe ou de l'Amérique latine, mais le rythme de la croissance urbaine particulièrement rapide pose des problèmes graves et complexes. Ce rythme résulte en grande partie de l'absence de transition démographique. La natalité reste élevée alors que la mortalité a fortement baissé. Cette croissance naturelle élevée s'accompagne d'un exode rural important. La population africaine a doublé entre 1950 et 1980 mais, dans le même temps, la population urbaine a été multipliée par cinq (Hugon, 1988). On estime qu'elle doublera encore avant la fin du siècle. D'après les projections des Nations Unies, 42 % de la population du continent sera urbanisée d'ici l'an 2000.

Au sein du continent, le Maghreb est la région la plus urbanisée, avec 44,1 % de la population résidant dans les villes en 1980. En Afrique subsaharienne, c'est la côte de l'Afrique de l'Ouest qui est la plus urbanisée, avec un taux de 42,6 % ; elle se caractérise par une concentration marquée de population dans les grandes villes portuaires. L'Afrique centrale, particulièrement le Congo et le Gabon, enregistre à un moindre degré le même phénomène. A l'opposé la face orientale de l'Afrique et la zone australe sont nettement moins urbanisées. Cependant tous les pays connaissent une croissance de la population urbaine plus élevée que la croissance naturelle (Hugon, 1988).

Par rapport aux autres régions du monde, les villes africaines restent de dimension modeste. La majorité de la population urbaine vit encore dans des villes de moins d'un million d'habitants (81 % en 1970, 69 % en 1985), mais la part de la population résidant dans les grandes villes augmente rapidement. La proportion de la population urbaine demeurant dans des villes ayant plus d'un million d'habitants est passée de 19 % en 1970 à 31 % en 1985, et le nombre de villes millionnaires s'accroît.

L'existence de villes est un phénomène très ancien en Afrique, mais c'est la colonisation qui a imprimé à l'urbanisation le caractère qu'elle connaît encore de nos jours. Les grandes villes actuelles ont été fondées par le pouvoir colonial dans des sites choisis en fonction de considérations liées à ses besoins, et la localisation des grands centres urbains reste marquée par cette extraversion : la plupart des grandes villes sont des ports maritimes. Dès cette époque les investissements ont été concentrés dans des villes uniques où résidait l'essentiel des cadres dirigeants de l'administration coloniale. Mais, même ces villes coloniales étaient avant tout africaines. Ainsi Dakar, qui accueillait, en 1926, 38 % de la population non africaine de l'Afrique de l'Ouest francophone, comptait seulement 8 % de non africains (pour moins de 2 % en 1976). Comme le fait remarquer Catherine Coquery-Vidrovitch, « *le choc colonial a constitué un élément décisif de l'urbanisme africain contemporain par la juxtaposition et l'inévitable interpénétration de deux modèles apparemment contradictoires : le, ou plutôt, les modèles autochtones anciens, et le modèle spécifique colonial-blanc-métropolitain* » (1988). Cette juxtaposition se retrouve aujourd'hui, et elle marque fortement la trame urbaine des quartiers centraux.

La plupart des pays urbanisés, comme le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Bénin connaissent nettement la prééminence d'une ville. Mais ce schéma n'est pas général, et dans certains pays, il existe plusieurs grandes villes (généralement deux) dont la capitale économique et la capitale politique qui sont alors en compétition sur le plan démographique comme Yaoundé et Douala au Cameroun, ou Brazzaville et Pointe Noire au Congo ou Cotonou et Porto Novo au Bénin. Il faut mettre à part le cas du géant nigérian qui compte plusieurs grands centres urbains dépassant le million d'habitants. On constate que ces tendances se confortent avec le temps et que le phénomène de macrocéphalie s'accroît dans les pays où

la primauté d'une ville existait déjà dans les années 60. Jusqu'à présent, malgré les espoirs des urbanistes, il a été fort difficile de réorienter les flux migratoires vers les villes secondaires.

La croissance démographique continue de bénéficier davantage aux très grandes villes du fait du dualisme de la société et de l'économie : le secteur moderne ne s'est implanté que dans très peu de localités et les classes aisées, principales consommatrices de services diversifiés, se concentrent dans ces agglomérations. L'évolution des effectifs de population de la plupart des capitales africaines montre une accélération de la croissance dans les années 1960-65, même si certaines villes voient leur développement s'infléchir depuis 1980. Ainsi la croissance de la population d'Abidjan s'est nettement ralentie sur la période 1978-1984, cette métropole atteint deux millions d'habitants en 1988, contrairement aux prévisions qui voyaient la ville dépasser les trois millions d'habitants en 1990. Le ralentissement est dû aux conséquences de la crise économique et s'est traduit par le retour dans leur pays de nombreux migrants étrangers, Burkinabè en particulier. Ce fait n'est certainement pas sans répercussion sur le peuplement de Ouagadougou qui semble connaître une accélération de son rythme de croissance et un afflux de migrants supplémentaires.

La figure I.1 donne une idée de l'ampleur de la croissance démographique de certaines capitales africaines. Sur la période 1905-1988, on note une nette inflexion de la croissance dans les années 60. C'est vers la fin de ces années que certaines villes (Lagos, Kinshasa) dépassent le million d'habitants. Dakar, première ville de l'Afrique subsaharienne en 1935, est peu à peu dépassée par d'autres agglomérations depuis 1945 d'autant que sa croissance se ralentit depuis les années 60.

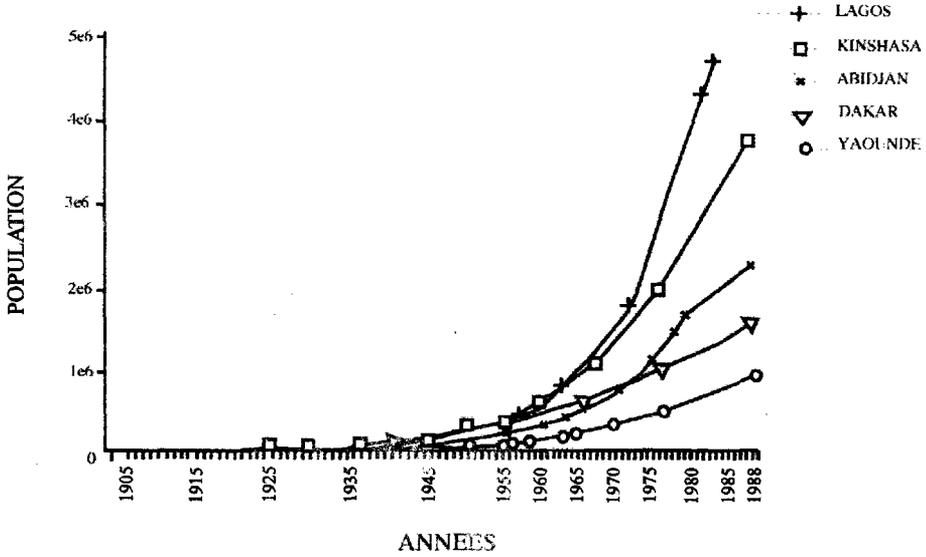
Face à ces chiffres, on imagine les nombreux problèmes que pose la concentration de la population à un point du territoire. Les équipements urbains et les emplois ne suivent pas le rythme de la croissance démographique. La ville africaine est dévoreuse d'espace, et au fur et à mesure de son extension les charges des différents équipements urbains s'alourdissent du fait de la longueur des réseaux : alimentation en eau, assainissement, transports... Un autre problème grave se pose en ville : celui des modèles de consommation qui s'y développent. Dans de

nombreuses agglomérations, on a développé la consommation de produits manufacturés mais souvent aussi celle de biens alimentaires non produits localement (le riz, le blé, de nombreux fruits et légumes,...). L'importation de ces denrées représente une charge annuelle importante qui contribue au déficit de la balance commerciale. En Afrique sub-saharienne, le phénomène urbain constitue une préoccupation majeure, car la croissance démographique rapide des villes s'est faite sans rapport avec le développement des capacités de production économique (Antoine, Savane, 1990).

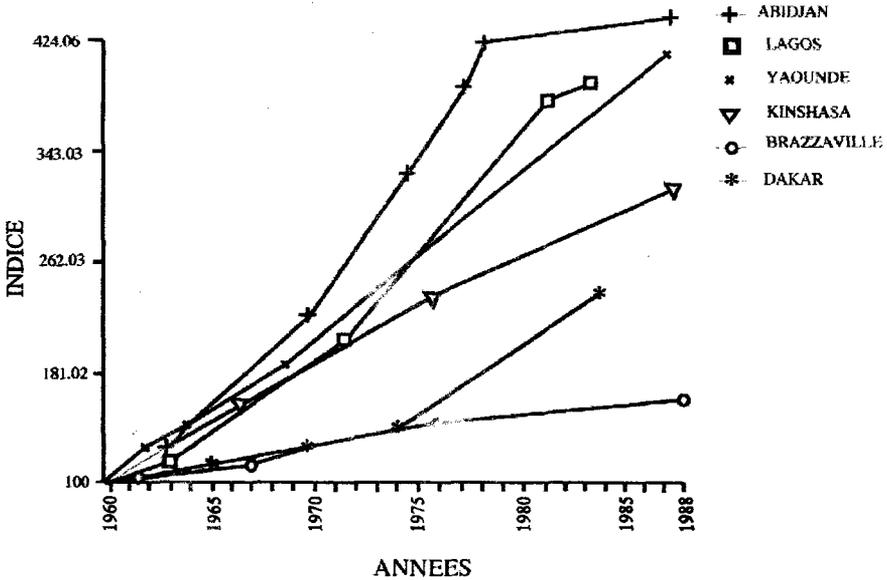
De nombreux chercheurs ont tenté d'expliquer et de caractériser l'urbanisation en Afrique. On l'a considérée comme un facteur de développement puisque apparemment elle est synonyme d'industrialisation et de modernisation. De plus la ville aurait une fonction positive de diffusion de la "culture urbaine", et d'affirmation de l'individu. D'autres auteurs cependant ont mis en évidence le fait que contrairement à ce que l'on a observé dans le monde industrialisé, l'urbanisation n'est dans l'Afrique indépendante, ni le corollaire ni le moteur d'un quelconque développement économique ; elle n'a pas été entraînée par une mécanisation de l'agriculture ayant dégagé une surpopulation relative. Elle résulte plutôt de la dégradation rapide des conditions de vie dans les campagnes et fondamentalement, de la crise de l'agriculture.

On considère, en Afrique, qu'environ 60 % de l'accroissement de la population urbaine est dû aux migrations et 40 % à l'accroissement naturel, qui pourrait, à l'avenir, devenir le principal moteur de cette croissance urbaine. La situation diffère des autres continents où la croissance urbaine n'est imputable que pour 25 à 30 % aux migrations (Thumerelle, 1986). Cependant le phénomène est très variable selon les villes. A Dakar, une faible part de la croissance est due aux migrations, alors qu'au contraire à Yaoundé et à Brazzaville les migrations s'accroissent ces dernières années (figure I.2). Il ne s'agit là que d'indications globales, qui prennent en considération l'ensemble de la population tous âges confondus. Or le phénomène migratoire concerne en particulier les individus d'âges actifs, et même une croissance migratoire faible peut cacher des flux importants de migrants à certains âges. Ainsi à

**Figure I. 1 : CROISSANCE DEPUIS 1905**  
Villes de plus d'un million d'habitants



**Figure I. 2 : CROIT MIGRATOIRE DES CAPITALES**  
Indice 100 en 1960



Dakar, en 1989, 30 % des hommes et 24 % des femmes âgées de 25-29 ans sont arrivés après 1980. A Brazzaville le phénomène est encore plus marqué. A 20-24 ans, 32 % des personnes sont arrivées depuis moins de 5 ans dans l'agglomération, et à 25-29 ans ce pourcentage est encore de 27 % alors que 45 % de la population du groupe d'âge est arrivée depuis plus de 5 ans. Les migrants, dans cette ville arrivent donc jeunes, 80 % des migrants arrivés dans les cinq dernières années ont moins de 30 ans (Toto, 1990).

Les familles rurales procèdent à une diversification de leurs ressources en facilitant l'émigration de certains des leurs. Les migrants croient trouver un cadre de vie plus attrayant dans les villes. Les infrastructures socio-économiques (santé, école, loisirs) et les emplois sont concentrés là. Mais très vite les migrants reviennent de leurs illusions. Par exemple les nouveaux arrivants à Kinshasa se trouvent confrontés à la cherté de la vie en ville : quel paradoxe pour un paysan de devoir consacrer la plus grande part de ses revenus à l'achat de produits vivriers qu'il trouvait pour un coût modique sur son lieu d'origine (Pain, 1984). Dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire, ce ne sont pas les villageois les plus pauvres qui migrent vers les villes, mais au contraire ceux originaires des régions rurales où le revenu monétaire était déjà élevé (Dubresson, 1990).

Les migrations vers les villes ne concernent pas seulement les ruraux. Une grande part des déplacements se fait d'un centre urbain vers un autre. Un tel constat a été dressé à plusieurs reprises (au Nigeria, au Togo par exemple). En Côte d'Ivoire, 51 % des migrants originaires de l'intérieur du pays et venus à Abidjan sont nés dans une autre ville ivoirienne. A Dakar pour la génération de 1955-64, 44 % sont originaires d'autres villes du pays. Ces migrants urbains sont en général plus instruits et déjà rodés à la vie urbaine. Elèves ou apprentis, ils peuvent acquérir plus rapidement une qualification professionnelle. Les migrations de jeunes scolaires constituent une des composantes majeures de ces flux entre villes, ainsi, selon les résultats de notre enquête, à Dakar 26 % des migrants masculins âgés de moins de 35 ans sont venus pour poursuivre leurs études.

Parfois, comme à Kinshasa, les migrants ont tendance à se regrouper par ethnie dans certains quartiers (Pain, 1984 ; Nzita, 1990). Des indicateurs, comme l'indice de concentration par quartier (Nzita, 1990)

permettent de montrer l'attraction de certains quartiers pour des ethnies particulières. Ce phénomène de concentration spatiale par origine ethnique se retrouve à Brazzaville ou à Yaoundé (Franqueville, 1984). Dans d'autres villes comme Abidjan, la dilution est plus grande ; c'est une ville qui attire des migrants de toute l'Afrique de l'Ouest, et qui connaît un formidable brassage d'ethnies et de nationalités. La mobilité des locataires est grande et plus d'une cour collective abrite des originaires des différentes régions de Côte d'Ivoire ou de différents pays. Mais concentration ethnique ou pas, dans chaque ville une langue commune émerge, soit celle de l'ethnie dominante dans le pays ou dans la ville, soit celle des commerçants.

Malgré la diversité des situations selon les pays, quelques traits forts se dégagent : l'ampleur de l'urbanisation et particulièrement l'émergence de villes millionnaires en habitants, des flux migratoires continus de jeunes, une émigration qui ne touche pas que les campagnes mais aussi les villes de l'intérieur, un fort mouvement de jeunes scolaires. L'accueil est assuré très souvent par la parenté déjà installée en ville, avec pour conséquence une augmentation de la taille des ménages, et une accentuation de la charge par actif. Les relations avec la campagne sont plus ou moins importantes suivant les pays, et les possibilités de réversibilité des flux diverses. Toutes ces questions alimentent notre problématique. Ainsi, notre recherche sur Dakar contribue à mieux connaître ces différents domaines.

## II - PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

### A - Le choix de la méthode

L'objectif central de cette étude pluridisciplinaire consiste à voir comment, dans un contexte d'aggravation de la crise économique que connaît le Sénégal, ont évolué les conditions et les modalités de l'insertion urbaine. Pour réaliser cet objectif, nous avons mené conjointement plusieurs investigations : une enquête-ménage légère sur un échantillon représentatif de l'ensemble de la population de l'agglomération ; une enquête biographique auprès d'un sous-échantillon d'hommes et de femmes ; et des études sociologiques et anthropologiques afin de mieux saisir les réseaux sociaux, l'articulation entre le monde du travail et les

autres composantes de la sociabilité urbaine, ainsi que les relations entre migrations et évolution des statuts féminins. L'enquête biographique quantitative constitue l'élément pivot de nos investigations. Un précédent document présentait plus en détail la méthodologie (Antoine *et al*, 1991).

Peu d'études en Afrique considèrent la migration du point de vue des grandes métropoles elles-mêmes. Par ailleurs, l'ensemble de la biographie migratoire est rarement recueillie dans ces enquêtes (Bilsborrow, Oberai, Standing, 1984 ; Grégory, Piché, 1985). En Afrique francophone, des approches biographiques ont été tentées comme celle de Philippe Haeringer (1972) à Abidjan auprès d'un millier de migrants à partir d'une transcription synoptique d'entretiens libres portant principalement sur les étapes migratoires, la mobilité résidentielle, la mobilité professionnelle, les relations avec le village d'origine, l'évolution des situations familiales. Emile Lebris (1982), à l'aide d'un recueil de biographies effectué à Lomé, a tenté de mettre en évidence le système résidentiel des migrants, à travers, entre autres, une illustration graphique et cartographique. Mais ces deux approches qui cherchent à restituer les particularités individuelles, se prêtent mal à la généralisation sur l'ensemble de la ville.

Une approche statistique à partir d'un questionnaire fermé est peut-être plus réductrice mais se prête mieux à une analyse sur des échantillons importants. Dans ce domaine, le questionnaire le plus élaboré est certainement celui dit "tri-biographique (3B)" mis au point à l'INED par l'équipe de Daniel Courgeau (Courgeau, Lelièvre, 1989). L'enquête fut réalisée en France, en 1981, à l'aide d'un questionnaire qui retrace les biographies familiale, professionnelle et migratoire d'hommes et de femmes de 45 à 69 ans (Riandey, 1985). C'est dans cette dernière voie que nous nous sommes orientés en concevant un questionnaire spécifiquement adapté à l'étude des citadins d'une ville africaine.

Le recours à l'enquête rétrospective permet une prise en compte du passé pour mieux expliquer les situations actuelles. Grâce au recueil des itinéraires résidentiels, professionnels, et de l'évolution de la situation familiale, on peut reconstituer l'enchaînement des événements importants de la vie de l'individu et les mettre en relation (Dupont *et al*, 1989). Nous pouvons par exemple comparer les biographies des migrants à celles des non-migrants, hommes ou femmes, selon leur âge.

## **B - Les modalités de réalisation de l'enquête**

### **1) La stratégie d'enquête et le tirage de l'échantillon**

Le recensement de 1988 constitue une bonne base de sondage à partir de laquelle on a pu procéder au tirage d'un échantillon d'individus. A partir de la liste des districts de recensement (DR) et de leur population, on a tiré au premier degré 120 DR (63 à Dakar et 57 à Pikine). Après actualisation des cartes du recensement <sup>(1)</sup>, nous avons tiré au sein de chaque DR retenu, deux îlots d'enquête comprenant chacun environ 75 individus, soit au total 240 îlots et un échantillon théorique de 18 000 personnes. La carte (figure I.3) nous donne la répartition géographique de ces 240 îlots. Trois grands groupes de quartiers sont distingués :

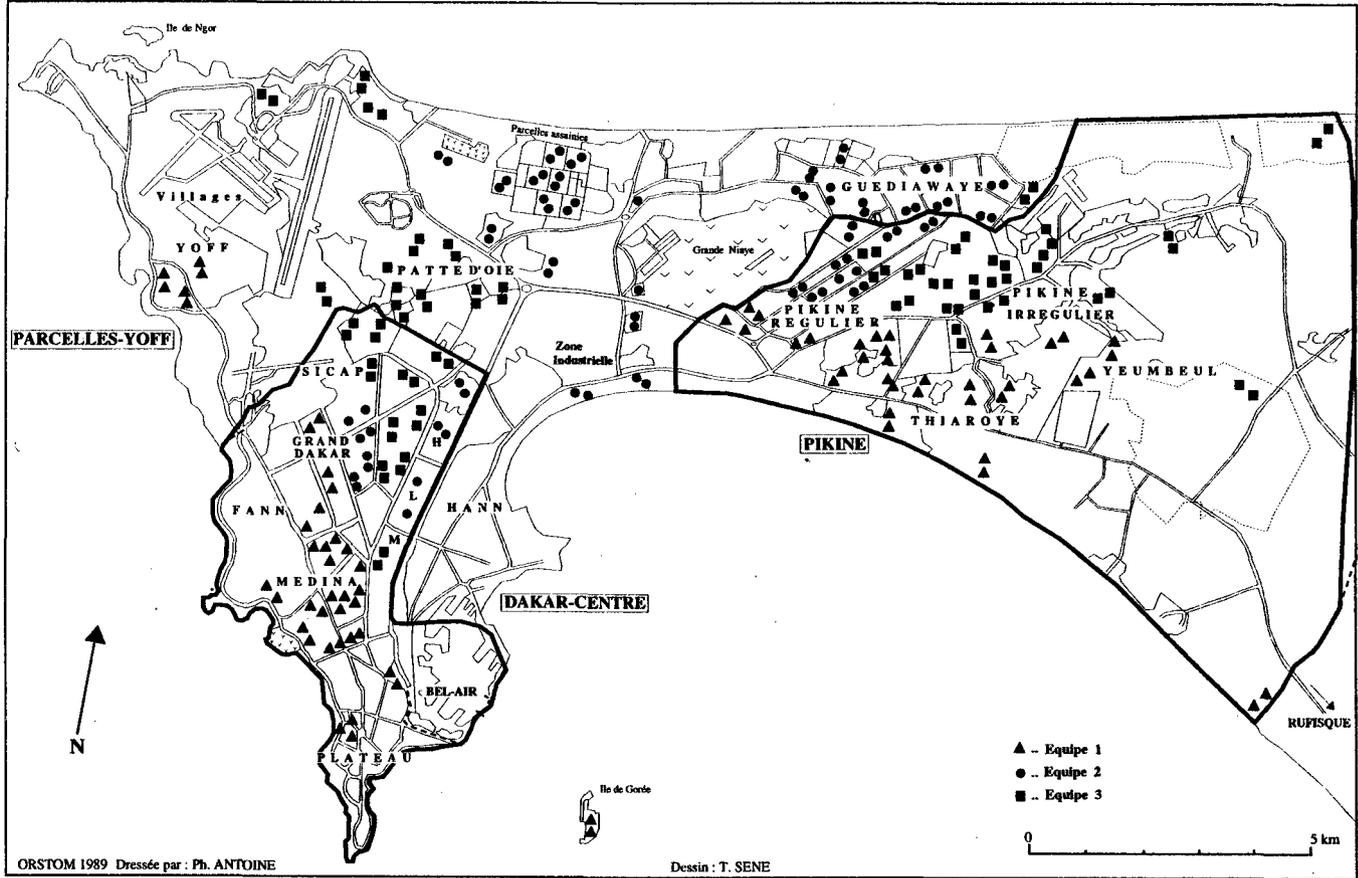
- Dakar Centre, qui comprend le Plateau, la Médina, Grand Dakar, Fann, les SICAP et HLM ;
- Parcelles-Yoff, cette appellation couvre les zones de Yoff et Ouakam, la Patte d'Oie, Hann, Grand Yoff, les Parcelles et Guédiawaye ;
- Pikine, à savoir Pikine régulier et irrégulier (Médina Gounass, Diamaguène, etc.), Malika et Thiaroye.

Au cours d'une première phase (octobre 1989), nous avons enquêté auprès de 2.121 ménages et 17.900 personnes de tous âges et de toutes catégories. Ces personnes constituent pour l'ensemble de l'agglomération, une image représentative de la composition des ménages, des systèmes migratoires et des activités économiques. L'enquête-ménage sert de base au tirage d'un sous-échantillon après stratification par sexe et par groupes d'âges. Nous nous attachons au sort de trois générations d'individus : ceux appartenant à la génération née entre 1930 et 1944 (45-59 ans à l'enquête), celle de 1945-54 (35-44 ans à l'enquête) et celle de 1955-64 (25-34 ans). Ces trois générations ont connu des contextes économiques et sociaux différents lors de leur entrée dans la vie active. Nous déterminons ainsi six strates, trois pour chacun des sexes,

---

(1) Nous remercions la direction de la Statistique du Sénégal qui nous a fourni tous les éléments et toutes les cartes permettant d'effectuer le tirage et la localisation de l'échantillon dans les meilleures conditions.

Figure I. 3  
Répartition des ilots de l'enquête et découpage en quartiers



et nous tirons des effectifs égaux dans chaque strate pour chacun des deux sexes (environ 550 pour les hommes et 200 pour les femmes). Cependant la déperdition a été assez importante, et finalement plus de 1.500 biographies ont été recueillies durant l'enquête entre octobre et décembre 1990.

## **2) *Le recueil des biographies***

Notre questionnaire est composé de sept modules correspondant chacun à un aspect de la vie de l'individu. Un premier module concerne les origines familiales et l'enfance de l'enquêté. Le second module ne concerne que les non-natifs de Dakar ; il permet de décrire le parcours migratoire en dehors de l'agglomération dakaroise et les conditions de la première migration vers la capitale s'il s'agit d'un migrant. Un troisième module retrace l'itinéraire résidentiel dans la ville et l'accès au logement. Le module suivant permet de prendre en compte chacune des activités (l'une après l'autre) exercées en ville. Deux autres modules permettent d'une part, de recueillir la vie matrimoniale et les conditions de résidence de l'épouse (ou des épouses), d'autre part, de connaître le devenir de chacun des enfants. Un dernier module rend compte des éventuels soutiens que reçoit ou donne l'enquêté, ainsi qu'un aperçu de son patrimoine. Le questionnaire comporte 21 pages et la durée moyenne de l'interview est d'une heure.

Le recueil des biographies s'appuie en particulier sur un bon repérage dans le temps des événements vécus par l'enquêté. Or, peu de personnes, en Afrique, mémorisent les événements selon le calendrier occidental. En revanche, l'enchaînement des événements familiaux est facilement gardé en mémoire. Pour aider les personnes enquêtées à placer dans le temps les principaux moments de leur vie, nous avons eu recours à la fiche AGEVEN (Antoine, Bry, Diouf, 1987). Avant de commencer à remplir le questionnaire, l'enquêteur demande à l'enquêté de situer dans le temps les principaux événements de sa vie familiale (date de naissance, mariages, naissances des enfants, ruptures d'union), de sa vie migratoire (les différentes localités et les différents logements à Dakar ou à Pikine qu'il a habités), et de sa vie professionnelle (les différents emplois qu'il a occupés ainsi que les périodes de chômage ou d'inactivité). Ces événements sont reportés au fur et à mesure de l'entretien sur une fiche où figurent une

échelle de temps (années calendaires) et la durée écoulée depuis l'événement.

### 3) *Les études sociologiques*

Articulées à l'enquête démographique de base, plusieurs études de nature sociologique viennent approfondir certains aspects de l'étude de l'insertion urbaine. Ils portent sur les réseaux sociaux, sur les caractéristiques propres à l'insertion des ouvriers (dans le monde du travail et hors de l'entreprise), et sur l'évolution du rôle et du statut des femmes en fonction de leurs parcours migratoires.

Les processus migratoires s'enracinent souvent dans des traditions de mobilité spatiale qui remontent parfois à quelques générations. Le migrant est membre d'une communauté de parenté, de famille et de lignage souvent étendue, et laisse des membres de sa communauté dans le village pour en retrouver d'autres anciennement installés en ville. Il maintient par conséquent des liens plus ou moins forts avec son milieu d'origine : son épouse ou certaines de ses épouses et certains de ses enfants peuvent être installés au village ou dans une autre ville.

Des réseaux sociaux, familiaux, culturels, religieux se sont ainsi constitués et consolidés au cours du temps sur la base de l'esprit de solidarité et de la survie des communautés impliquées. Ils sont des instruments efficaces d'accueil, d'entraide, de recherche d'emploi, de logement... pour le migrant. Leurs ramifications sont éclatées dans l'espace social et les acteurs n'ont pas le plus souvent conscience d'appartenir à des réseaux. Ils constituent les nouveaux tissus sociaux par lesquels se réorganisent et se restructurent dans le contexte urbain, les communautés ethniques, familiales, villageoises.

Ces réseaux, tout en s'organisant sur les rapports traditionnels de solidarité mais aussi de hiérarchie et d'inégalité entre ses membres, se "modernisent" en quelque sorte, en intégrant d'autres types de solidarités et de liens créés par de nouvelles appartenances : politiques, syndicales, associatives, professionnelles, sportives... Le processus d'insertion se traduit peut-être par un passage de réseaux à fondements villageois à des réseaux plus spécifiquement urbains.

Depuis quelques années, les politiques d'ajustement structurel ont entraîné une diminution des revenus en ville. Avec la faillite de nombreuses entreprises industrielles à Dakar et des situations de compression de personnel importante, le chômage s'est accru et les salariés de l'industrie cherchent à s'adapter à la crise. Le milieu hors travail, la famille, les besoins de la vie sociale entraînent une utilisation du salaire dans des logiques de reproduction sociale urbaine. Pour les ouvriers salariés de l'industrie, il s'agit d'étudier les réseaux d'embauche, de voir s'il y a des filières particulières par lesquelles l'accès au travail salarié s'effectue, et comment les carrières évoluent.

L'insertion en milieu urbain modifie-t-elle, chez les femmes migrantes la perception et le vécu de ses principaux statuts ? On peut émettre l'hypothèse que leurs attitudes varient fortement suivant leur degré d'instruction, leur activité, leur statut matrimonial. A partir de ces différentes catégories le vécu des statuts féminins sera appréhendé dans les rapports au travail, dans les rapports avec les hommes, dans les relations avec les autres femmes (perception du rôle des femmes, vie associative...). Il s'agit d'analyser les causes et les spécificités des migrations féminines, d'étudier les différentes stratégies mises en œuvre par les femmes pour s'insérer en milieu urbain, d'appréhender comment elles se représentent leur rôle dans la société de manière plus générale. La migration féminine se traduit-elle par l'affirmation de l'individu et la conscience d'une amélioration de son statut ?

### **C - L'insertion urbaine dans le questionnaire biographique**

Le processus d'insertion urbaine est abordé indirectement dans plusieurs modules. Il s'agit de voir comment migrants et non-migrants arrivent à satisfaire un certain nombre de besoins, en particulier travail et logement, alors qu'ils ne disposent pas des mêmes atouts et n'ont pas les mêmes exigences. Nous cherchons à saisir la complexité du processus à travers certains aspects de la vie de l'individu.

#### **1) Les migrations hors de l'agglomération dakaroise**

L'étude de l'insertion à Dakar et à Pikine est l'objectif central de notre enquête. Nous privilégions donc l'itinéraire de l'individu dans

l'agglomération. Cependant, pour mieux comparer la situation des migrants à celle des non-migrants, il nous faut aussi décrire leurs itinéraires résidentiel et professionnel, antérieurs à leur arrivée en ville. Il est par exemple essentiel de distinguer les migrants qui ont fait un séjour dans une ville secondaire de ceux qui viennent directement du milieu rural.

Nous avons donc créé un module où sont mentionnées successivement les périodes de résidences hors de Dakar/Pikine depuis la naissance. Pour chacune de ces périodes, il est demandé à l'enquêté d'indiquer son activité principale ainsi que la personne la plus proche (du point de vue de la parenté) avec qui il résidait. Ce module forme un tronc commun sur lequel viennent se greffer les modules "résidences à Dakar/Pikine", et "vie active à Dakar/Pikine", ce qui permet l'analyse "en continu" de la biographie, de la naissance jusqu'au moment de l'enquête.

## ***2) La première migration dans l'agglomération dakaroise***

La description du moment précédant immédiatement la première installation à Dakar ou à Pikine occupe une place privilégiée dans la reconstitution de la biographie. Il peut s'agir d'un moment très court (ex : hébergement de quelques jours avant l'installation définitive dans un autre logement), comme il peut s'agir de la première installation elle-même. La prise de la décision nous a semblé un aspect déterminant de la première migration vers l'agglomération dakaroise.

Pour les migrants nous avons constitué trois groupes d'analyse :

- les enquêtés présents à Dakar à l'âge de 12 ans : certains parmi eux sont migrants (n'étant pas nés à Dakar), mais nous les considérons comme ayant été formés (à l'école ou en apprentissage) à Dakar : ils ont subi à un âge crucial les possibilités et les contraintes de la ville en matière de formation ;

- les enquêtés qui n'étaient pas présents à Dakar à l'âge de 12 ans, mais qui ont immigré dans la ville pendant leur formation pour suivre des études ou être en apprentissage : ils ont vécu pendant une partie de leur formation à Dakar et sont donc dans des conditions proches du groupe précédent ;

- les migrants qui n'ont pas connu de période de formation à Dakar : ils sont venus pour essayer de s'intégrer directement sur le marché de l'emploi, après éventuellement une période de chômage ou d'inactivité.

Pour plus de clarté dans l'exposé, nous appellerons le premier groupe les dakarois, le second les migrants venus en formation, et le troisième les migrants venus pour travailler.

### **3) Les migrations dans la ville : itinéraire résidentiel et accès au logement**

Quatre thèmes apparaissent dans le module sur l'itinéraire résidentiel dans l'agglomération dakaroise : l'accession au logement, le type de logement, le statut de résidence et la raison du changement de logement. L'accès à une parcelle et à la propriété immobilière est devenue la préoccupation majeure de bien des dakarois. Nous avons cherché à intégrer ce souci dans notre enquête afin de voir chez qui, et à quel moment de la vie, se concrétisait cette aspiration.

### **4) L'itinéraire professionnel**

L'itinéraire professionnel occupe une place essentielle dans le questionnaire biographique. L'activité est définie à l'aide de deux variables, la profession et le secteur d'activité. L'appréciation de la classification des professions et des secteurs d'activité s'avère assez délicate, car nous tenons à saisir assez finement les changements de qualification. Par ailleurs, nous distinguons les statuts d'apprenti, de salarié et d'indépendant. Pour un indépendant, nous cherchons à savoir s'il est établi dans une entreprise familiale à l'aide des questions sur le nombre de personnes parentes et non-parentes travaillant dans l'entreprise. L'existence d'une comptabilité et le lieu d'installation de l'entreprise nous renseignent sur son caractère formel ou informel.

C'est pour les salariés que la série de questions est la plus longue <sup>(2)</sup>. Un système d'emboîtement des questions permet de savoir par qui, ou auprès de qui, le salarié a trouvé un travail. Le caractère informel de l'entreprise est saisi du côté du salarié à qui on demande s'il avait des fiches de paie. La question sur la régularité du paiement (jour, semaine, mois, saison, ou à la tâche) permet d'apprécier la précarité de l'emploi. Elle constitue aussi un indicateur des relations sociales dans l'entreprise. Les questions

---

(2) Le salarié répondra au minimum à 18 questions et au maximum à 27 parmi les 45 qui constituent le module. L'inactif (chômeur ou autre) sera concerné par 8 à 15 questions, et l'indépendant ou l'employeur par 13 à 20 questions.

suivantes sur la formation et la promotion, de même que celles sur le salaire au début et en fin de période, permettent de repérer les éventuelles améliorations de la condition de l'enquêté.

Dans le cas d'une période de chômage, d'étude, de maladie, de retraite ou d'inactivité, l'enquêteur doit insister pour savoir quelle est la personne qui a pris en charge l'enquêté, et où elle habitait. En effet, au Sénégal, il est fort peu probable que l'inactif (mis à part, peut-être, le retraité du service public) ou le chômeur puisse vivre sans aide de ses proches. Mais il est aussi possible que des activités secondaires permettent à l'enquêté d'assurer sa subsistance. C'est pour ces raisons que des questions sur les activités secondaires sont posées aussi bien pour les périodes d'inactivité que d'activité (emploi et chômage).

### ***5) L'approche des réseaux sociaux dans l'enquête biographique***

Les réseaux de solidarité pris en compte dans l'enquête biographique sont essentiellement familiaux. Une des manières de saisir leur recours est de déterminer à quelle personne le migrant a fait appel pour trouver du travail, un logement, etc. Il est aussi important de savoir si cette personne habitait ou non dans l'agglomération pour relever le recours à des réseaux spécifiquement dakarois ou villageois. Les réseaux sont également abordés dans le dernier module que nous avons appelé "vie de relations" par lequel nous cherchons à connaître le montant et les bénéficiaires des soutiens que donne l'enquêté. Réciproquement, l'enquêté peut recevoir un soutien d'une ou de plusieurs personnes, ce dont nous avons tenu compte en reprenant et en adaptant les questions précédentes.

Les données quantitatives collectées sont essentiellement bâties autour des relations concrètes (lien de parenté ou d'alliance le plus proche) exprimées par les enquêtés. Les modalités de réponses prévues dans le questionnaire à propos des relations privilégient les réseaux familiaux aux dépens des autres types (associations, relations professionnelles, amicales, de voisinage...) dont le rôle est tout aussi important dans le cadre de l'insertion urbaine. Si la dimension collective des réseaux peut être difficilement appréhendée à l'aide de ce questionnaire, les données quantitatives obtenues ont servi de point de départ à une enquête plus approfondie sur les réseaux, utilisant des méthodes anthropologiques.

## D - Quelques aspects de l'analyse du questionnaire

### 1) Le recours à la parenté

Une des difficultés majeures que nous avons rencontrées en concevant le questionnaire biographique fut la description des liens de parenté. Il nous fallait identifier les membres de la famille intervenant le plus souvent dans la vie de l'individu, à l'occasion d'un changement d'emploi, de logement, ou pour le confiage de ses enfants. Nous voulions aussi, afin de mesurer l'importance de la mobilité résidentielle, recueillir des informations sur les modes d'accueil de l'épouse ou des enfants en cas de non cohabitation des conjoints. A différents moments de l'entretien, nous avons besoin d'établir le lien de parenté entre l'enquêté et une tierce personne.

Dans les premiers questionnaires testés, nous avons laissé ouvertes les questions sur la parenté, afin de repérer les parents les plus fréquemment cités. Généralement, la réponse spontanée à la question « Quel était votre lien de parenté (avec telle personne) ? » est assez décevante ; l'enquêté fait appel à des termes wolof (la langue parlée par la majorité de la population à Dakar) de parenté classificatoire auxquels il donne des contours très vagues (Diop, 1985). Par exemple, en wolof l'expression *baay* englobe le père, ses frères germains, agnatiques ou utérins, cousins.

Par ailleurs, les changements dans les pratiques sociales et familiales n'entraînent pas toujours une modification parallèle des termes de parenté. Cette terminologie, tout en témoignant de la tradition, recouvre maintenant des réalités différentes. Sous une même appellation, ce ne sont plus exactement les mêmes personnes qui sont désignées. Les termes traditionnels sont généralement simplifiés et certaines personnes autrefois distinguées entre-elles ne le sont plus. A ces expressions viennent se greffer des termes français, ce qui ajoute à la confusion. En somme, il fallait recourir à la parenté dite "descriptive", plus opérationnelle. En décomposant la question sur la parenté, nous pouvions obtenir une description assez précise du lien de parenté et dresser une liste d'une quarantaine de types de liens de parenté proche, selon une méthode bien connue en anthropologie, par la combinaison des termes suivants : fils/fille, père/mère, époux/épouse, frère/sœur (ex : fils de la sœur de la mère de l'épouse d'Ego).

Cependant, le recueil, le traitement et l'analyse quantitative de la parenté exacte deviennent vite extrêmement fastidieux et n'apportent pas grand chose comparés à l'investigation anthropologique. Nous voulions plutôt parvenir à une saisie simplifiée de la parenté qui ne soit ni classificatoire ni totalement descriptive. Elle devait nous permettre d'identifier des individus à partir desquels pourraient se fonder des investigations anthropologiques plus poussées sur les réseaux familiaux.

*a) Le système de codification adopté*

C'est certainement à propos de la parenté que la formulation des questions fut la plus difficile à établir. La difficulté semblait telle qu'au terme de la pré-enquête, nous avons pensé sérieusement supprimer toutes questions sur la parenté. Finalement, une solution de compromis a consisté à décomposer la question sur la parenté en une série de trois questions.

La première porte sur le lien de parenté ou de génération entre Ego et la personne citée :

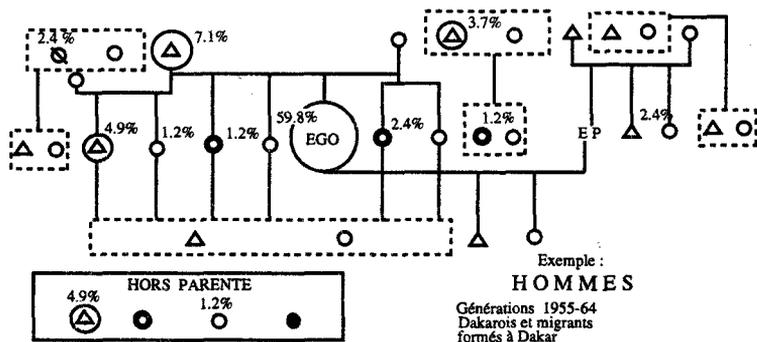
Epoux ou Épouse (1) ; Fils ou Fille (2) ; Père ou Mère (3) ; Autre ascendant (4) ; Collatéral (5) ; Autre parent (6) ; Sans lien (7).

La seconde question permet de classer la personne citée dans les lignages paternel ou maternel, ou encore dans la parenté de l'époux (ou de l'épouse) :

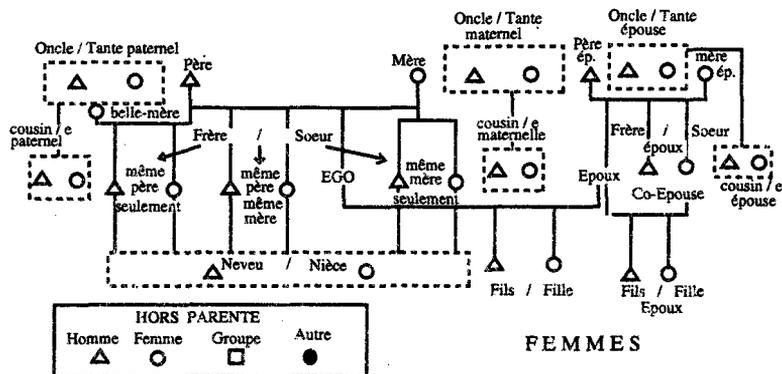
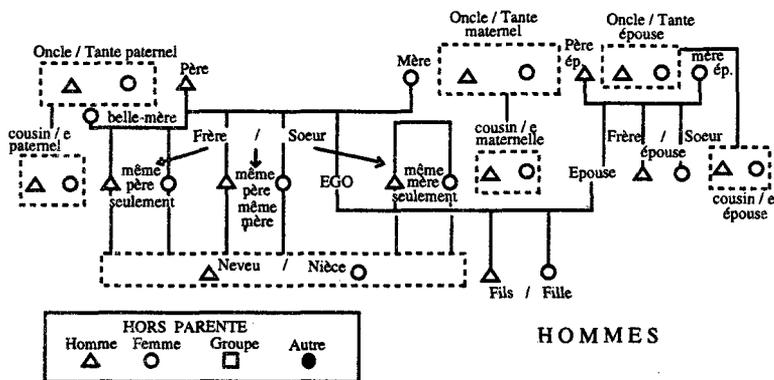
Lignage côté du père (1), de la mère (2), de l'époux ou de l'épouse (3), non concerné (0).

Au total, ces questions permettent de distinguer dix-huit catégories de liens de parenté et d'alliance, sans compter la distinction selon le sexe qui fait l'objet de la troisième question (code 1 pour les hommes et 2 pour les femmes). Les différents liens de parenté sont décrits selon les normes en vigueur en anthropologie, à la figure I.4a pour les hommes et à la figure I.4b pour les femmes. Ces schémas sont différents pour tenir compte de la polygamie : la co-épouse et ses enfants sont représentés dans le schéma pour les femmes. Dans les deux schémas, on a situé aussi la "belle-mère" d'Ego, c'est-à-dire une épouse du père qui n'est pas la mère de l'enquêté.

**Figure I.4**  
Lien de parenté avec Ego



Accès au premier emploi - Indépendant



Ces questions ont le mérite d'être courtes et sans ambiguïté. Elles peuvent être aisément posées par un enquêteur n'ayant pas reçu une formation poussée sur la parenté.

### *b) La représentation graphique*

Une fois recueillie l'information sur le lien de parenté entre Ego (l'enquêté) et une tierce personne, il se pose le problème de la restitution de cette information.

Nous pouvons distinguer 36 catégories de parenté si l'on tient compte du sexe : c'est largement trop pour figurer dans un tableau qui comporterait alors beaucoup de cases vides étant donné que les liens de parenté possibles ne sont jamais représentés dans leur totalité. Nous avons donc préféré retourner au diagramme de parenté qui permet une représentation visuelle des liens de parenté. Sur ce diagramme, nous avons dessiné des cercles proportionnels aux effectifs des personnes citées par les enquêtés. Les catégories les plus représentées sont ainsi plus facilement repérées et les regroupements possibles apparaissent d'eux-mêmes. Par exemple, à la figure I.4c, on observe que 59,8 % des enquêtés formés à Dakar déclarent n'avoir eu recours à personne lors de leur entrée dans la vie active, pour s'installer à leur compte en tant qu'indépendant ; 17,1 % ont eu recours à leur père, 7,0 % à un oncle, 7,0 % aussi à un frère et seulement 1,2 % à une sœur, etc.

## **2) L'analyse exploratoire des biographies**

### *a) L'estimateur de Kaplan-Meier*

Un des outils les plus efficaces de l'analyse exploratoire des histoires de vie est certainement l'estimateur de la fonction de séjour de Kaplan-Meier <sup>(3)</sup>. Il permet de tenir compte des données tronquées à droite, c'est-à-dire des données où le récit de vie s'arrête au moment de l'enquête, comme c'est le cas dans les enquêtes biographiques. La courbe ainsi obtenue s'interprète simplement comme la proportion de "survivants" pour chaque durée de séjour dans un état donné.

(3) En français, voir Courgeau et Lelièvre, 1989, chap. III et IV.

Cette proportion a une signification probabiliste. La courbe décrit le comportement hypothétique d'une cohorte qui aurait connu les mêmes conditions de vie pour que l'événement étudié, éventuellement, se réalise. Pour que cette courbe corresponde effectivement au comportement d'une cohorte, il faut qu'on puisse suivre les individus jusqu'à leur décès (lorsqu'elles sortent effectivement de la population soumise au risque) et que cette cohorte soit homogène selon toutes les caractéristiques dont pourrait dépendre la réalisation de l'événement. Cela veut dire que le calcul suppose que la seule hétérogénéité est introduite par l'âge auquel chaque individu connaît l'événement, âge qui serait totalement aléatoire.

Les conditions d'analyse sont bien évidemment différentes. En supposant même qu'on puisse suivre les personnes enquêtées jusqu'à leur décès, l'homogénéité des cohortes n'est jamais vérifiée en sciences sociales. Le but de l'analyse est certes de faire apparaître des groupes les plus homogènes possibles, mais il est surtout de mettre en relief les variables les plus discriminantes, celles qui expliquent la plus grande part de variance entre les groupes.

Les courbes de Kaplan-Meier représentent la distribution de la durée avant la réalisation d'un événement. On peut y associer un intervalle de confiance qui tiendra compte des effectifs soumis au risque à chaque durée. Habituellement, pour résumer l'allure de la distribution, on calcule un indice de valeur centrale, la médiane (ou deuxième quartile), c'est-à-dire la durée de séjour où 50 % de la cohorte est survivante. Parfois, on y associera le premier quartile (25 %). Le troisième quartile (75 %) est estimé avec moins de fiabilité lorsque les données sont fortement tronquées en queue de distribution.

Une autre nuance doit être introduite dans l'interprétation : les troncatures ne sont pas seulement imposées par la date d'enquête mais aussi par les éventuelles migrations hors Dakar. Notre échantillon est d'ailleurs en partie biaisé : il n'est pas absolument représentatif de l'ensemble de la population qui a vécu à Dakar, puisqu'une partie de cette population, suite à une émigration, vivait hors de la capitale au moment de l'enquête et n'a donc pu être incluse dans notre échantillon. Néanmoins, certains émigrants sont retournés à Dakar et ont pu être interrogés dans notre enquête. Parmi les hommes de notre échantillon présents en ville à

12 ans, les migrants de retour comptaient 16,2 % dans la première génération, 17,8 % dans la seconde et 13,0 % dans la troisième.

On voit donc que l'interprétation des courbes de Kaplan-Meier, même si elle est aisée, est fortement conditionnée par le rôle qu'on donne aux sorties d'observation (troncature). Leur signification est très différente selon qu'il s'agit d'une sortie de Dakar ou de la date d'enquête. Dans le premier cas, il peut s'agir de la recherche ou de l'obtention d'un emploi extra-citadin, ou encore de la poursuite d'une formation hors de cette ville. Dans le second cas, il s'agit de troncatures classiques qui entraînent un biais limité.

#### *b) L'estimateur de Aalen*

Lorsqu'un événement peut être scindé en plusieurs catégories, on parle de risques multiples. Dans ce cas-là, l'estimateur de Kaplan-Meier nécessite de faire l'hypothèse, rarement vérifiée, d'indépendance entre chacun des risques. L'estimateur de Aalen <sup>(4)</sup> est plus indiqué car il ne pose aucune restriction sur l'interdépendance entre les événements. Il s'agit de calculer l'intensité cumulée (la somme cumulée des quotients instantanés) pour chaque événement, ce qu'on interprète relativement aisément à l'aide d'un graphique.

Concrètement, il suffit de calculer les estimateurs des quotients de Kaplan-Meier pour chaque durée et d'en faire la somme plutôt que de faire le produit des proportions de survivants à chaque durée comme on le fait pour construire les courbes de Kaplan-Meier. Le niveau de chacune des courbes des quotients cumulés ainsi produites n'est pas interprétable en lui-même, mais on pourra comparer les pentes des courbes entre elles : au moment  $t$ , la pente est une estimation de l'intensité de l'accès au premier emploi dans telle ou telle activité.

Les courbes de Aalen permettent de situer dans le temps les différentes composantes de l'accès à l'emploi, et de mieux évaluer le rôle de l'émigration. On sait maintenant que le retard de l'entrée dans la vie active est dû principalement à une plus faible contribution à l'emploi des jeunes du salariat dans les entreprises du secteur moderne.

(4) Idem note (3).

Ce type de techniques est indispensable pour donner une image des différentes composantes de l'offre et de la demande d'emplois, à chaque étape de la vie active. On pourra mieux ainsi déterminer les filières d'accès à l'emploi selon le type de qualification et l'expérience acquise par l'enquêté. La distinction par générations sera toujours présente : non seulement on ne peut l'ignorer parce qu'elle a servi de variable de stratification pour le tirage de notre échantillon, mais aussi elle permet de mesurer l'évolution du contexte socio-économique dans les trente dernières années, comme on a pu le voir dans l'exemple qui précède.

Malgré l'importance que nous leur donnons, ces techniques n'en constituent pas moins à notre avis une étape exploratoire de l'analyse des biographies : elles ne permettent pas de mesurer l'importance effective de multiples variables qui peuvent déterminer le passage d'un statut à l'autre au cours de la vie professionnelle. Des analyses ultérieures, à l'aide de modèles de régression, nous permettrons de contrôler dans une large mesure ces variables.

### **III - LES MIGRATIONS AU SÉNÉGAL ET LA CROISSANCE DE DAKAR**

#### **A - Les principaux courants migratoires au Sénégal**

Le recensement de 1976 permet d'analyser la migration-durée de vie. Sur une population de 4.879.095 individus nés et résidents au Sénégal en 1976, on a recensé 836.872 migrants-durée de vie<sup>(5)</sup>, soit 17 % de la population. En d'autres termes, une personne sur six au moins a résidé hors de sa région de naissance ; cela montre la relative mobilité de la population sénégalaise. On constate que les régions de Thiès, du Fleuve (Saint-Louis), de Louga et du Sine-Saloum constituent de véritables pôles d'émigration. Ces quatre régions fournissent 426.996 migrants-durée de vie, soit 65 % de l'ensemble. A l'opposé, le Sénégal Oriental est certainement la région qui a le taux de rétention le plus élevé.

---

(5) Il s'agit dans ce cas de migrants qui résident dans une autre région que celle de leur lieu de naissance ; cette notion ne tient pas compte de la durée de résidence, ni du nombre de migrations, elle masque enfin les migrations de retour.

La région de Dakar constitue le pôle majeur de destination ; cette région se distingue de toutes les autres par l'importance de l'effectif des entrants qu'elle a enregistré : 321.138 soit 49 % de l'ensemble des migrants-durée de vie. Les régions du Sine-Saloum (Kaolack ; Fatick) et de Thiès constituent d'autres pôles de destination, mais sans commune mesure avec Dakar. Si l'on prend en considération les soldes migratoires entre les huit régions du Sénégal, deux ont un solde positif : le Sénégal-Oriental (Tambacounda) présente un solde légèrement positif (+3.289), cette région à faible migration connaissant un certain développement appuyé sur la culture du coton ; et bien entendu, Dakar et la région du Cap-Vert qui présente un gain net de 262.328 migrants-durée de vie. En 1976, toutes les autres régions sont déficitaires. Toutes les régions ont également un solde négatif avec Dakar et en valeur absolue supérieure aux autres soldes. Le plus gros déficit est enregistré par la région de Thiès (53.009) peut-être en raison de sa proximité par rapport à la capitale.

Les résultats du recensement de 1988 (Ba, Sarr, 1990), confirme dans les grandes lignes les conclusions précédentes (à l'exception de la région de Ziguinchor qui connaît une évolution particulière), l'effet attractif de Dakar se maintient. En effet sur les 889.550 migrants-durée de vie qui ont quitté une région de l'intérieur du pays, 462.090 se sont installés à Dakar, soit 52 %. Les résultats de 1988 permettent de mieux analyser les flux régionaux vers Dakar.

Pour l'ensemble du Sénégal, seules trois régions présentent un solde positif : Dakar (19.260), Ziguinchor (6.660), et dans une moindre mesure Tambacounda (150). Le cas de la région de Ziguinchor est paradoxal dans la mesure où cette région fournit une part importante des immigrants de Dakar (15,2 %), mais accueille elle-même des migrants des régions voisines.

Deux lectures des flux migratoires vers Dakar sont possibles à partir des résultats provisoires du recensement de 1988. Si nous retenons les migrants-durée de vie, le principal courant concerne les originaires de Thiès (105.940 personnes émigrées à Dakar sont natives de cette région), puis les originaires de Saint-Louis (86.190) ; et enfin, en nombre à peu près égal, les originaires des trois régions suivantes : Ziguinchor (58.440), Diourbel (55.020), Louga (52.290) ; viennent ensuite les migrants

provenant de Kaolack (39.630) et Fatick (38.400). Les originaires des deux autres régions sont moins nombreux. Les migrants-durée de vie donnent les tendances lourdes et sont particulièrement marqués par les migrations anciennes. Les effectifs sont aussi tributaires de l'importance numérique de la région de départ.

Dans le tableau I.1, nous avons rapporté pour chaque région la proportion de migrants-durée de vie à l'effectif de la population de la zone de départ. En poids relatif, c'est donc Ziguinchor qui fournit le plus de migrants à Dakar (colonne 1 du tableau).

**Tableau I.1**  
Quelques indicateurs de la migration interne

Région de Départ	Proportion de migrant durée de vie sur Dakar/Pop zone de départ (1)	Prop migrant 5 dernières années à Dak /ensemble des immigrts à Dakar (2)	Prop migrant vers Dakar 5 dernières années/ens. des émigrant région de départ (3)	Solde migratoire de la région (4)	Population résidante dans la région de départ (Sénégal= 6.881.919) (5)
Ziguinchor	14,7 %	15,2 %	61,4 %	+ 6660	398067
Diourbel	8,9 %	10,1 %	39,6 %	- 1920	616184
St-Louis	13,2 %	16,4 %	62,0 %	- 7390	651206
Tambacound.	2,3 %	3,4 %	34,4 %	+ 150	383572
Kaolack	4,9 %	10,2 %	33,6 %	- 1660	805447
Thiès	11,3 %	23,4 %	56,8 %	- 5120	937412
Louga	10,7 %	8,4 %	33,7 %	- 9720	489529
Fatick	7,6 %	7,8 %	38,2 %	- 1590	506844
Kolda	2,9 %	4,5 %	30,2 %	- 1390	593199
Dakar	-	-	-	+ 19260	1500459

Source : Résultats du recensement de 1988 (Ba, Sarr, 1990).

Le recensement offre une seconde possibilité d'analyse : les migrants des cinq dernières années. Si l'on rapporte l'effectif des émigrants d'une région vers Dakar à l'ensemble des immigrants internes à Dakar (colonne 2) nous constatons que le principal flux concerne les originaires de Thiès suivi par ceux de Saint-Louis et de Ziguinchor.

Les émigrants de ces trois régions partent essentiellement vers Dakar puisque 62 % de ceux qui quittent Saint-Louis, 61,4 % de ceux de Ziguinchor et 56,8 % des partants de Thiès se dirigent vers la capitale. Les courants anciens se perpétuent.

L'enquête biographique permet d'appréhender plus en détails le parcours migratoire. Nous avons distingué trois grands types de parcours :

- urbain-Dakar qui concerne les individus nés dans une ville de l'intérieur et qui sont venus directement à Dakar,
- rural-urbain-Dakar c'est-à-dire les ruraux qui ont transité par une ville de l'intérieur avant d'arriver à Dakar,
- rural-Dakar, catégorie qui comprend les individus nés en milieu rural et venus directement à Dakar.

Dans le cas des hommes nous retrouvons les grands flux évoqués dans l'analyse du recensement. La génération la plus ancienne (ceux nés en 1930-44 ans), les migrants toujours installés à Dakar sont natifs de Thiès et Saint-Louis principalement : viennent les natifs de Louga, Ziguinchor, Diourbel, Fatick ou de Guinée. Dans la génération suivante (1945-54), ce sont encore les natifs de Saint-Louis et de Thiès qui sont les plus nombreux. Enfin pour la génération la plus jeune (1955-64), Ziguinchor rejoint Thiès comme principal pôle d'émigration vers Dakar. Les parcours migratoires évoluent au cours du temps et diffèrent suivant les régions de départ. On constate que les migrations rural-Dakar font place de plus en plus à des migrations urbain-Dakar. Le cas de la région de Diourbel est révélateur : 62,5 % des migrants de la génération de 1930-44 sont venus directement du milieu rural alors que pour la génération 1955-64 nous constatons que 63,6 % sont venus directement du milieu urbain vers Dakar.

En ce qui concerne les migrants originaires du milieu rural, le schéma semble être le suivant. Pour la génération la plus âgée, ils partent plus souvent directement du milieu rural, peu d'entre eux transitent vers une ville de l'intérieur ; c'est le cas en particulier pour les originaires de Diourbel mais aussi pour les gens du fleuve (Saint-Louis) et de Kaolack (c'est-à-dire les principaux bassins d'émigration pour cette génération). Les villes de l'intérieur devaient offrir, à l'époque, peu d'opportunités. Puis

pour la génération 1945-54, davantage de ruraux passent par une ville de l'intérieur avant de venir à Dakar (le rôle de la scolarisation ne doit pas être négligeable). C'est le cas pour certains originaires de Saint-Louis, Kaolack, Kolda, Ziguinchor et dans une moindre mesure Thiès et Louga.

Enfin pour la génération 1955-64, les migrations d'origine rurale sont moins importantes mais les migrants quittent plus fréquemment directement le milieu rural pour Dakar, le passage par une ville de l'intérieur est moindre que pour la génération précédente (en particulier pour les originaires de Thiès et Fatick). Mais ce cas n'est pas général ; au contraire certaines régions voient transiter les ruraux par la ville, en particulier dans le sud du pays (Ziguinchor, Kolda). Ce phénomène résulte peut être de l'isolement relatif de ces régions de Casamance, mais aussi d'un passage par les établissements scolaires de ces régions.

Les flux migratoires perdurent, mais nous ne sommes plus en face d'un exode rural massif, bien au contraire la diversité des flux montre qu'une part importante des migrants est originaire du milieu urbain ou a transité par le milieu urbain. La part des migrations citadines vers Dakar, conduit à s'interroger sur l'évolution du réseau urbain sénégalais.

Dans l'ensemble les migrations internes semblent peu affecter les villes de l'intérieur. Si nous faisons l'hypothèse d'une croissance naturelle de 3 % par an de la population, on constate que des villes comme Saint-Louis (115.372 habitants et 2,22 % de croissance), Louga (1,62 %) et plusieurs petites villes connaissent des taux de croissance inférieurs au croît naturel. Les principales villes de l'intérieur, à savoir Thiès (175.465 habitants et 3,57 %) et Kaolack (152.007 habitants et 3,2 %) ont une croissance légèrement supérieure. Seules quatre villes enregistrent une croissance démographique nettement supérieure : d'une part deux villes moyennes devenues chef-lieu de région, Fatick (18.416 habitants et 5,22 % de croissance) et Kolda (34.337 habitants et 5,08 %), et d'autre part Mbour (6,28 %) et Ziguinchor (124.283 habitants et 4,94 %) où cette croissance s'appuie sur un certain dynamisme économique.

Les migrations influent sur la structure par sexe et par âge de Dakar, 48 % des migrants masculins ont un âge compris entre 20 et 39 ans et 47 % des migrantes sont âgées de 15 à 34 ans. Les femmes migrent plus

jeunes que les hommes, mais les migrantes représentent une part relative, légèrement plus faible à chaque groupe d'âge que les hommes migrants. Les migrants sont relativement plus nombreux à Parcelles-Yoff que dans les quartiers de Dakar-centre ou Pikine mais les différences entre ces trois grands quartiers sont minimes, chacun accueille une forte proportion de migrants récents ou non et à peu près la même proportion de ruraux. La principale différence concerne les migrants originaires de l'étranger qui sont plus nombreux dans les quartiers centraux de Dakar. La répartition des migrants par quartier varie suivant leur lieu de naissance. Les natifs de Ziguinchor sont relativement plus nombreux à Parcelles-Yoff ; ceux de Louga et Diourbel à Pikine.

Le phénomène migratoire concerne en particulier les individus d'âges actifs, et même une croissance migratoire faible peut cacher des flux importants à certains âges. Ainsi à Dakar, en 1989, 30 % des hommes et 24 % des femmes âgées de 25-29 ans sont arrivés après 1980. A Dakar, quelle que soit la génération, les arrivées sont concentrées entre 15 et 25 ans. La migration concerne surtout les adolescents et les jeunes adultes qui doivent affronter des responsabilités nouvelles dans un milieu qui leur est inconnu.

## **B - L'urbanisation de Dakar**

Dakar est la plus ancienne des grandes villes francophones d'Afrique noire. Pendant longtemps (XVII<sup>ème</sup> et une partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle), les Européens resteront sur l'île de Gorée, face à la pointe du Cap-Vert. Ce n'est qu'en 1857 que les Français annexeront les côtes du Sénégal. Il faudra cependant attendre 1887 pour que la ville de Dakar soit érigée en commune particulière, indépendante de celle de Gorée. En 1866, Gorée compte encore 3.400 habitants et Dakar seulement quelques centaines ; en 1891, Dakar a déjà 18.000 habitants et Gorée 1.200. En 1885 s'achève la construction du chemin de fer Saint-Louis-Dakar. Les grands travaux portuaires et de constructions de bâtiments publics se feront dans la période 1898-1914. Dakar devient la capitale de la fédération de l'Afrique occidentale française. C'est à cette époque que l'autorité coloniale se préoccupe des migrations autochtones, et décide de séparer quartiers européens et quartiers africains. En 1915, le quartier indigène de la Médina, accolé au Plateau, est créé. L'extension de la ville se réalise par

des opérations successives de lotissement, quel que soit le type de quartier. Dans les zones où ne résident que des Africains, la construction en matériaux précaires est autorisée mais les occupants des concessions n'obtiennent de titre définitif de propriété que s'ils construisent en matériaux durables (Sinou, 1990). Ce régime se libéralisera avec l'indépendance sans disparaître tout à fait.

Les données disponibles sur l'accroissement démographique de Dakar permettent de se faire une idée de son développement. Le taux moyen d'accroissement est de l'ordre de 5,8 % par an entre 1921 et 1951, cette croissance s'accélère entre 1951 et 1961 de façon substantielle par rapport à la période antérieure et atteint alors le taux de 8 %. Capitale de l'AOF jusqu'en 1958, Dakar perd sa prééminence politique en Afrique francophone avec les indépendances. Mais le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar permet à la ville de renforcer sa prédominance sur les autres villes sénégalaises (tableau I.2). Entre 1955 et 1961, l'accroissement sera encore plus rapide puisqu'il atteint le taux de 9 %.

**Tableau I.2**  
La part de Dakar dans la population urbaine

Année	1955	1960	1976	1988
Population Dakar/ Population urbaine	43 %	46 %	45 %	47 %
Population Dakar/ Population totale	11 %	12 %	16 %	19 %
Population Dakar/ Pop. 2è ville pays	5,1	5,7	7,0	7,5

Source : recensements de 1955, 1976, 1988 et A. Seck.

Après l'Indépendance, la croissance de la ville va se ralentir progressivement pour descendre à 4 % par an durant la période 1976-1988 (Mbodj, 1989). Selon les estimations du Plan Directeur d'Urbanisme, la population dakaroise croît d'au moins 55.000 personnes par an, soit l'équivalent d'une capitale régionale moyenne. Cela correspond à un besoin annuel d'au moins 7.000 logements supplémentaires,

production que ne peut assurer le secteur moderne de la construction, d'où l'importance de l'habitat irrégulier. Dakar au fur et à mesure de sa croissance a généré son "double" (Vernière, 1977), Pikine. Née des premiers déguerpissements de Dakar en 1955, Pikine est devenue une commune aussi peuplée que Dakar, mais moins bien équipée, et où la plus grande proportion de l'habitat est irrégulière du point de vue foncier, ce qui n'implique pas forcément qu'il ne soit pas d'une certaine qualité sur le plan du bâti. On trouve moins de baraques à Pikine (5 %) qu'à Dakar (10,5 %). Davantage de chefs de famille sont propriétaires de leur parcelle à Pikine, même chez les migrants installés récemment.

**Tableau I.3**  
Répartition de la population de l'agglomération de Dakar

	1955		1960		1976		1988	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	231.000	97	302.920	81	514.656	63	686.999	52
Pikine	7.600	3	71.780	19	298.661	37	622.172	48
TOTAL	238.600	100	374.700	100	813.317	100	1.309.171	100

Source : recensements de 1955, 1976, 1988 (A. Seck).

Dans la région de Dakar, le taux de scolarisation était de 60,6 % en 1970 et 51,1 % en 1979 pour des taux respectifs de 30,9 % et 26 % au niveau national. En 1985, l'agglomération comptait 54 % de la population urbaine et 21 % de la population totale du Sénégal. Cette concentration de la population va de pair avec un regroupement des activités (administration, services, industrie). La ville contribuait en effet à 67 % de la production industrielle et à 73 % de la valeur ajoutée nationale. Même si la croissance démographique de Dakar s'est ralentie, l'agglomération continue d'accueillir une grande part des migrants inter-urbains du pays. Cette permanence des flux migratoires vers la ville entraîne une explosion urbaine devenue très préoccupante. Les équipements urbains et les emplois ne suivent pas le rythme de la croissance démographique. La capitale est dans l'impossibilité d'offrir des emplois dans le secteur structuré à tous les citoyens ; plus de la moitié des actifs exercent dans le secteur informel et le taux de chômage est estimé à 18,6 % de la population active.

## CHAPITRE II

# MÉNAGES ET LOGEMENTS

Contrairement aux prévisions des années 60, au Sénégal, comme dans la plupart des pays africains, l'urbanisation n'est pas allée de pair avec le modèle de la famille restreinte, bien au contraire, plusieurs formes complexes de composition familiale coexistent. La taille des ménages varie fortement d'un type de famille à l'autre et conditionne en conséquence le mode d'occupation des logements. Différents modes d'habitat sont rencontrés, allant de la villa, aux immeubles de la fin de l'époque coloniale, en passant par les constructions à vocation plus ou moins sociale, les habitats évolutifs, plus traditionnels, dans les concessions, et les baraques.

L'évolution des modes d'occupation des logements et les conséquences de l'augmentation de la taille des ménages sur les stratégies résidentielles peuvent être décrits à partir de quelques résultats issus de l'enquête, et d'une comparaison avec la situation restituée par le recensement de 1955 <sup>(1)</sup>. En effet entre ces deux dates, 1955 et 1989, la situation tant politique, économique que sociale, a particulièrement évolué.

## I - DES MÉNAGES DE TAILLE ÉLEVÉE

### A - L'évolution de la taille des ménages

Dans sa synthèse sur la taille et la structure des ménages en Afrique, Thérèse Locoh (1988) insistait sur les difficultés de procéder à des

---

(1) Nous avons retenu le recensement de 1955 car celui de 1976 ne présente pas d'analyse de la composition des ménages.

comparaisons dans le temps. Les chiffres sont-ils des indicateurs de l'évolution de la taille des ménages ou rendent-ils seulement compte de l'évolution du concept (en particulier le passage de concession à ménage) ?

Le cas de Dakar est un bon révélateur des difficultés rencontrées. Sans rentrer dans le détail de la méthodologie de collecte et des concepts retenus, un ménage défini en 1955 n'est pas un ménage de 1989.

Ainsi la définition retenue en 1955 (Ministère du Plan, 1962 : 73) était « *On considère comme constituant un "foyer" toute personne ou tout groupe de personnes habitant normalement le même logement ou la même unité d'habitation. Un même "foyer" peut englober un ou plusieurs "ménages". Il peut n'en comporter aucun. Dans ce dernier cas il s'agit soit d'une personne isolée, soit d'un groupement de camarades. Il y a "ménages" lorsque au moins deux personnes vivent ensemble unies soit par le mariage, soit dans le cas de l'absence d'un des époux par un lien d'ascendance ou de descendance* ».

En 1989, l'enquête Ifan-Orstom retient deux concepts : ménage et noyau familial dont les définitions sont : « *Le ménage est constitué par l'ensemble des personnes vivant dans la même unité d'habitation (logement) et qui se reconnaissent sous l'autorité d'un même chef de ménage* ». Un ménage est composé d'un ou de plusieurs noyaux familiaux. « *Le noyau familial comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial* »<sup>(2)</sup>.

Des rapprochements sont possibles. On a assimilé le foyer de 1955 au ménage de 1989, c'est-à-dire toutes les personnes qui résident dans la même unité d'habitation constituent un ménage ; le ménage de 1955 étant un noyau défini en 1989. A priori le concept de ménage de 1955 est plus restrictif que celui du noyau en 1989 ; cependant en moyenne les ménages ont, en 1955, 1,14 noyau et, en 1989, 1,62 noyau. Dans la suite du texte

---

(2) Ces définitions s'inspirent de celles utilisées par le Bureau National du Recensement de la Direction de la Statistique du Sénégal.

les termes de ménage et noyau renvoient au concept retenu en 1989, quelle que soit la période d'observation.

Un autre aspect accroît la difficulté de procéder à une comparaison entre ces deux opérations ; la plupart des résultats publiés en 1955 mêlent population africaine et population européenne. A la fin de la période coloniale, cette dernière est nombreuse. On dénombre 47 300 ménages africains (200 780 personnes) et 7 700 ménages non africains (30 107 personnes) possédant une structure des ménages fort différente. Dans la suite des travaux nous n'avons comparé que les données concernant la population africaine.

Malgré ces réserves, on constate tout de même une très nette évolution de 1955 à 1989 ; la taille moyenne de l'ensemble des ménages africains croît de 4,2 personnes à 8,3. Si l'on considère l'évolution pour différentes ethnies, on note que chez les Wolof, groupe ethnique le plus important au Sénégal, la taille moyenne passe de 6,5 à 10,5 personnes lorsque le chef de ménage a 60 ans et plus ; chez les Lébou (sous-groupe de culture wolof, mais dont les terres villageoises sont à Dakar), au même âge du chef de ménage, la taille varie de 9,7 à 11,3. Ces différents indicateurs mettent bien en évidence l'augmentation de la taille moyenne des ménages, qui a doublé en l'espace de 34 ans, c'est-à-dire dans le temps qu'un homme met à fonder une famille.

La composition familiale a également profondément changé. Si l'on considère trois grands types de ménages :

- les ménages non familiaux composés d'individus (non apparentés directement) vivant seul ou en groupe (groupe de jeunes bonnes par exemple ou de jeunes gens partageant une même chambre) ;
- les ménages mononucléaires, composés d'un seul noyau familial (le père, la mère, les enfants par exemple, mais aussi les noyaux de polygames c'est-à-dire le père, les épouses et les enfants ; à cette composante peuvent s'adjoindre des parents isolés) ;
- les ménages polynucléaires qui comprennent plusieurs noyaux (par exemple le noyau conjugal d'un homme, le noyau de son frère dépendant et de son épouse).

A partir de l'évolution de la situation entre 1955 et 1989 (tableau II.1), le premier constat concerne la diminution du nombre de femmes chefs de ménage (15 %, 18 % en 1955), alors que la tendance est inverse dans d'autres capitales africaines comme Abidjan par exemple.

La proportion de ménages non familiaux entre 1955 et 1989 baisse aux jeunes âges, tant chez les hommes que chez les femmes. Les deux évolutions les plus marquantes concernent le vieillissement des chefs de ménage masculins et la polynucléarisation du ménage. En 1955, 21 % des chefs de ménage masculins ont plus de 49 ans, et en 1989 cette proportion atteint 37,2 %. D'autre part, la proportion de ménages polynucléaires s'accroît passant de 7 % à 23,8 % de l'ensemble des ménages.

Si l'on analyse la répartition des ménages selon le groupe d'âge du chef de ménage et la taille du ménage, on constate que la proportion des ménages de plus de 7 personnes augmente largement à tous les groupes d'âges et ce pour chacun des deux sexes (tableau II.2). Le "vieillissement" des chefs de ménage n'explique pas tout. A âge égal, la composition des ménages a évolué.

Les données de 1955 permettent juste une comparaison de la composition simplifiée du ménage en distinguant trois catégories : les enfants de moins de 15 ans, les actifs de plus de 14 ans et les inactifs du même groupe d'âges. La part des enfants a légèrement augmenté dans la structure du ménage passant de 35 à 41 % (tableau II.3). Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer ce phénomène :

- le déclin de la mortalité infanto-juvénile ;
- l'augmentation du nombre de familles de souche dakaroise ;
- la plus grande propension à des migrations familiales.

**Tableau II.1**  
Répartition de 1000 ménages suivant le sexe et le groupe d'âges du  
chef de ménage.  
(Taille moyenne en 1989 entre parenthèses)

Groupe d'âges	Type de ménage	Hommes		Femmes	
		1955	1989	1955	1989
Moins de 30 ans	Ménages non familiaux (3,5)	90	45 (3,3)	20	9 (4,4)
	Ménages mononucléaires (4,2)	80	18 (4,4)	10	8 (3,9)
	Ménages polynucléaires (11,6)	-	5 (11,6)	-	-
30 à 49 ans	Ménages non familiaux (4,6)	90	91 (3,8)	20	41 (6,2)
	Ménages mononucléaires (6,5)	360	281 (6,6)	40	35 (5,6)
	Ménages polynucléaires (13)	30	93 (13)	-	-
50 ans et +	Ménages non familiaux (7,4)	20	25 (5,3)	20	40 (8,6)
	Ménages mononucléaires (8,3)	120	150 (8,7)	50	19 (5,1)
	Ménages polynucléaires (15,2)	30	140 (15,2)	10	-
<b>Total</b>		<b>820</b>	<b>848</b>	<b>180</b>	<b>152</b>

**Tableau II.2**

Répartition des ménages selon leur taille à deux dates (1955 et 1989) pour 1000 ménages dans chaque groupe d'âges du chef de ménage.

SEXE FÉMININ		Nombre de personnes					Total
Groupe d'âges	Année d'observation	1	2-3	4 à 6	7 à 10	11 et +	
moins de 30 ans	1955	437	406	157	-	-	1000
	1989	139	306	333	194	28	1000
30-39 ans	1955	386	381	186	47	-	1000
	1989	171	237	276	237	79	1000
40-49 ans	1955	251	421	245	83	-	1000
	1989	60	119	333	321	167	1000
50-59 ans	1955	313	358	238	76	15	1000
	1989	-	125	306	361	208	1000
60 ans et +	1955	335	342	197	92	34	1000
	1989	93	167	259	278	204	1000
TOTAL	1955	352	389	198	53	13	1000
	1989	87	17	30	28	14	1000

SEXE MASCULIN		Nombre de personnes					Total
Groupe d'âges	Année d'observation	1	2-3	4 à 6	7 à 10	11 et +	
moins de 30 ans	1955	375	444	167	11	3	1000
	1989	278	333	194	104	91	1000
30-39 ans	1955	174	411	313	81	21	1000
	1989	91	239	298	243	130	1000
40-49 ans	1955	116	321	352	138	73	1000
	1989	39	96	254	319	291	1000
50-59 ans	1955	109	297	317	144	133	1000
	1989	39	44	199	287	431	1000
60 ans et +	1955	111	261	261	188	179	1000
	1989	26	66	161	237	509	1000
TOTAL	1955	187	370	290	97	56	1000
	1989	71	142	235	259	293	1000

**Tableau II.3**  
**Comparaison des compositions du ménage**  
**entre 1955 et 1989**

Répartition en %					
	Taille moyenne	+ de 14 ans		Enfants - de 15 ans	Total
		Actifs	Inactifs		
<b>Ensemble</b>					
1955	4,0	30	35	35	100
1989	8,2	27	32	41	100
<b>Commerçant</b>					
1955	3,9	37	31	32	100
1989	7,1	32	25	43	100
<b>Ouvrier</b>					
1955	3,6	37	30	33	100
1989	10,5	22	33	45	100

Ce rajeunissement se lit dans la pyramide des âges de Dakar qui présente, en 1989, un profil relativement régulier par âge, contrairement à l'allure de celle de 1955 où l'on constatait un rétrécissement à 10-15 ans et un net élargissement à 25-30 ans, avec une sur représentation des hommes au delà de 30 ans. Cela était un profil type de pyramide d'une ville en expansion accueillant des migrants.

Cette structure de la population, autrefois marquée par la prééminence d'individus d'âges actifs, et comprenant aujourd'hui une forte proportion de jeunes, se traduit au niveau des ménages par une variation de la charge par actif. En 1955, on relève 2,3 personnes à charge par actif et, 2,7 en 1989. Pour certaines catégories socio-économiques, comme les chefs de ménage ouvriers de l'industrie, cette charge a cru de 1,7 à 3,5 personnes.

Cependant ces écarts sont à relativiser et ne mesurent que les rapports apparents au sein du ménage, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes résidant dans le même logement. L'ouvrier de 1955 serait d'une part plus jeune, d'autre part il prendrait en charge une part importante de sa famille

ailleurs qu'à Dakar. Les stratégies résidentielles ont dû évoluer et en 1989 les ménages revêtaient moins une forme plurirésidentielle.

## B - L'évolution de l'habitat

Parallèlement à l'évolution des ménages, les modes d'habitat se sont transformés. La qualité des logements s'est particulièrement modifiée. Le recensement de 1955 donne de rares renseignements, mais ils sont éloquents. Pour l'ensemble des constructions traditionnelles seules 13 % sont en dur, 54 % en bois, et 33 % en paille. La comparaison des données de 1955 avec celles de 1989 permet de remarquer que les constructions en matériaux traditionnels (paille) ou de récupération (planche) laissent de plus en plus la place à des constructions en dur.

**Tableau II.4**  
Évolution de la répartition des logements  
suivant le type de construction

Type d'habitat	1955	1989
Haut et moyen standing	21	14
En dur, bonne qualité	} 10	24,5
En dur, qualité moindre		53,5
En bois	43	8
En paille	26	-

Cette amélioration de l'état de l'habitat résulte surtout de l'application de contraintes juridiques, et de la politique urbaine des trente dernières années. Avant l'indépendance, la construction en matériaux précaires est autorisée dans les "quartiers africains", mais « *les occupants n'obtiennent de titre définitif de propriété que s'ils contruisent en matériau durable* » (Sinou, 1990). Assez rapidement, dans les années 50, les autorités sont débordées par l'arrivée de nouveaux migrants, et de nombreux bidonvilles s'immiscent dans les franges urbaines non loties. A cette période débute la politique de déguerpissement massif des "illégaux" vers la périphérie qui s'intensifie après l'indépendance. Même si le plan d'urbanisme de 1967 n'a pas eu les moyens nécessaires à son application, il marque un tournant :

l'urbanisation spontanée n'est plus considérée comme « *une perversion urbanistique qu'il convient de supprimer* » (Sinou, 1990). Les normes de l'habitat s'abaissent, afin de permettre au plus grand nombre de trouver un habitat minimal et d'éviter la constitution de bidonvilles. Sur ce plan, le programme a abouti car il n'existe pas à proprement parler de bidonvilles, rares sont les quartiers constitués uniquement de baraques, ces dernières sont plutôt disséminées dans divers quartiers, cachées parfois derrière les murs de la concession.

Quelles sont les conséquences de cette augmentation de la taille des ménages et ses effets concernant l'occupation de l'espace résidentiel ? Deux niveaux peuvent être pris en considération, d'une part celui de la concession ou carré, et d'autre part celui du logement. Les données du recensement de 1955 fournissent quelques renseignements sur la densité d'occupation des concessions et des logements, et nous nous sommes calés sur certains tableaux de cette étude pour essayer de mettre en évidence l'évolution de l'occupation de l'espace bâti entre 1955 et 1989.

Au niveau des concessions ou parcelles (en général de 200 à 400 m<sup>2</sup>), un ou plusieurs ménages peuvent cohabiter (1,5 ménages en moyenne en 1989). On constate une densification des concessions qui touche surtout les quartiers centraux de Dakar, particulièrement le groupe médian (10-19 personnes par concession), le nombre de concessions surpeuplées n'augmente pas, 5 % des concessions ont plus de 30 habitants en 1955 et 4,9 % en 1989, et ces dernières accueillent moins de monde qu'en 1955 (tableau II.5).

Nous sommes loin de la situation des cours à Abidjan, où par exemple à Treichville on dénombrait en moyenne 42 personnes par cour (Antoine, Dubresson, Manou-Savina, 1987) contre 13,5 pour l'agglomération dakaroise. L'augmentation de la taille des ménages a entraîné une densification très relative des concessions et chacune d'elle n'accueille qu'un faible nombre de ménages. Les données pour les quartiers périphériques (Cambéréne et Pikine) mettent également en évidence une forte densification durant cette période, mais en 1955 ces quartiers étaient en pleine émergence.

**Tableau II.5**  
Occupation des concessions

Répartition des concessions selon le nombre de personnes

Nombre de personnes dans la concession	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total
1955					
Dakar	52	33	10	5	100
Patte d'oie-Camberene	62	24	7	7	100
Pikine	95	5	-	-	100
Ensemble	61	27	7	5	100
1989					
Dakar	35,5	42,3	13,6	8,6	100
Patte d'oie-Camberene	38,8	44,8	11,3	5,1	100
Pikine	38,0	46,2	12,5	3,3	100
Ensemble	37,7	45,0	12,4	4,9	100

Répartition de la population selon la taille des concessions

Nombre de personnes dans la concession	1 à 9	10 à 19	20 à 29	+ 30	Total	Moyenne
Dakar	22	37	21	20	100	11,7
Patte d'oie-Camberene	27	28	15	30	100	11,3
Pikine	88	12	-	-	100	4,4
Ensemble	26	35	19	20	100	9,86
Dakar	15,3	38,2	21,5	25,0	100	15,2
Patte d'oie-Camberene	18,9	47,0	19,7	14,4	100	13,1
Pikine	19,0	49,2	22,8	9,0	100	13,1
Ensemble	18,1	46,0	21,6	14,3	100	13,5

Sources : Recensement de 1955; enquête Ifan-Orstom de 1989

La densité par pièce a-t-elle suivi le changement de taille du ménage ? Alors qu'en 1955, 29 % des ménages et 45 % de la population vivait à plus de 3 personnes par pièce, la situation s'est aggravée en 1989 où ces proportions respectives sont 44 % et 54 % (tableau II.6). La densité passe de 2,1 à 2,9 personnes par pièce. L'augmentation de la taille des ménages s'est répercutée sur l'occupation de l'espace domestique du ménage.

Les conditions d'accès aux réseaux d'eau potable (robinet dans le logement) et d'électricité se sont nettement améliorées. En 1955, deux grands types d'habitat sont considérés : l'habitat dit "européen" (18 % de la population y loge, dont un peu plus d'un quart seulement sont des africains), et l'habitat dit "africain" (82 % de la population). Ce clivage n'a plus de sens aujourd'hui, mais pour permettre des comparaisons nous avons, pour 1989, d'une part regroupé dans une même catégorie, l'habitat de haut standing et les constructions réalisées par des sociétés immobilières, et d'autre part l'habitat dans les concessions (tableau II.7). Le premier abrite 15 % de la population en 1989 et le second 85 %. Le premier type, quelle que soit la période, est raccordé dans 93 % des cas aux réseaux d'eau et d'électricité. Dans les concessions la situation s'est nettement améliorée, près de 40 % des ménages disposent de l'eau et de l'électricité, mais encore 56,5 % n'ont pas l'eau et se ravitaillent aux bornes fontaines principalement, et 40,4 % ne disposent pas de l'électricité.

La lutte contre la "bidonvillisation" s'est avérée efficace, les logements en matériau précaire ont laissé place à un habitat en dur sans pour autant donner un logement décent pour tous.

En ce qui concerne l'alimentation en eau et électricité, d'importants efforts ont été réalisés, mais plus de la moitié de la population des quartiers populaires ne dispose pas encore d'eau à domicile, avec toutes les conséquences sur l'hygiène et la santé que peuvent provoquer les problèmes liés aux réserves d'eau.

**Tableau II.6a**Répartition de 100 logements selon le nombre de personnes par pièce  
(ensemble de la population)

Nombre de personnes par pièce	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	5 +	Total
1955					
Centre	} 7	64	22	7	100
Patte d'oie					
Pikine	5	53	32	10	100
Agglomération	-	-	-	-	-
1989					
Centre	4	54,3	26,8	14,8	100
Patte d'oie	2,5	52,2	32,9	12,3	100
Pikine	1,9	53,1	33,2	11,9	100
Agglomération	2,8	53,3	30,9	13,0	100

**Tableau II.6b**

Répartition de 100 personnes selon l'occupation des pièces

Nombre de personnes par pièce	- 1	1 à 2,9	3 à 4,9	+ 5	Total	Moyenne
1955						
Centre	} 3					
Patte d'oie		52	32	13	100	2,1
Pikine	2	36	44	18	100	3,0
Agglomération						2,1
1989						
Centre	1,8	44,0	33,9	20,3	100	2,91
Patte d'oie	1,1	42,2	41,7	15,0	100	2,87
Pikine	0,7	47,9	41,0	10,4	100	2,91
Agglomération	1,2	45,1	39,0	14,7	100	2,90

**Tableau II.7**  
Alimentation en eau et en électricité des logements

Équipement logement	1955		1989		
	Habitat "Européen"	Habitat "Africain"	Haut standing et opération immobilière	Habitat évolutif	Ensemble
Eau/électricité	93,0	7,8	92,8	38,7	46,4
Sans eau avec électricité	3,0	12,3	2,1	20,9	18,2
Avec eau sans électricité	1,2	1,6	2,4	4,8	4,5
Sans eau et sans électricité	2,8	78,3	2,7	35,6	30,9
Total	100	100	100	100	100

Sources : Recensement de 1955 ; enquête Ifan-Orstom 1989.

### C - Un indicateur de pauvreté : le niveau d'équipement domestique

Dans l'enquête ménage une série de sept questions concernent la possession de différents biens domestiques tels radio, télévision, réfrigérateur, salon, cuisinière, téléphone et automobile. Une analyse préalable a permis de constater qu'une distinction peut être faite entre les ménages qui possèdent ou non la combinaison des trois biens suivants : salon, téléviseur et réfrigérateur. La possession de certains biens traduit plus un processus d'occidentalisation, et la possession d'une automobile n'est pas à elle seule un signe de richesse, vu l'état d'une partie du parc automobile. A partir de la possession de ces différents biens, on peut établir une variable unique donnant une hiérarchie des équipements domestiques. Nous n'avons pas retenu la possession de la radio car presque tous les ménages possèdent ce bien, ainsi 65 % des ménages les plus défavorisés (catégorie Aucun) possèdent un appareil de radio. Malgré ces imperfections d'élaboration, cette variable traduit une échelle de niveau de vie allant de 0 à 5. Aux deux extrêmes, on trouve d'une part ceux qui n'ont aucun bien domestique, soit 52 % des ménages ; d'autre part ceux qui possèdent en quasi-totalité les biens domestiques

mentionnés, soit 4,1 % des ménages. Ces chiffres montrent le dénuement qui frappe une proportion importante des ménages dakarois (dans cette analyse nous n'avons pris en considération que les 2 046 ménages de l'enquête dont le chef est résidant au moment de l'enquête). Ensuite nous trouvons environ que 23 % des ménages ont un équipement relativement faible : respectivement 8,1 % pour la catégorie "très faible équipement", et 14,5 % "faible équipement". Les catégories suivantes "équipement moyen" (15,9 %) et "assez bon équipement" (5 %) possèdent un équipement minimum qui comporte dans la plupart des cas radio, réfrigérateur, télévision, salon ; ces deux catégories se distinguent l'une de l'autre par la possession d'une cuisinière ou d'une automobile, et plus rarement le téléphone. Nos données et notre mode d'analyse ne sont pas suffisamment précis pour permettre d'établir des regroupements plus fins. Le tableau II.8a donne le taux d'équipement ménager pour chaque catégorie. La catégorie la plus démunie dénommée "Aucun" ne possède aucun de ces biens matériels et ne figure donc pas dans ce tableau.

La répartition des chefs de ménage selon le type d'activité nous montre que les individus ayant un équipement satisfaisant appartiennent essentiellement à la catégorie des cadres et assimilés (47,6 %) et des salariés du tertiaire (23,8 %). Nous trouvons quelques gros commerçants indépendants (7,1 %), artisans (8,3 %) et retraités (9,5 %).

**Tableau II.8a**  
Taux d'équipement ménager

Equipement ménager	Très faible	Faible	Moyen	Assez bon	Bon	Total
Réfrigérateur	24,5	32,7	81,5	95,1	100,0	28,7
Téléviseur	7,0	52,6	86,2	96,1	97,6	36,0
Téléphone	0,0	4,9	8,3	15,7	100,0	6,9
Cuisinière	5,5	2,6	21,5	37,3	65,1	8,8
Salon	0,0	73,2	87,7	98,0	100,0	33,9
Automobile	0,0	0,0	17,5	90,2	100,0	11,4
Total	60,0	14,9	15,9	5,0	4,1	100,0

La catégorie "Aucun" ne figure pas dans ce tableau

**Tableau II.8b**  
**Activité du chef de ménage et typologie de l'équipement**

% Ligne	Aucun	Très Faible	Faible équipt	Equipt Moyen	Assez bon équi	Bon équi	Total	Effectifs
Cadre et assimilé	3,3	1,6	9,8	31,7	21,1	32,5	100	123
Salarié tertiaire	44,6	8,9	15,9	22,1	5,2	3,2	100	616
Ouvrier	53,2	14,3	13,0	13,0	6,5	-	100	77
Manoeuvre	82,5	10,5	3,5	3,5	-	-	100	57
Commerçant indépendant	66,9	10,6	10,9	7,2	2,4	2,0	100	293
Artisan indépendant	66,6	6,6	12,2	8,7	4,1	1,8	100	392
Chomeur ayant travaillé	68,2	8,2	12,9	7,1	2,4	1,2	100	85
Retraite salariat	38,4	6,3	24,5	22,8	4,6	3,4	100	237
Divers, sans profession	54,2	7,2	20,5	14,5	2,4	1,2	100	166
Total	52,0	8,1	14,9	15,9	5,0	4,1	100	2046

La majorité des actifs ne dispose d'aucun bien. Ainsi 82,5 % des manoeuvres, 66,9 % des commerçants indépendants, 66,6 % des artisans et 68,2 % des chômeurs sont dans ce cas. Même chez les chefs de ménage salariés du tertiaire, 44,6 % n'ont aucun bien domestique. Seule les "cadres et assimilés" voient 85,3 % de leurs effectifs possédant un équipement moyen ou supérieur (trois dernières catégories). Les "retraités" apparaissent comme une catégorie disposant d'une situation relativement meilleure que les autres catégories professionnelles (à l'exception des cadres).

Si l'on considère l'équipement en fonction du type de ménage (tableau II.9), une catégorie se démarque très nettement, celle des ménages regroupant un ou plusieurs individus non apparentés où tant chez les hommes (80,6 %) que chez les femmes (75,5 %), une grande proportion ne possède aucun bien. Ce sont les ménages qui potentiellement accueillent d'autres personnes (les ménages mononucléaires avec enfants présents et autres parents) ou les ménages polynucléaires qui possèdent en moyenne le plus de biens. Cette relative aisance résulte-t-elle d'une mise en commun des différents biens des uns et des autres, ou au contraire, les chefs de ménage plus aisés prennent-ils en charge un plus grand nombre de personnes. Nous penchons plutôt pour cette seconde hypothèse qui cadre avec nos analyses précédentes. Dans l'ensemble les ménages dont le chef est une femme sont plus démunis que ceux dont le chef est un homme, en particulier les familles monoparentales.

La répartition des biens d'équipement suit bien la hiérarchie de l'habitat allant d'un habitat de standing (en immeuble ou en villa) à un habitat en dur avec dalle en béton et carrelage puis un habitat en dur plus rustique (avec sol en ciment et toit en tôle) à un habitat sommaire (baraque) sans aucun aménagement (tableau II.10). La majorité des personnes ayant un bon équipement vivent dans un habitat de standing (81 %) ou dans certains cas dans un habitat en dur de bonne qualité (19 %). Les plus démunis résident essentiellement dans l'habitat sommaire ou dans l'habitat en dur de qualité inférieure mais également une part importante (40,9 %) des personnes dans l'habitat en dur de qualité supérieure sont démunies. Sans surprise, les pauvres occupent un habitat de pauvres, mais des ménages sans beaucoup de biens sont aussi dans des habitats plus corrects.

**Tableau II.9**  
Type de ménage de fait et typologie de l'équipement

## SEXE MASCULIN

Équipement (% Ligne)	Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Assez bon	Bon	%	Effectifs
Type de ménage								
Groupement indépendant mononucléaire	80,6	6,6	5,7	4,7	1,9	0,5	100	211
Monoparental	38,9	13,9	16,7	22,2	8,3	-	100	36
Mononucléaire monogamique sans enfant	68,5	5,6	16,7	5,6	-	3,7	100	54
Mononucléaire monogamique avec enfants des parents	55,3	8,8	12,3	15,0	5,6	3,0	100	432
Mononucléaire monogamique avec enfants d'autres parents	38,4	8,5	15,9	22,5	5,9	8,9	100	271
Mononucléaire polygamique	50,0	7,5	19,2	14,2	8,3	0,8	100	120
Groupement indépendant polynucléaire	56,4	6,0	17,1	14,5	3,4	2,6	100	117
Polynucléaire monogamique	38,6	8,6	17,6	21,3	6,6	7,2	100	347
Polynucléaire polygamique	35,8	11,7	26,3	16,8	5,8	3,6	100	137
Total	50,6	8,4	15,2	16,1	4,3	5,3	100	1725

## SEXE FÉMININ

Équipement (% Ligne)	Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Assez bon	Bon	%	Effectifs
Type de ménage								
Groupement indépendant mononucléaire	75,5	4,1	8,2	6,1	6,1	-	100	49
Monoparental	60,7	4,9	13,9	15,6	1,6	3,3	100	122
Groupement indépendant polynucléaire	52,9	7,7	14,1	16,9	4,2	4,2	100	142
Autres types	50,0	12,5	12,5	25,0	-	-	100	8
Total	59,2	6,2	13,1	15,0	3,4	3,1	100	321

**Tableau II.10**  
Typologie de l'équipement selon la typologie de l'habitat  
(pourcentages en colonne)

Équipement	Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Assez boni	Bon	% de l'ensemble
Type d'habitat							
Bon standing	2,4	3,0	14,4	25,8	58,2	81,0	14,0
Dur +	32,5	55,2	61,4	51,8	35,0	19,0	41,3
Dur -	53,4	38,2	21,6	21,5	6,8	-	37,9
Sommaire	11,7	3,6	2,6	0,9	-	-	6,9
%	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1063	165	305	326	103	84	2046

**Tableau II.11**  
Typologie de l'équipement selon le statut d'occupation  
(pourcentages en colonne)

Équipement	Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Assez boni	Bon	% de l'ensemble
Statut d'occupation							
Hébergé	6,6	4,8	5,2	4,9	8,7	1,2	5,9
Locataire	58,5	43,0	30,3	31,3	29,1	15,5	45,5
Propriétaire	34,9	52,2	64,5	63,8	62,2	83,3	48,6
%	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1063	165	305	326	103	84	2046

Les différences par statut d'occupation du logement sont fortement marquées entre d'une part les propriétaires et d'autre part les locataires et hébergés (tableau II.11). Si la plupart des chefs de ménage ayant un bon équipement sont propriétaires (83,3 %), parmi ceux qui ne possèdent pas de biens d'équipement domestique, 34,9 % sont malgré tout propriétaires de leur logement, et arrivent ainsi à satisfaire modestement leur aspiration à posséder maison et parcelle. On note une proportion relativement importante de chefs de ménage propriétaires, même dans les catégories les plus démunies.

## II - MÉNAGES ET DYNAMIQUES FAMILIALES

### A - Les situations matrimoniales

Après son indépendance en 1960, le Sénégal a réglementé <sup>(3)</sup> le mariage par une intégration des lois coloniales françaises et des pratiques coutumières : le consentement des époux est requis, et l'âge minimum au mariage "civil" est fixé à 16 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Le mariage peut, toutefois, être légal en dessous de cet âge avec le consentement des parents (Boye, Hill, Issacs et Gordis, 1991).

Le mariage est quasi-universel au Sénégal ; selon la dernière enquête démographique et de santé conduite en 1992-93 (EDS, 1994), passé l'âge de 35 ans, quasiment plus aucune femme n'est célibataire, la plupart sont mariées, la proportion de divorcées ou de veuves reste relativement faible. Ainsi à 40-44 ans on compte 94 % de femmes mariées, 1,9 % de veuves et 3,9 % de divorcées. Cependant l'entrée en union même si elle reste relativement précoce, tend à devenir plus tardive. Si l'on compare les résultats de trois enquêtes, l'enquête sénégalaise de fécondité (ESF) de 1978, et les EDS de 1986 et 1992-93, on remarque qu'en 1978 près de 60 % des femmes de 15-19 ans avaient connu leur première union, en 1986 la proportion était de 43,5 % pour le même groupe d'âges et en 1992 cette proportion n'atteignait pas le tiers de la population (29,5 %). L'analyse de l'âge médian au premier mariage <sup>(4)</sup> confirme ces résultats ; il passe de 15,8 ans pour la génération 1943-47 à 18,2 ans pour la génération 1968-72.

L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural s'accroît (EDS II, 1994). Ainsi pour la génération 1943-47, l'âge médian au premier mariage est respectivement de 15,7 ans en milieu rural et 16,6 ans en milieu urbain. Pour la génération 1968-1972, il est respectivement de 15,8 ans en milieu rural et 19,9 ans en milieu urbain. L'élévation de l'âge au premier mariage concerne essentiellement les femmes résidant en milieu urbain, qui en

---

(3) Dans la pratique, ces dispositions n'atteignent qu'une minorité de la population, en général des salariés bénéficiant des prestations familiales. Le mariage demeure avant tout traditionnel, sans légalisation par l'état civil.

(4) L'âge médian au premier mariage donne l'âge auquel 50% des femmes sont déjà mariées.

l'espace de 25 ans, ont vu cet âge reculer de plus de 3 ans.

### ***1) Une entrée en union de plus en plus tardive***

Voyons plus précisément quelle est l'évolution de la nuptialité à Dakar. En 1973, selon Benoît Ferry (1977), l'âge moyen au premier mariage était situé entre 17 et 17,5 ans, et l'auteur notait un recul régulier de l'âge au premier mariage, même si passé 35 ans toutes les femmes sont mariées. L'écart d'âge entre conjoints est important, et croît avec l'âge du mari, en particulier en cas de polygamie. Ainsi en moyenne les femmes de 20-24 ans ont un écart de 12 ans avec leur mari. D'autres études confirment un retard progressif de l'âge au premier mariage (Antoine, Nanitelamio, 1991), et des comportements matrimoniaux différents suivant les quartiers. Le mariage est plus tardif, mais n'est pas remis en cause.

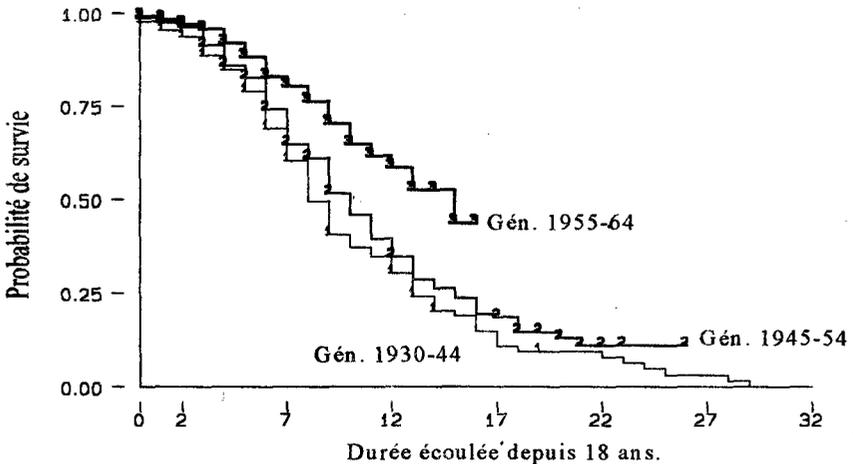
La situation est cependant fort différente suivant les quartiers ; à Dakar on compte plus de 21 % de femmes célibataires à 30-34 ans, alors qu'à Pikine des comportements matrimoniaux plus traditionnels subsistent (tableau II.12). Les différences sont moins flagrantes du côté des hommes, à l'exception du célibat plus élevé à Dakar Centre. Ces différences de structures démographiques tiennent en partie aux modes d'habitat différents selon les quartiers ; au centre ville les opportunités de logement pour une personne célibataire ou divorcée sont plus nombreuses, mais d'autres facteurs sont à prendre en considération comme le type d'activité, les aspirations à d'autres modes de vie, et les niveaux de scolarisation.

**Tableau II.12**  
Indicateurs matrimoniaux par grands quartiers

Indicateurs matrimoniaux	Dakar centre	Parcelles et Yoff	Pikine
<b>FEMMES</b>			
Proportion de célibataires à 30-34 ans	20,8 %	11,3 %	4,7 %
Proportion de femmes mariées à un polygame parmi les mariées à 35-39 ans	30,6 %	50,8 %	58,3 %
Proportion de femmes mariées à un polygame parmi les mariées à 50-54 ans	71,4 %	66,6 %	65,8 %
Proportion de divorcées à 35-39 ans	24,8 %	5,9 %	6,8 %
Proportion de femmes mariées à 40-44 ans	71,9 %	89,3 %	85,8 %
<b>HOMMES</b>			
Proportion de célibataires à 30-34 ans	55,9 %	43,7 %	38,3 %
Proportion d'hommes mariés à 50-54 ans	84,8 %	93,9 %	98,8 %
Proportion de polygamie parmi les mariés à 50-54 ans	30,8 %	40,8 %	53,6 %
Proportion de divorcés à 35-39 ans	4,0 %	4,2 %	1,2 %

Le célibat est vécu et perçu comme une situation d'attente que l'on souhaite la plus courte possible, l'espoir d'un mariage reste suspendu et indispensable à cause de la religion, des pressions familiales et sociales et des avantages matériels attribués au mariage (Antoine, Nanitelamio, 1991).

**Figure II.1**  
 Courbe de survie à l'état de célibataire (Sexe masculin)

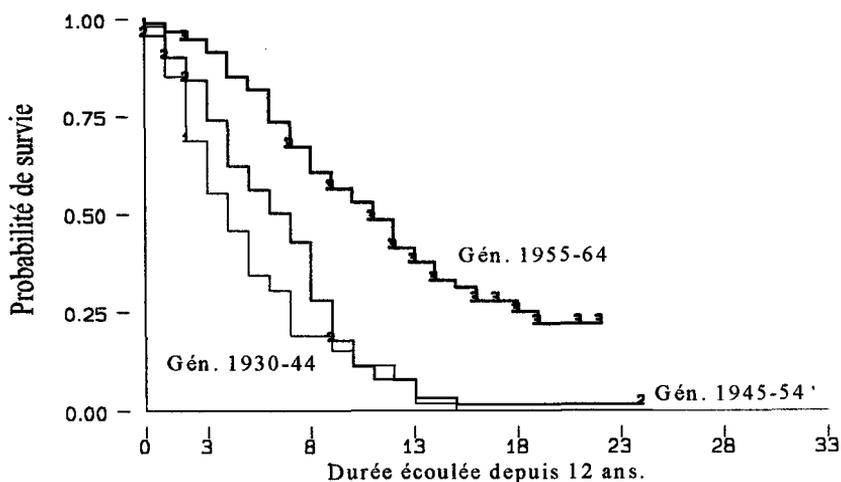


Cette urgence du mariage pour les femmes fait que lorsque l'attente se prolonge, elle est vécue avec angoisse, amenant même à une sorte de "révision à la baisse" des prétentions matrimoniales de certaines célibataires qui préfèrent être dans un ménage polygame plutôt que de ne pas être mariées du tout. Pour la plupart des femmes célibataires, le célibat n'a que des inconvénients et peu d'avantages. Certes la nécessité du mariage est aussi valable pour les hommes, cependant cette urgence n'est pas ressentie de la même manière. La situation de célibat est vécue avec plus de sérénité par les hommes célibataires qui eux ne se sentent pas "pressés" de se marier, ils attendent d'avoir les moyens matériels et financiers nécessaires pour assumer un ménage.

La fonction de séjour de Kaplan-Meier qui décrit le comportement hypothétique d'une cohorte au cours du temps, met bien en évidence le retard de l'âge au premier mariage d'une génération à l'autre, et pour chacun des deux sexes. A chaque âge, le niveau de la courbe représente la proportion de la cohorte qui n'a pas encore connu l'événement. Habituellement, pour résumer l'allure de la distribution, on calculera un

indice de valeur centrale, la médiane, c'est-à-dire la durée à laquelle 50 % de la cohorte est encore " survivante " à l'événement. A partir des courbes concernant les hommes (figure II.1), et les femmes (figure II.2), nous pouvons calculer l'âge médian au premier mariage (tableau II.13).

**Figure II.2**  
Courbe de survie à l'état de célibataire (Sexe féminin)



Entre la plus vieille génération et la plus jeune, on relève un recul de l'âge médian au premier mariage de 7 ans tant pour les hommes <sup>(5)</sup> que pour les femmes. Ce recul concerne une population urbaine, née ou socialisée à Dakar, et son ampleur est bien plus grande que pour l'ensemble du pays.

(5) L'intérêt de cette fonction est de projeter le comportement des jeunes générations. L'âge médian de la génération 1955-64 est celui que les jeunes gens auront à la date du mariage de la moitié de leur cohorte.

**Tableau II.13**  
 Age médian au premier mariage  
 selon la génération de naissance.

Génération	Homme	Femme
1930-44	26 ans	16 ans
1945-54	28 ans	19 ans
1955-64	(33 ans)	23 ans

Avec l'amplification de la crise, la génération 1955-64 (les hommes surtout) est la plus affectée, tant sur le plan de la solidarité familiale que sur le plan individuel. Leur adolescence a commencé avec la récession des années 70 qui s'est accentuée dans la décennie 80 (Bocquier, 1992). Leurs aînés, déjà mariés, sont atteints dans leur capacité à soutenir économiquement les plus jeunes. Ce sont les jeunes de la génération de 1955-64 qui, de plus en plus, voient diminuer leurs chances d'accès à un emploi et donc à un logement indépendant, condition essentielle pour constituer un ménage dans la situation actuelle de l'habitat à Dakar. Les logements locatifs sont peu nombreux et les loyers élevés. Les programmes de logement sociaux ou de parcelles assainies sont suspendus, et il faut soit recourir aux promoteurs privés, soit à l'auto-construction en périphérie. Si l'on veut admettre que, pour se marier, il faut avoir une certaine confiance en son avenir économique, nous pouvons interpréter les changements de rythme de mariage apparus sur une période de plus de 30 ans à Dakar comme un effet de la dégradation de la situation économique, et d'une incertitude grandissante quant à la perception de l'avenir. L'aspiration des plus jeunes, si elle ne fait pas fi des nouvelles conditions de vie en milieu urbain qui sont les leurs, est de plus en plus différente de celle de leurs aînés ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989) sont arrivés à un constat analogue pour plusieurs autres pays en développement. L'incertitude face à l'avenir concerne une population qui a parfois des prétentions nouvelles : la conception du couple évolue, les femmes aspirent à un nouveau statut, le besoin de confort grandit... Le décalage s'accroît entre les aspirations et les potentialités économiques individuelles (Antoine, Djiré, Laplante, 1995).

## 2) *Les caractéristiques des conjoints*

L'âge au mariage des enquêtés, calculé à partir de la date de naissance et la date du mariage, a été regroupé en cinq classes afin de mieux rendre compte des variations aux différents âges au mariage dans une même cohorte et entre les différentes générations. Pour chacune des classes d'âges constituées, l'âge moyen au premier mariage des conjoints et des conjointes est estimé afin d'en déduire l'écart d'âge en années (tableau II.14). Quelle que soit la génération, l'écart d'âge entre les conjoints s'accroît au fur et à mesure que l'âge au mariage de l'homme augmente. Pour les hommes mariés avant 20 ans, l'écart d'âge avec l'épouse s'accroît pour les plus jeunes générations, alors qu'il semble légèrement diminuer pour ceux qui se marient après 20 ans. Cette évolution de l'écart d'âge au mariage entre les conjoints traduit pour les jeunes générations, la tendance à un mariage plus précoce des femmes quand il est contracté à un âge relativement précoce de l'homme. Pour les générations de 1930-44 et 1945-54, se perpétue un modèle d'union où l'écart d'âge entre les conjoints reste élevé dans la majorité des unions (Djiré, 1993).

**Tableau II.14**  
La différence d'âges des conjoints selon le groupe d'âge au mariage des hommes<sup>(6)</sup>

Classes d'âge au au 1er mariage	Age moyen des		Écart d'âge entre époux
	époux	épouses	
<b>Génération 1930-44</b>			
moins de 20	18,50	17,20	1,00
20-24	22,53	16,69	5,84
25-29	26,71	18,09	8,62
30-34	32,15	20,00	12,15
35 ou plus	40,10	23,10	17,00
Total	27,23	18,48	8,75
<b>Génération de 1945-54</b>			
moins de 20	18,50	14,75	3,75
20-24	22,86	17,85	5,01
25-29	27,02	19,02	8,00
30-34	31,74	21,30	10,44
35 ou plus	(36,00)	(19,89)	(16,11)
Total	(27,37)	(19,12)	(8,25)
<b>Génération de 1955-64</b>			
moins de 20	18,67	14,33	4,34
20-24	22,76	17,60	5,16
25-29	(26,71)	(19,66)	(7,05)
30-34	(31,67)	(22,33)	(9,34)
Total	(25,36)	(18,91)	(6,45)

Source : Djiré (1993)

Le lieu de résidence de l'épouse avant le mariage tel que saisi à l'enquête nous permet de créer une variable caractérisant le statut de résidence de la conjointe avant le mariage et indique si l'épouse était résidente à Dakar ou non avant le mariage. En effet, le mariage avec une épouse non résidente peut apparaître comme la prolongation de pratiques matrimoniales traditionnelles qui veulent que le choix de la première épouse relève des aînés. Même si un cadet est installé en ville, ces derniers

(6) Les chiffres entre parenthèses concernent des générations ouvertes.

s'acquittent de leur devoir en lui procurant une première épouse (de son propre choix ou non) de leur entourage immédiat (Thore, 1964).

Les Dakarois de naissance se sont majoritairement mariés avec des résidentes de Dakar dans toutes les générations. Ces unions n'ont connu qu'une augmentation négligeable entre la plus ancienne génération (80 %) et celle qui la suit (81 %). Le mariage entre des "Dakarois avant 12 ans" et les résidentes de Dakar avant le mariage a été le moins fréquent dans la génération de 1930-44 (25 %). Cependant, à la génération suivante, ces hommes socialisés à Dakar, ont connu un changement radical dans le choix de leurs épouses : 83 % de leurs mariages sont conclus avec des femmes résidentes de Dakar, pendant que les hommes arrivés à Dakar après 12 ans voient la proportion de leur mariage avec une femme de Dakar baisser de 62 % à 40 %.

Ainsi, on assiste à un rapprochement du comportement matrimonial des hommes arrivés à Dakar avant 12 ans de celui des hommes nés à Dakar au détriment des derniers arrivés. Selon les générations, le mariage est de plus en plus contracté avec les Dakaroises. La croissance de la population urbaine relève plus des naissances que de la migration, ce qui implique que le marché matrimonial se situe de plus en plus dans l'agglomération elle-même.

**Tableau II.15**

La répartition des mariages par le statut de résidence de la conjointe avant le mariage et l'âge d'arrivée du conjoint à Dakar selon la cohorte

Age d'arrivée de l'enquêté à Dakar	Cohorte de 1930-44			Cohorte de 1945-54			Cohorte de 1955-64		
	Dakaroise		Total	Dakaroise		Total	Dakaroise		Total
Oui	Non	Oui		Non	Oui		Non		
Né à Dakar	39,3	10,1	49,4	49,1	11,8	60,9	47,8	4,4	52,2
Arrivé avant 12 ans	2,3	6,7	9,0	13,6	2,7	16,4	14,5	2,9	17,4
Arrivé entre 12 et 18 ans	25,8	15,7	41,6	9,1	13,6	22,7	17,4	13,0	30,4
Total	67,4	32,6	100,0	71,8	28,2	100,0	79,7	20,3	100,0

Source : Djiré (1993)

Le niveau d'instruction des conjoints est-il homogène ? Un peu moins de la moitié des couples possède un niveau de scolarisation égal, mais parmi ces conjoints de même niveau, la fréquence du mariage est plus élevée pour les personnes non scolarisées : de 86 % dans la première génération, les mariages entre non scolarisés passent à 55 % dans la deuxième. Une évolution presque contraire au cas précédent est relevée dans le cas où les conjoints ont un niveau différent : la fréquence du mariage est alors de 60 % dans la deuxième génération et 53 % dans la première. Les mariages où l'homme a un niveau supérieur à celui de son épouse sont majoritaires.

Lorsque le niveau d'instruction de la femme est supérieur à celui du mari, elle épouse essentiellement un homme non instruit. Les hommes sans scolarisation représentent 67 % de ces mariages dans la première cohorte contre 74 % dans la seconde. Les hommes instruits se sont mariés à des femmes non instruites à 74 % dans la cohorte la plus ancienne, alors que dans la seconde génération ils se sont plutôt unis en majorité avec des femmes instruites (59 %).

On note donc dans la population étudiée une croissance de la scolarisation dans la seconde génération où on retrouve dans l'ensemble des mariages, 49 % dont au moins un partenaire n'est pas allé à l'école, cette proportion étant de 79 % dans la génération de 1930-44. Pour la génération la plus jeune, il est fort possible que le plus grand nombre de célibataires soit constitué d'individus étudiant encore ou qui ont déjà atteint un certain niveau d'instruction.

**Tableau II.16**

La répartition des mariages par niveaux d'étude des conjoints selon la génération

Niveau de scolarisation des conjoints	Cohorte de 1930-44			Cohorte de 1945-54			Cohorte de 1955-64		
	Conjoint Scolarisé		Total	Conjoint Scolarisé		Total	Conjoint Scolarisé		Total
	Oui	Non		Oui	Non		Oui	Non	
Même niveau	6,7	40,5	47,2	18,2	21,8	40,0	15,9	27,5	43,5
Femme ayant un niveau supérieur	2,3	4,5	6,7	1,8	5,5	7,3	5,8	10,1	15,9
Mari ayant un niveau supérieur	12,4	33,7	46,1	30,9	21,8	52,7	17,4	23,2	40,6
Total	21,4	78,7	100,0	50,9	49,1	100,0	39,1	60,9	100,0

Source : Djiré (1993)

Dans l'ensemble, on observe peu d'évolution dans les caractéristiques réciproques des conjoints : le mariage semble réunir des partenaires de plus en plus scolarisés. Les épouses seraient de plus en plus choisies parmi les résidentes de Dakar.

### 3) Un niveau de polygamie toujours élevé

Les données du moment provenant d'une enquête ou d'un recensement laissent croire à une faiblesse de la fréquence des divorces. Il n'en est rien, la probabilité d'être encore en union après 15 ans de mariage est de 0,71, ce qui signifie que près d'une femme sur trois divorce. La propension à divorcer est bien plus grande chez les femmes qui se sont mariées après l'âge de 20 ans ; les femmes scolarisées et urbaines sont plus sujettes au divorce (Lo, 1985). Le remariage est fréquent, ainsi 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les 5 ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992).

Précocité du mariage et remariage rapide après le divorce ou le veuvage se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de polygamie. Entre 1978 et 1986, il n'évolue guère pour l'ensemble du Sénégal : 60 % des femmes de plus de 30 ans sont en union polygamique, et l'on note un léger

déclin de la fréquence de la polygamie chez les femmes de moins de 30 ans durant la même période. Toutefois le déclin est plus marqué en milieu urbain, surtout pour les femmes de plus de 30 ans. Si la polygamie concerne moins les femmes d'un niveau scolaire élevé (37 % des femmes de plus de 30 ans en union polygamique), la baisse de la proportion de polygames entre 1978 et 1986 est la même, quel que soit le niveau d'instruction.

Déjà en 1960, Mercier constatait dans des villes sénégalaises comme Dakar ou Thiès, que la vie urbaine n'entraîne une diminution rapide ni du taux de polygamie ni de la proportion de polygames. Trente ans plus tard le phénomène reste intense, et il n'est pas propre à Dakar. A propos des grandes villes zaïroises, Ngondo a Pitshandenge (1992) constate que la polygamie augmente en milieu urbain, et souligne que l'intrusion de la polygamie dans ce milieu peut être considérée comme un fait révolutionnaire en ce qu'elle intervient malgré l'hostilité structurelle de l'environnement urbain (difficulté de logement, discrimination sur le plan légal, respectabilité attachée à la monogamie, interdiction de ce mode d'union par des religions judéo-chrétiennes...). La pratique de la polygamie au Sénégal s'inscrit dans un contexte différent de celui de l'Afrique Centrale, mais on peut constater que ce type d'union dépasse largement le cas des pays sahéliens à dominante musulmane.

La polygamie est reconnue dans la législation moderne, le code sénégalais de la famille offre trois options matrimoniales : le régime de la monogamie, le régime de la limitation de la polygamie et le régime de la polygamie, l'homme ne pouvant avoir simultanément plus de quatre épouses. L'option de limitation de polygamie restreint le nombre des épouses que le mari pourra avoir simultanément. Si l'homme ne choisit pas explicitement l'une des options, le mariage est alors placé sous le régime de la polygamie. L'égalité des co-épouses est souligné dans le code qui stipule « *qu'en cas de polygamie, chaque épouse peut prétendre à l'égalité de traitement par rapport aux autres* ».

Manifestement le code de la famille a voulu établir un compromis réfléchi entre la coutume, le droit islamique, et la prise en compte des revendications concernant une meilleure protection des droits de la femme. Mais le compromis ne semble pas avoir atteint tout à fait ses

objectifs car après 20 ans d'application (le code est en application depuis 1972), il continue de susciter des débats et des demandes de révisions. Les islamistes estiment que le code ne reflète pas les préoccupations des musulmans, par contre des féministes considèrent que malgré certains progrès, le code pérennise la domination de l'homme sur la femme et privilégie la polygamie au détriment de la monogamie.

Le remariage des femmes est fréquent. En 1955, les femmes âgées de 50-54 ans avaient en moyenne connu 1,71 union, et en 1989, un peu moins de 1,63. Selon les données de notre enquête, 47 % des femmes âgées de 50-54 ans vivent actuellement dans une union polygamique à Dakar. C'est à cet âge que la proportion est la plus forte. Elle diminue par la suite du fait du veuvage. Chez les hommes âgés de 55-59 ans la proportion de polygames était d'environ 30 % au recensement de 1955, de 40 % au recensement de 1976, et elle atteint 45 % pour le même groupe d'âge en 1989. En 1955 les hommes à l'âge de 60 ans avaient en moyenne 2,6 mariages, ce nombre passe à 2,2 en 1989 ; par contre au même âge, ils avaient 1,45 épouse en moyenne et en 1989 ce nombre augmente légèrement et atteint 1,70. La polygamie reste intense à Dakar.

La proportion de femmes de 35-39 ans mariées à un polygame est plus élevée à Pikine, mais à l'âge de 50-54 ans la situation est identique dans tous les quartiers, et environ 70 % des femmes encore mariées à cet âge sont en situation polygamique. Par contre à un âge égal (35-39 ans) le nombre de femmes ayant le statut de divorcée diffère suivant les quartiers : une femme sur quatre a ce statut dans les quartiers centraux de Dakar, alors que la proportion est minime dans les quartiers périphériques (environ 6 %).

**Tableau II.17**

Rang du mariage de la femme et situation matrimoniale du conjoint au moment du mariage

Situation matrimoniale du conjoint	Célibataire	Déjà marié	Veuf ou Divorcé	Total
Premier mariage	68 %	24 %	8 %	100 %
Deuxième mariage	31 %	55 %	14 %	100 %
Troisième et plus	10 %	72 %	18 %	100 %

L'écart d'âge entre les conjoints diminue au fur et à mesure des mariages successifs. Lors du premier mariage féminin, dans une union monogamique, l'écart d'âge avec le conjoint est de 10 ans, et de 20 ans pour une union polygamique. En cas de remariage, lors de la seconde union, l'écart diminue pour être respectivement de 5 ans et 10 ans ; et pour le troisième mariage, l'union est essentiellement polygamique et l'écart d'âge avec le conjoint est de 14 ans.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la ville voit se diversifier les situations de polygamie. La liaison entre la ville et la polygamie n'est pas aussi "négative" qu'on l'a supposé. Il n'est pas étonnant que la polygamie se maintienne à Dakar dans un environnement où cette institution est confortée. Elle bénéficie d'une "légitimité" officielle, religieuse, et sociale. Elle joue un rôle de régulation sociale et démographique. Elle jouit d'une popularité, d'une normalité qui en banalise l'existence notamment auprès des hommes. Pour les hommes, la polygamie reste un privilège qu'ils peuvent s'octroyer, une ambition permettant d'afficher leur réussite sociale, un moyen de contrôle et de domination sur les femmes qui peut retrouver tout son sens au moment où il y a des tentatives de redéfinition des relations entre les hommes et les femmes (Antoine, Nanitelamio, 1994).

## B - La composition des ménages

On peut avoir une vision synthétique de la composition des ménages à travers la taille moyenne de chacune de ses composantes. Seuls les ménages familiaux sont pris en considération car nous avons exclu de l'analyse les ménages composés d'une personne isolée ou les individus non apparentés vivant en groupe (tableau II.18).

**Tableau II.18**  
Composition des ménages en 1989  
(Ménages non familiaux exclus)

	Chef de ménage	Con-joint	Enfant du couple	Autre enfant	Autres parents	Taille noyau I	Autre noyau	Taille moyenne
HOMMES	1	1,20	4,5	0,3	0,94	7,94	1,69	9,53
- 30 ans	1	0,95	1,5	0,5	1,33	5,23	0,60	5,88
30-39 ans	1	1,05	2,6	0,3	1,02	5,97	1,05	7,02
40-49 ans	1	1,16	4,8	0,2	0,98	8,14	1,11	9,25
50-59 ans	1	1,30	6,3	0,3	0,80	9,70	1,84	11,54
60 ans et +	1	1,38	4,8	0,5	0,85	8,53	3,66	12,19
FEMMES	1	-	3,1	0,36	0,99	5,45	0,03	5,46
- 30 ans	1	-	1,8	0,50	1,12	4,42	-	4,42
30-39 ans	1	-	2,9	0,25	1,06	5,22	-	5,22
40-49 ans	1	-	4,3	0,24	0,60	6,14	-	6,14
50-59 ans	1	-	2,9	0,53	1,14	5,57	-	5,57
60 ans et +	1	-	2,5	0,54	1,53	5,57	0,30	5,87

Quel que soit le groupe d'âge chez les hommes, le noyau conjugal (père-mère-enfant) est majoritaire. Mais les autres composantes du ménage ne sont jamais négligeables : une faible proportion de jeunes enfants sont accueillis, et un peu plus de deux personnes extérieures au noyau conjugal complètent le ménage. La présentation selon les types du ménage permet d'affiner l'analyse.

A partir du recueil des liens de parenté, il est possible, par sommation des individus ayant les mêmes codes de parenté, de constituer une

typologie des ménages. Le recueil précis de la parenté permet de prendre en considération divers critères de classification, tel que la présence de plusieurs générations, ou la présence des collatéraux (Locoh, 1988 ; Vimard, 1987). La typologie reconnue combine la situation vécue par le chef de ménage sur le plan matrimonial (non marié, en union monogamique ou en union polygamique), et le nombre de noyaux familiaux au sein du ménage (un seul noyau, mononucléaire, ou plusieurs noyaux). Est prise en considération dans le tableau II.19 la situation vécue au sein du ménage sur le plan de l'union. En particulier, certains hommes mariés sont venus sans leur épouse en ville, et vivent comme des célibataires. De même, certains polygames ne demeurent qu'avec une seule de leurs épouses et sont donc considérés comme résidant dans un ménage monogamique.

Il est significatif que 27 % des ménages comptent plus de 10 personnes en leur sein dont un nombre important de collatéraux. Seulement 21 % des ménages et 15 % de la population dakaroise vivent dans une famille conjugale classique, à savoir le père, la mère et les enfants. Si le ménage polynucléaire monogamique ne représente que 17 % des ménages, par contre 25 % de la population vit dans un ménage de ce genre. Les ménages polygamiques sont peu nombreux (12,6 % des ménages), mais accueillent 25,4 % de la population. C'est dans les ménages de ce type que la taille moyenne est la plus élevée : 13,1 personnes lorsque le ménage est mononucléaire, et près de 20 personnes lorsqu'il est polynucléaire.

Tableau II.19a

Type de ménage selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage

Typologie du ménage	Nombre de personnes						Total
	1 Pers	2-3 Pers	4-6 Pers	7-10 Pers	11-14 Pers	15 et +	
<b>CHEF DE MÉNAGE MASCULIN</b>							
Groupé individus mononucléaire	126 59,7	65 30,8	11 5,2	7 3,3	2 0,9	- -	211 100,0
Groupé individus polynucléaire	-	36 30,8	30 25,6	24 20,5	16 13,7	11 9,4	117 100,0
Ménage monoparental	-	10 27,8	11 30,6	11 30,6	4 11,1	- -	36 100,0
Mononucl. monog ss enfants présents	-	50 92,6	4 7,4	- -	- -	- -	54 100,0
Mononucl. monog av enfants présents	-	75 17,4	198 45,8	133 30,8	23 5,3	3 0,7	432 100,0
Mononucl. monog av enf prés av aut	-	4 1,5	93 34,3	132 48,7	34 12,5	8 3,0	271 100,0
Mononucléaire polygamique	-	-	6 5,0	31 25,8	42 35,0	41 34,2	120 100,0
Polynucléaire monogamique	-	-	46 13,3	99 28,5	101 29,1	101 29,1	347 100,0
Polynucléaire polygamique	-	-	-	9 6,6	20 14,6	108 78,8	137 100,0
Sous total sexe masculin	126	240	399	446	242	272	1725
<b>CHEF DE MÉNAGE FÉMININ</b>							
Ménage monoparental	-	39 32,0	54 44,3	26 21,3	3 2,5	- -	122 100,0
Groupé individus polynucléaire	-	4 2,8	33 23,2	64 45,1	26 18,3	15 10,6	142 100,0
Autres types	28 49,1	14 24,6	9 15,8	3 5,3	3 5,3	- -	57 100,0
Sous total sexe féminin	28	57	96	93	32	15	321

**Tableau II.19b**  
 Nombre de ménages et d'individus selon chaque type de ménage et  
 taille moyenne des ménages

Typologie du ménage	Nombre* de ménages	Nombre d'individus.*	Taille moyenne ménages
---------------------	--------------------	----------------------	------------------------

**CHEF DE MÉNAGE MASCULIN**

Groupé individus mononucléaire	211 10,3	402 2,4	1,9
Groupé individus polynucléaire	117 5,7	831 4,9	7,1
Ménage monoparental	36 1,8	210 1,2	5,8
Mononucl. monog ss enfants présents	54 2,6	129 0,8	2,4
Mononucl. monog av enfants présents	432 21,1	2610 15,4	6,0
Mononucl. monog av enf prés av aut par	271 13,2	2124 12,5	7,8
Mononucléaire polygamique	120 5,9	1573 9,3	13,1
Polynucléaire monogamiq	347 17,0	4269 25,2	12,3
Polynucléaire polygamiq	137 6,7	2733 16,1	19,9
Sous total sexe masculin	1725 84,3	14881 87,9	8,6

**CHEF DE MÉNAGE FÉMININ**

Ménage monoparental	122 6,0	614 3,6	5,0
Groupé individus polynucléaire	142 6,9	1277 7,5	9,0
Autres types	57 2,8	162 1,0	2,8
Sous total sexe féminin	321 15,7	2053 12,1	6,4

\* Pourcentage en colonnes

Les individus vivant seuls, sont en général des hommes, et constituent une minorité, moins de 1 % de la population totale. Par ailleurs, 15 % des ménages ont à leur tête une femme. La moitié de ces ménages est constituée par le groupement de plusieurs individus non directement apparentés, comme on l'a déjà noté, et 6 % sont des ménages monoparentaux de fait (une mère et ses enfants), mais dans certains cas il s'agit d'une co-épouse qui réside de façon indépendante de son mari.

Les ménages monoparentaux sont peu fréquents. Ils ont plus souvent une femme pour chef (dans 77 % des cas), et ils ne regroupent que 4,8 % de la population.

### **C - Les ménages multi-polaires**

La multi-polarité des ménages a souvent été mise en avant comme stratégie de survie des ménages. Par ménages "multi-polaires", nous entendons les ménages dont les membres n'habitent pas sous le même toit. En Afrique, c'est un aspect remarquable de la vie matrimoniale, qui n'a pas été suffisamment étudié jusqu'alors, notamment en rapport avec la polygamie et l'urbanisation. Il nous paraît essentiel de savoir non seulement où, mais avec qui vit l'épouse (ou l'époux), au cas où elle (ou il) n'habiterait pas avec l'enquêté(e).

Diverses questions ont permis de saisir ce phénomène, en particulier lorsque l'enquêté(e) et son enfant ne vivent pas ensemble, l'enquêteur a demandé à quel âge ils n'ont plus habité ensemble et avec qui l'enfant a habité à ce moment-là. Ces questions sont un moyen de saisir à la fois les cas de confiage et les départs de la maison parentale à l'âge adulte. Une question sur le lieu de résidence actuelle de chacun des enfants de l'enquêté(e) permet d'analyser la multi-polarité familiale.

Il est donc intéressant de savoir s'il y a ou non cohabitation des conjoints et des enfants pour apprécier les formes de résidence de la famille conjugale (Segalen, 1981) ou du noyau conjugal (la triade père, mère, enfants). A cet effet, au cours de l'enquête biographique, on a demandé à chaque homme où résidaient son (ou ses) différente(s) épouse(s) et aux femmes où résidait leur mari.

Chez les plus jeunes hommes, dans un peu plus de la moitié des cas (54 %), la femme réside avec son mari et leurs enfants. Mais dans 18,8 % des cas les enfants et la mère résident ailleurs. Signalons que 19,5 % des enfants issus de cette génération sont nés hors union : dans la plupart des cas, ils ne résident plus avec leur père (15,7 %). En cas de divorce également, les enfants résident rarement avec leur père (0,9 %).

La cohabitation des conjoints s'accroît avec l'âge. Pour la génération 1945-54, le pourcentage d'enfants résidant avec leurs deux parents passe à 70,7 %, et à 82,6 % pour la génération 1930-44. Parallèlement, la non-cohabitation des conjoints s'estompe avec l'âge (13,3 % à 35-44 ans ; 8,2 % à 45-59 ans), et dans la plupart des cas, l'enfant ne réside pas avec le père. La proportion d'enfants de divorcés est moins importante pour la génération 1930-44, mais pour les deux dernières cohortes, les enfants résident dans un cas sur deux avec le père. Lorsque l'enfant est né hors union, le rapport n'est plus que de un sur trois.

Dans les cas où il n'y a pas cohabitation des conjoints, des différences de comportements sont discernables suivant les générations (tableau II.20). La cohabitation des couples est moindre pour les plus jeunes cohortes : seulement 70,9 % des femmes en union monogamique et 60,0 % des femmes en union polygamique résident avec leur conjoint. Si le mari est âgé de 35-44 ans, ces pourcentages sont respectivement de 83,9 % et 75,9 % ; et s'il a entre 45 et 59 ans, les proportions sont de 92,1 % et 81,6 %. Quelle que soit la génération, la cohabitation est plus fréquente chez les époux monogames que chez les époux polygames. La proportion de cohabitation augmente avec l'âge du mari.

La situation de résidence, en cas de non-cohabitation des conjoints, diffère selon que la femme est mariée à un monogame ou un polygame. Lorsque l'épouse est mariée à un monogame elle peut résider dans son propre ménage ou dans celui de ses enfants ; c'est d'ailleurs une situation que l'on rencontre avant tout chez les femmes mariées à des hommes âgés. Mais le cas le plus fréquent pour la femme en union monogame est de vivre avec des membres de la famille de son mari (le père ou la mère principalement) notamment lorsque le mari est âgé de 25 à 34 ans.

**Tableau II.20**  
**Statut de résidence des enfants de moins de 15 ans**  
**et résidence de la mère selon la génération du père**

Génération du mari	Marié cohabitation enfant résidant	Marié cohabitation enfant non résidant	Marié ss cohabitation enfant résidant	Marié sans cohabitation enfant non résidant	Divorcé enfant résidant	Divorcé enfant non résidant	Veuf enfant résidant	Veuf enfant non résidant	Hors union enfant résidant	Hors union enfant non résidant	Total
25-34 ans	167 54,4	7 2,2	2 0,6	60 18,8	3 0,9	18 5,6	- -	- -	12 3,8	50 15,7	319 100,0
35-44 ans	761 10,7	26 2,4	15 1,4	128 11,9	46 4,3	51 4,7	7 0,6	6 0,6	12 1,1	25 2,3	1077 100,0
45-59 ans	1183 82,8	39 2,7	18 1,3	98 6,9	31 2,2	28 2,0	17 1,2	8 0,6	2 0,1	5 0,3	1429 100,0

Les situations sont plus diverses pour les épouses mariées à des polygames. A l'exception de celles mariées à de jeunes hommes, ces femmes vivent avec leur(s) co-épouse(s) dans environ 15 % des cas. Elles résident plutôt seule ou dans leur propre famille que dans la famille de leur mari, en particulier si elles sont mariées à un homme de 35-44 ans. Ce choix est peut-être le signe d'une tension dans le couple.

Dans le cas de Dakar, le maintien de l'unité conjugale au sein d'une même résidence demeure, de loin, le cas le plus fréquent et se renforce avec l'âge. De plus, la plupart des individus résident dans une famille élargie ; le noyau familial conjugal demeure souvent dans le même logement, à l'exception des générations les plus jeunes où l'épouse et les enfants logent ailleurs, et en général dans la famille du mari. Dans l'ensemble ces résultats confirment l'hypothèse émise plus haut d'un regroupement de l'unité conjugale au sein d'un même ménage et non d'une pluri-résidence des membres de la même unité conjugale.

#### **D - La taille du ménage**

La taille du ménage dépend de divers facteurs économiques ou sociaux. L'analyse de la variance nous permet de mieux apprécier les variables qui influent sur la taille des ménages et de voir au niveau de chaque facteur l'existence ou non d'une différence entre les catégories (modalités). Associée à l'analyse de classification multiple, elle permet aussi d'estimer l'influence de chaque modalité, prise isolément (ETA, effet propre) ou en combinaison avec d'autres facteurs (BETA, effet ajusté).

Le choix des variables retenues dans le modèle présenté est motivé par leur effet propre sur la variable dépendante. Ainsi nous avons constaté au cours des différentes analyses que des variables comme le quartier de résidence, le lieu de naissance<sup>(7)</sup> et le sexe du chef de ménage n'ont que des

---

(7) Cette variable classe les chefs de ménage selon les deux modalités suivantes : natif de Dakar et migrant. En tenant compte de l'année d'installation des migrants, nous nous sommes aperçus que cette nouvelle variable a pratiquement les mêmes effets (ETA=35 et BETA=10) que l'âge actuel des chefs de ménage dans le modèle que nous proposons ci-dessous.

effets différentiels négligeables sur la taille du ménage, bien qu'a priori nous étions tentés de croire qu'elles jouaient un effet important<sup>(8)</sup>

Dans le modèle retenu, l'effet propre de chaque variable est calculé en supposant que les autres variables sont constantes, donc sans effet. Dans la réalité, il est difficile d'isoler les effets puisqu'en fait il existe une interaction entre les différentes variables et certaines sont prépondérantes. On essaie alors de mettre en évidence, grossièrement au moins, ces interactions.

**Tableau II.21**  
Analyse de la variance de la taille du ménage  
et effet propre et effet ajusté des facteurs

Facteurs	Degré de liberté	F	Seuil de signification de F	Effet propre ETA	Effet ajusté BETA	BETA <sup>2*</sup>
Situation matrimoniale.	4	51,649	0,000	0,44	0,28	0,08
Age actuel	4	4,473	0,000	0,36	0,09	0,01
Statut dans le logement	2	144,092	0,001	0,50	0,35	0,12
Niveau équipement	5	17,751	0,000	0,30	0,18	0,03
Statut activité économique	8	3,320	0,001	0,24	0,10	0,01
Expliqué	23	55,656	0,000			

\* Contribution du facteur ajusté à la variance totale de la variable expliquée (taille du ménage).

(8) ANOVA du logiciel SPSS/PC+ n'accepte au plus que cinq variables indépendantes. Toutes les variables indépendantes sont rattachées au chef de ménage.

Tableau II.21 (suite)

Pour chaque facteur, écart entre la taille du ménage dans la catégorie et la moyenne.

Variables	Effectifs	Ecart par rapport à M	
		Avant ajustement	Après ajustement
<b>Situation matrimoniale</b>			
Célibataire	184	-4,71	-2,10
Monogame	56	-0,92	-0,59
Polygame	575	3,92	2,56
Divorcé	102	-3,33	-2,26
Veuf	129	-0,63	-1,90
<b>Age actuel</b>			
15-24 ans	40	-1,40	-1,40
25-34 ans	379	-0,98	-0,98
35-44 ans	597	-0,09	-0,09
45-59 ans	671	0,42	0,42
60-98 ans	349	0,59	0,59
<b>Statut d'occupation du logement</b>			
Hébergé	119	-0,93	-0,55
Locataire	927	-3,24	-2,24
Propriétaire	990	3,15	2,16
<b>Niveau d'équipement</b>			
Aucun	1060	-1,74	-0,99
Très faible	163	0,66	0,40
Faible	303	2,01	0,81
Moyen	326	2,36	1,62
Assez bon	102	2,92	2,09
Bon	82	0,71	0,02
<b>Statut activité économique</b>			
Cadre et assimilé	122	-0,97	-1,86
Salarié tertiaire	613	-0,65	-0,02
Ouvrier	77	2,04	1,52
Manoeuvre	57	-1,26	0,02
Commerçant indépendant.	291	-1,30	-0,46
Artisan indépendant.	390	-0,06	0,37
Chômeur	85	-0,59	0,10
Retraité salariat	237	3,59	0,27
Sans profession	164	0,19	0,23
Taille moyenne		M=8,28	
Coefficient de corrélation		R=0,624	
		R <sup>2</sup> =0,389	

Pour des contraintes techniques, seules des variables dont les effets propres ne sont pas négligeables et qui améliorent notre modèle en augmentant  $R^2$  ont été retenues. Il s'agit de la situation d'occupation dans le logement, la situation matrimoniale, l'âge actuel, le niveau d'équipement du ménage et le statut dans l'activité économique. Elles expliquent environ 40 % de la variance totale ( $R^2$ ).

Les données de l'analyse de la variance sur la taille du ménage présentées dans le tableau II.21 pour les différents facteurs, montrent qu'il existe une différence significative entre les différentes catégories de ces facteurs. Dans notre modèle<sup>(9)</sup> les variables comme le statut d'occupation dans le logement et le statut matrimonial sont des variables nettement discriminantes. Les deux variables ont des contributions respectives de 12 % et 8 % à la variance totale de la variable expliquée. Si la taille du ménage varie de façon significative selon l'âge du chef du ménage, il n'en demeure pas moins que ce dernier n'est pas le facteur le plus déterminant de la taille du ménage. Il se trouve être même moins discriminant que le niveau d'équipement du ménage, variable pour laquelle on peut constater que les plus démunis connaissent en général une taille de ménage nettement inférieure à la moyenne. Cependant un certain nombre de modalités qui influent sur une taille élevée est lié à un âge élevé : le statut de polygame, de propriétaire, de retraité.

## E - Cycle de vie au sein du ménage

Comme le rappelle Hervé Le Bras (1988), on peut adopter deux points de vue pour appréhender la famille : une approche transversale qui nous permet de mettre en évidence les structures familiales, et une approche longitudinale mettant en évidence le cycle de vie des individus au sein des

---

(9) Le modèle permet une prédiction de la taille moyenne d'un ménage quelconque et ceci en combinant l'influence des variables explicatives retenues. A partir de la taille moyenne des ménages ( $M$ ) observée qui est de 8,28 personnes, nous pouvons pour chacune des modalités des variables explicatives, calculer une taille moyenne s'en rapprochant (tableau II.3). Par exemple, dans le cas d'un chef de ménage polygame, âgé de plus de 60 ans, propriétaire d'un logement, ayant un équipement moyen et à la retraite ; nous pouvons prédire que ce chef aura un ménage d'une taille moyenne de 15,48 personnes, (c'est-à-dire  $8,28 + [2,56 + 0,59 + 2,16 + 1,62 + 0,27]$  ).

différents ménages auxquels ils ont appartenu. Seulement, bien souvent on ne possède pas de données longitudinales sur la place occupée par les individus, à chaque âge de leur vie, au sein des ménages. Toutefois on peut essayer d'esquisser cette dynamique des cycles de vie, à partir de la situation du moment au sein des ménages (Le Bras, 1988), en rapportant à chaque individu les caractéristiques du ménage où il vit. Les graphiques présentés par la suite ne sont donc le reflet que d'une situation du moment (celle de l'enquête en 1989), mais ils permettent de mettre en évidence certaines tendances fortes du cycle de vie. En revanche, ils ne nous donnent pas l'évolution de ces cycles de vie.

Le rythme de changement de statut est fort différent entre les garçons et les filles. A 20 ans, 50 % des femmes ont un autre statut familial que celui de fille de chef de ménage ou bien ont déjà quitté ce ménage. Par contre, à cet âge, 72 % des hommes ont le statut de fils du chef de ménage. Il est évident que le mariage et/ou la maternité plus précoce chez les femmes explique en grande partie ce changement plus rapide de statut, comme le confirment les figures II.2a et II.2b. Entre 25 et 55 ans les femmes sont majoritairement dans la situation d'épouse. Peu de femmes accèdent au statut de chef de ménage. Ce fait est dû certainement au remariage des jeunes veuves ou divorcées avant 40 ans et, ensuite, par la prise en charge de ces femmes aux âges plus élevés par d'autres personnes (frère, soeur ou enfants). Sur le graphique, cette catégorie est dénommée "dépendant". Elle apparaît aussi entre 15 et 30 ans, et concerne dans ce cas soit les femmes résidant dans un autre ménage que celui des parents, soit celles considérées chef de noyau, car mère de famille. Cet état intermédiaire de "chef de noyau" est dû au fait que les femmes ne rejoignent pas toujours le mari immédiatement après le mariage.

Nous avons essayé de détailler davantage les diverses situations que pouvaient connaître les femmes à partir de 15-20 ans. Trois cas sont distingués :

- épouse de monogame,
- épouse de polygame,
- chef de noyau.

Dans l'ensemble, plus on vieillit plus le "risque" (en terme probabiliste) de devenir épouse de polygame est grand. Enfin, passés 65 ans, du fait de

l'écart d'âge important entre conjoints, la proportion de femmes encore mariées est faible.

En schématisant, on peut retenir trois grandes étapes dans le cycle de vie des femmes à Dakar ; elles résident auprès de leurs parents jusqu'à 15-25 ans, elles sont épouses entre 20 et 60 ans, et accueillies dans un autre ménage à partir de 60 ans. Le mariage de plus en plus tardif (en particulier dans certains quartiers du centre ville) peut bousculer ce schéma dans les années à venir.

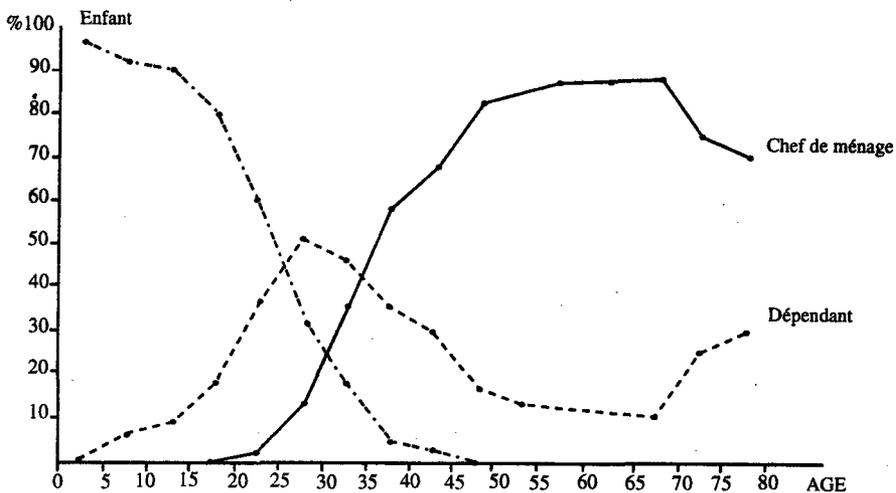
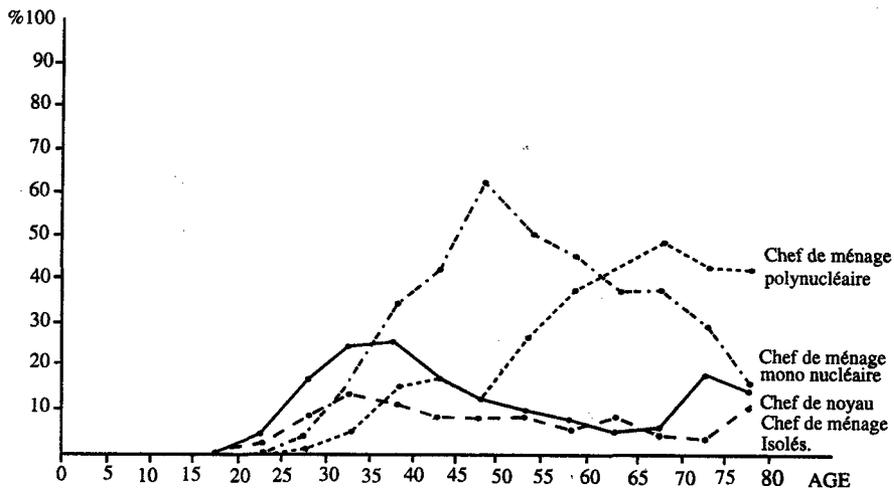
Le schéma pour les hommes est fort différent. Nous avons, dans un premier temps (figure II.1), retenu trois statuts chez les hommes :

- chef de ménage (C.M),
- "enfant" du chef de ménage, quel que soit son âge et son activité, à condition que cet enfant reste dans le noyau familial du chef de ménage,
- "dépendant" c'est-à-dire, toutes les autres personnes de sexe masculin qui logent avec le chef de ménage, que cette personne soit active ou non.

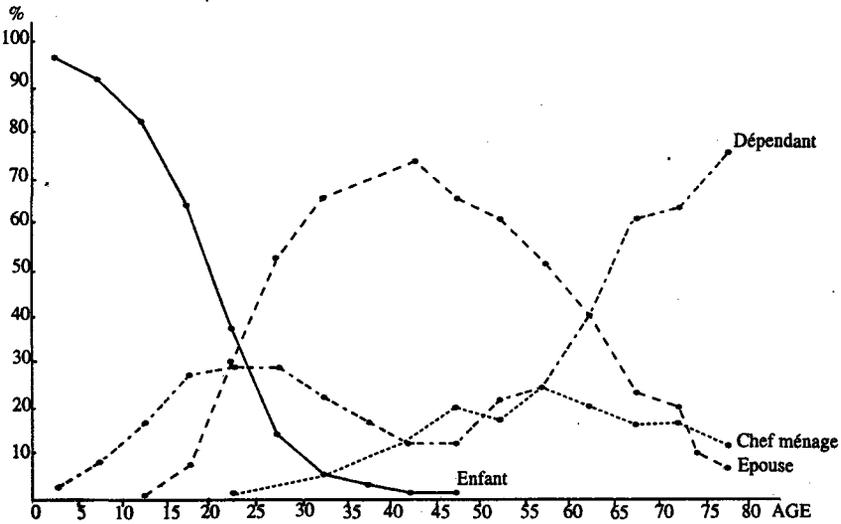
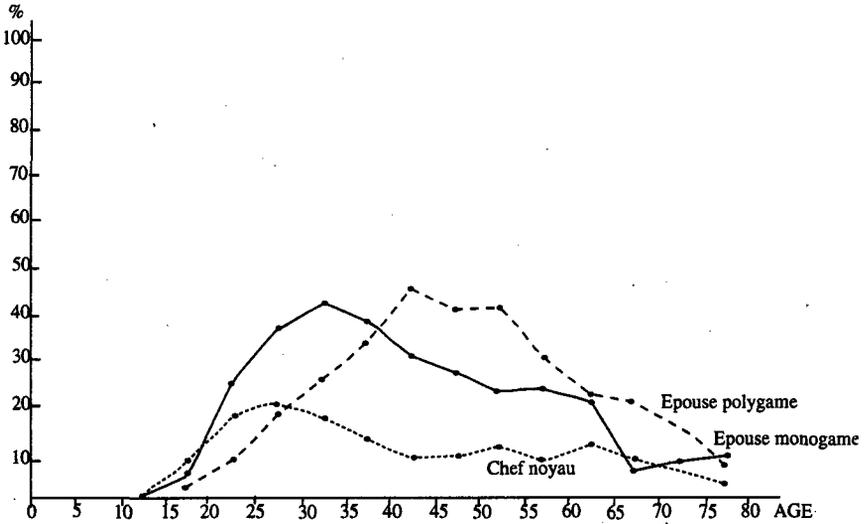
Deux ou trois périodes peuvent être retenues dans le schéma du cycle de vie des hommes. Plus longtemps à charge des parents que les femmes, les hommes restent chez leurs parents jusque vers 20-30 ans ; ensuite "dépendant" dans un autre ménage pendant une courte période (entre 20 et 35 ans) ; chef de ménage à partir de 35 ans jusqu'à la fin de leur vie. Peu d'hommes vivent à la fin de leur vie dans le ménage d'une autre personne.

Comment évoluent les différents statuts de chef de ménage avec l'âge (figure II.1a) ? On peut distinguer les chefs de ménage non familiaux (ou d'isolés), les chefs de ménage mononucléaire, et les chefs de ménage polynucléaire. Le schéma est alors le suivant : tout d'abord chef de noyau, les hommes sont à la tête d'un ménage mononucléaire une grande partie de leur vie (entre 35 et 55 ans), et après cet âge à la tête d'un ménage polynucléaire. Être à la tête d'un ménage d'isolés ne concerne qu'une minorité de personnes.

**Figure II.3**  
Cycle de vie et statut dans le ménage.  
(Sexe masculin)



**Figure II.4**  
Cycle de vie et statut dans le ménage.  
(Sexe féminin)



## F - Les jeunes à la charge des aînés ?

Il faut rester prudent avant de tirer les conclusions des schémas et des premières analyses de nos données. Nous n'en sommes encore qu'au stade des hypothèses. Le statut de chef de ménage demeure un artifice statistique, il ne correspond pas toujours aux réalités sociales (de plus en plus, dans différents pays on le dénomme personne de référence, c'est-à-dire la personne à partir de laquelle on positionne les différents individus du ménage). Nos schémas posent plus de questions qu'ils n'aident à en résoudre.

Le "titre" de chef de ménage est associé au titulaire du logement qu'il soit propriétaire ou locataire. C'est cette situation qui explique en partie la prééminence des chefs de ménage âgés, d'autant que ces derniers sont, à partir de 55 ans, plutôt propriétaires de leur logement. Ainsi à 25-29 ans, 76 % des chefs de ménage sont locataires et seulement 20 % propriétaires (les autres étant hébergés) ; à 45-49 ans la situation est équilibrée, respectivement 48 % de locataires et 44 % de propriétaires et à 65-69 ans, on compte 82 % de propriétaires. Même si le chef de ménage ne prend pas en charge l'ensemble du ménage, il assure le logement et c'est déjà beaucoup dans une ville comme Dakar où le coût du logement est relativement élevé. Ce coût du logement est d'ailleurs un des éléments d'explication de la taille élevée des ménages.

L'autre critique que l'on peut faire au schéma, c'est de laisser l'impression que le chef de ménage prend en charge, avec l'âge, de plus en plus de personnes, et de passer sous silence tant l'activité du chef de ménage, que celle des autres membres du ménage. Un chef de ménage âgé peut très bien héberger ses enfants dans sa concession, mais vivre grâce à leurs revenus. La présence de nombreux enfants ne signifie pas forcément une charge financière accrue.

Cependant lorsqu'on regarde, suivant le même principe du cycle de vie, la proportion d'"enfant" (de sexe masculin) actif à 20-24 ans, celle-ci est de 41 %. De plus parmi ces actifs, 17 % sont salariés, 25 % travaillent pour leur compte et 58 % sont apprentis. Ces derniers, on le sait, ne perçoivent, en général, pas de rémunération et ne peuvent donc subvenir aux besoins du ménage. C'est donc, à 20-24 ans, 83 % des "enfants du chef de ménage" présents dans le ménage qui ne perçoivent pas de revenus. Suivant le même raisonnement, ils sont encore 60 % à 25-29 ans.

De leur côté, les "dépendants" masculins accueillis dans le ménage sont plus actifs que les "enfants" (57 % des 20-24 ans), mais une part d'entre eux sont également des apprentis : c'est donc 64 % qui ne reçoivent pas de revenus.

A l'inverse, les chefs de ménage âgés même s'ils cessent toute activité, perçoivent une retraite, résultat d'une activité exercée bien souvent comme fonctionnaire ou dans un emploi permanent salarié. Ainsi à 55-59 ans : 53 % des chefs de ménage sont actifs et 41 % retraités (les 6 % restent soit chômeurs ou inactifs). A 65-69 ans, ces proportions passent respectivement à 25 % et 69 % (et seulement 5,6 % de sans revenu du salariat ou de la retraite). A ces revenus de la retraite s'ajoutent parfois les revenus tirés de la propriété foncière. La parcelle a été divisée et une partie des bâtiments loués à d'autres familles. On constate d'ailleurs que lors de l'enquête Ifan-Orstom, 40 % des chefs de ménages étaient propriétaires et 54 % de ces chefs de ménage propriétaires avaient plus de 50 ans.

### III - MÉNAGES, HABITAT ET ACCÈS AU LOGEMENT

La recherche d'un logement est l'un des objectifs du migrant, surtout lorsqu'il a une famille à charge. A Abidjan l'importance des flux migratoires entraîne une demande très forte de logements locatifs, et c'est là une des caractéristiques de cette ville. Par rapport à Dakar, par exemple, Abidjan est une ville de locataires. Malgré une politique volontariste de logement social, ce type d'habitat n'a jamais pu accueillir plus de 22 % de la population de la ville. Là comme dans d'autres capitales, le niveau des prix rend les logements sociaux inaccessibles à ceux à qui ils étaient destinés, et ces logements deviennent la propriété des classes moyennes et aisées. Les migrants récents n'ont aucune chance d'accéder à ces logements. Sept habitants sur dix résident dans l'habitat de cour légal ou illégal, habitat ayant surtout une fonction d'accueil des migrants (ivoiriens ou étrangers). Cet habitat est à 80 % locatif, et les logements sont de petites dimensions. Les migrants étrangers sont quasiment absents de l'habitat économique (11 % de la population résidant dans ce type d'habitat), en plus grand nombre dans l'habitat évolutif de cours (41 %), et majoritaires dans l'habitat sommaire (80 %) (Antoine, Dubresson, Manou-Savina, 1987).

#### A - Les statuts d'occupation

Le logement est un moyen de différenciation sociale. L'accession au logement est en effet sélective. L'analyse des itinéraires résidentiels des accédants à la propriété, de même que ceux du secteur locatif et enfin des personnes en position d'hébergement apporte des informations de qualité sur le processus ségréatif d'insertion urbaine. Trois grandes catégories de logement peuvent être identifiées dans l'agglomération de Dakar. La première constitue l'habitat de haut et moyen standing et regroupe trois types : villa, appartement en immeubles et appartement dans les opérations immobilières (HLM et SICAP). Les classes moyennes restent les principaux bénéficiaires de la politique urbaine ; la SICAP (Société immobilière du Cap Vert) est créée en 1950, et l'OHLM, office des habitations à loyer modéré, en 1959. Les sociétés immobilières, depuis leur création, ont construit respectivement plus de 11000 logements pour la SICAP (principalement entre 1960 et 1980), et environ 8000 pour les HLM (principalement entre 1960 et 1970).

La deuxième catégorie comporte les types d'habitat plutôt populaires : terrasses et étages, maisons en tôle ondulée ou en tuile et enfin les baraques. Différents modes de production de logements sont possibles. Une part des constructions sont la conséquence de la politique de parcelles assainies (10 500 parcelles à Cambérène qui ne sont pas toutes mises en valeur). La production peut être aussi privée mais appuyée par des prêts (Banque de l'habitat au Sénégal, coopératives). Mais l'essentiel de la production actuelle de logements relève du tacheronnage et de l'auto-construction.

Les habitats de type HLM ou SICAP ne constituent que 14,3 % des logements. La seconde catégorie est la plus fréquemment rencontrée dans l'agglomération de Dakar. Les terrasses et étages représentent 24,2 % des logements, les maisons en tôle ou en tuile 52,9 % ; enfin les baraques 8 %. On trouve plus de baraques à Dakar (10 %) qu'à Pikine (5 %).

Cette typologie est indépendante du statut foncier du logement, un habitat spontané peut être de bonne qualité, une baraque peut encore occuper un terrain loti et enregistré de longue date. En tant qu'enjeu social, le logement est un important indicateur de l'évolution urbaine et des valeurs sociales.

**Tableau II.22**  
Statut d'occupation selon les grands groupes de quartier

Statut d'occupation	Centre	Cambérène	Pikine	%	Effectifs
Hebergé	5,8	5,7	6,1	5,9	120
Locataire	55,9	45,3	36,0	45,5	931
Propriétaire	38,3	49,1	57,8	48,6	995
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total effectifs	694	601	751		2046

pourcentage en colonne

Qu'en est-il du statut d'occupation du logement ? La proportion de propriétaires est relativement importante à Dakar, où 48 % des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement. La proportion de propriétaires augmente du centre vers la périphérie, et passe de 38 % pour les quartiers centraux, où les locataires dominent à 49 % pour les quartiers de la proche banlieue (Yoff, Patte d'oie, Cambérène, Parcelles) et à 58 % pour la banlieue de Pikine. Ce sont les propriétaires qui accueillent les ménages de taille élevée, comme nous l'avons vu dans l'analyse de variance. Si l'on prend en compte l'ensemble de la population et non plus seulement les chefs de ménage, c'est 67 % de la population qui vivent dans un ménage dont le responsable est propriétaire, 28 % chez un locataire.

Les deux analyses de régression logistique suivantes permettent de voir les modalités qui semblent influencer le plus sur les "chances" d'être propriétaire ou locataire. Quatre variables apparaissent particulièrement pertinentes pour évaluer les probabilités d'être ou non propriétaire. Ce sont :

- une variable de nature économique, le niveau d'équipement domestique ;
- une variable temporelle l'année d'installation (pour le risque d'être propriétaire) ou le groupe d'âge (pour les locataires) ;
- une variable spatiale, le quartier ;
- une variable plus sociologique qui décrit le type de ménage.

Sur le plan économique peu de surprises, les riches ont bien plus de chances d'être propriétaires que les plus démunis (environ 14 fois plus), et les chefs de ménage installés de longue date (4,4 fois plus de chance) que les chefs de ménage arrivés dans les années 80. Mais les chefs de ménages originaires de Dakar restent ceux qui possèdent le plus de chances d'être dans la situation de propriétaire. Cela tient surtout aux conditions d'accès à la propriété, grandement facilité par la distribution de lots aux déguerpis dans les années 50 à 70. Il s'agit bien de la situation actuelle, cela ne veut pas dire que tout dakarais a plus de chances de devenir propriétaire qu'un migrant, mais qu'actuellement parmi les chefs de ménage, les dakarais sont davantage propriétaires. Le problème, on l'a vu précédemment, c'est de devenir chef de ménage. Sur le plan géographique, par rapport aux chefs de ménage qui habitent les quartiers centraux de Dakar, il y a plus

d'éventualités d'être propriétaire dans les quartiers périphériques, et plus particulièrement dans les quartiers de Pikine.

Le type de ménage influe également sur le risque d'être propriétaire ; en particulier il existe une chance très élevée d'être propriétaire lorsque le ménage est polygamique, mononucléaire (x 12) ou polynucléaire (x 42) par rapport au type de référence (groupement d'individus). Peut-on en conclure que le polygame se donne les moyens de la polygamie, c'est-à-dire qu'une certaine sécurité de logement permet la polygamie, ou est-ce simplement un effet de l'âge masqué : plus on est âgé plus on a de "chances" d'être polygame, et plus de chances d'être propriétaire. Des analyses ultérieures des interactions permettront de mieux voir le sens des relations.

Certaines variables ou modalités ne sont pas significatives, comme le sexe, l'origine urbaine ou rurale des migrants, le niveau d'instruction, la religion, le type d'habitat ou la situation matrimoniale. Pour cette dernière variable, les résultats semblent apparemment contradictoires en ce qui concerne les polygames en particulier. Le type de ménage et la situation matrimoniale recouvrent deux réalités différentes. Dans le premier cas, on saisit une situation de fait (l'homme qui vit avec une épouse dans sa maison), alors que le statut matrimonial révèle une situation de droit (l'homme marié qui a plusieurs femmes dont chacune a une maison indépendante ou vit chez d'autres parents).

La seconde analyse porte sur les locataires, et donne des résultats complémentaires aux précédents.

Tableau II.22

## Analyse de régression logistique

## Catégorie PROPRIÉTAIRE

Variable de référence	Autres variables	Coefficient	Écart type	Significativité
	Constante	-4,8928	0,5984	
Sexe				
Féminin	Masculin	0,2462	0,2727	
Lieu de naissance				
Urbain	Rural	0,860	0,1563	
	Né à Dakar	-0,7812	0,6681	
Situation matrimoniale				
Monogame	Célibataire	0,6392	0,6171	**
	Polygame	0,2519	0,1757	
	Divorcé	0,5044	0,3301	
	Veuf	1,3309	0,3258	***
Niveau d'instruction				
Non scolarisé	Primaire	-0,1469	0,1808	
	Secondaire	-0,0628	0,1949	
Ethnie				
Ouolof	Lébou	0,3780	0,2625	
	Toucouleur	0,2113	0,2052	
	Peul	-0,0149	0,2380	
	Mandé	-0,7633	0,2916	***
	Serer	-0,3200	0,1942	*
	Diola	-0,6419	0,3026	**
	Divers	-0,6559	0,2468	***
Religion				
Tidiane	Mouride	-0,0717	0,1595	
	Autre musulman	-0,1495	0,1740	
	Chrétien	0,1965	0,2632	
Type d'habitat				
Dur -	Bon standing	-0,0904	0,2404	
	Dur +	-0,3368	0,1505	**
	Sommaire	-0,3434	0,2606	
Quartier				
Dakar centre	Parcelles Yoff	0,8949	0,1627	***
	Pikine	1,1504	0,1708	***

## Catégorie PROPRIÉTAIRE (suite)

Variable de référence	Autres variables	Coefficient	Écart type	Significativité
Statut d'activité Cadre et assimilé	Salarié tertiaire	0,3859	0,2806	
	Ouvrier	0,3119	0,4147	
	Manoeuvre	0,4983	0,4673	
	Commerce indépend.	0,4694	0,3379	
	Artisan ind.	0,6550	0,3195	**
	Chômeur	0,7622	0,3933	*
	Retraité salariat	1,1535	0,3707	***
	Sans profession	0,5748	0,3773	
Equipement Aucun	Très faible	0,7504	0,2345	***
	Faible	1,1473	0,1935	***
	Moyen	1,3793	0,2054	***
	Assez bon	1,5297	0,3188	***
	Bon	2,8942	0,4231	***
Année d'installation Années 80	Années 70	0,6994	0,2538	***
	Années 60	1,2055	0,2532	***
	Avant 60	1,4810	0,2596	***
	Migr. date inconnue	1,0238	0,2824	***
	Né Dakar	2,6314	0,4231	***
Groupe d'âges moins de 30 ans	30-39	-0,3720	0,2740	
	40-49	0,3448	0,2837	
	50-59	0,6835	0,2994	**
	60-90	1,0197	0,3330	***
Type de ménage Groupement individus. mononucléaire	Ménage monoparent.	1,1712	0,3202	***
	Mononucl. monog. sans enfant présent.	0,3960	0,4931	
	Mononucl. monog. avec enfant présent	0,6376	0,2969	**
	Mononucl. monog. avec enfant présent et autres parents	1,7573	0,3079	***
	Mononucl. polygami.	2,4904	0,3897	***
	Group. ind. polynuc.	1,2999	0,2805	***
	Polynucl. monogami.	2,1512	0,3051	***
Polynucl. polygami.	3,7356	0,5036	***	

\*\*\* significatif au seuil de 0,01

\*\* significatif entre 0,01 et 0,05

\* significatif entre 0,05 et 0,10

Tableau II.22 (suite)

Analyse de régression logistique

Catégorie LOCATAIRE

Variable de référence	Autres variables	Coefficient	Écart type	Significativité
	Constante	-7,1563	0,9854	
Sexe Masculin	Féminin	0,2314	0,2607	
Lieu de naissance Rural	Urbain	0,0878	0,1543	
	Né à Dakar	-0,2198	0,6289	
Situation matrimoniale Veuf	Célibataire	0,6044	0,3815	
	Monogame	1,1892	0,3295	***
	Polygame	0,9729	0,3252	***
	Divorcé	0,7174	0,3469	**
Niveau d'instruction Primaire	Non scolarisé	0,0532	0,1795	
	Secondaire	0,1739	0,1994	
Ethnie Oulof	Lébou	-0,8377	0,2847	***
	Toucouleur	-0,2167	0,2083	
	Peul	0,0274	0,2370	
	Mandé	0,6999	0,2859	**
	Serer	0,2242	0,1917	
	Diola	0,9158	0,2944	***
	Divers	0,5481	0,2409	**
Religion Tidiane	Mouride	0,1468	0,1600	
	Autre musulman	0,1838	0,1730	
	Chrétien	-0,2929	0,2525	
Type d'habitat Dur -	Bon standing	0,1074	0,2455	
	Dur +	0,5529	0,1511	***
	Sommaire	0,1826	0,2514	
Quartier Pikine	Dakar centre	1,0817	0,1687	***
	Parcelles Yoff	0,2807	0,1549	*

## Catégorie LOCATAIRE (suite)

Variable de référence	Autres variables	Coefficient	Écart type	Significativité
Statut d'activité Cadre et assimilé	Salarié tertiaire	0,4124	0,2800	
	Ouvrier	0,0617	0,3266	
	Manoeuvre	-0,2194	0,3699	
	Commerce indépend.	-0,1649	0,2141	
	Artisan indépendant	-0,2712	0,1886	
	Chômeur	-0,5052	0,2987	*
	Retraité salariat	-0,6642	0,2876	**
	Sans profession	-0,7077	0,2783	**
Equipement Bon équipement	Aucun	2,6228	0,4276	***
	Très faible	1,9408	0,4619	***
	Faible	1,4223	0,4239	***
	Moyen	1,2594	0,3998	***
	Assez bon	0,8685	0,4372	**
Année d'installation Né Dakar	Années 80	1,3069	0,6439	**
	Années 70	0,8422	0,6381	
	Années 60	0,3300	0,6410	
	Avant 60	-0,1643	0,6433	
	Migr. date inconnue	0,5590	0,6406	
Groupe d'âges 60-90 ans	moins de 30	0,8761	0,3303	***
	30-39	1,1347	0,2483	***
	40-49	0,5724	0,2400	**
	50-59	0,2726	0,2296	
Type de ménage Polynucléaire polygamique	Grpt indiv mononuc.	3,3885	0,5183	***
	Ménage monoparent.	2,4578	0,5291	***
	Mononucl. monog. sans enfant présent	3,4543	0,6142	***
	Mononucl. monog. avec enfant présent	2,9150	0,4752	***
	Mononucl. monog. avec enfant présent autres parents	1,8830	0,4846	***
	Mononuc. polygamiq	1,1382	0,5114	**
	Grouppt ind. polynuc.	2,3183	0,5115	***
	Polynucl. monog	1,2024	0,4857	**

\*\*\* significatif au seuil de 0,01

\*\* significatif entre 0,01 et 0,05

\* significatif entre 0,05 et 0,10

## **B - Statut individuel et statut d'occupation**

Il est possible de rendre compte plus en détails du statut d'occupation du logement en essayant de voir le nombre de personnes n'appartenant pas au noyau conjugal qui vivent respectivement chez un propriétaire ou un locataire. On peut rapporter à chaque individu le statut d'occupation du chef de ménage chez qui il vit, et tenir compte également de sa relation de parenté avec ce chef de ménage. Nous considérons arbitrairement la (ou les) femme (s) et les enfants non mariés, comme bénéficiant du même statut que le chef de ménage, les autres personnes étant considérées comme des hébergés.

Le phénomène de location existe peu chez les natifs de Dakar ; ou bien on appartient à la famille (au sens restreint) du propriétaire, ou bien on est hébergé par un propriétaire (c'est le cas en particulier de 40 % des hommes de 30-39 ans, qui sont accueillis chez un parent, voire leurs propres parents lorsqu'ils vivent avec leur épouse chez eux). La diversité des statuts est plus grande chez les immigrants. Pour les hommes, aux jeunes âges, les divers statuts de locataire, d'hébergé par un propriétaire, de propriétaire ou d'hébergé chez un locataire sont rencontrés. A 30-49 ans le statut de locataire domine, et par la suite celui de propriétaire. Les femmes, migrantes ou non, ont plus souvent le statut de propriétaire ou d'hébergé par le propriétaire (surtout après 50 ans où, du fait du veuvage, elles sont certainement accueillies par un frère ou un fils). Cette proportion plus élevée de femmes bénéficiant du statut de propriétaire suggère que les hommes locataires, et en particulier les migrants, soit se marient plus tard soit ne font pas venir leur épouse en ville. Dans ce schéma, nous considérons l'ensemble des femmes sans distinguer le statut de chef de ménage. Les femmes chef de ménage sont respectivement à 47 % locataires et 45 % propriétaires, donc la répartition est peu différente de celle des chefs de ménage masculin.

Dans l'ensemble, une part importante (37 %) de la population est hébergée. Si l'on considère le groupe d'âge des 20-49 ans, la proportion d'hébergés est plus grande que celle des locataires. De plus, 51 % des hommes migrants sont hébergés, 17 % propriétaires et 32 % locataires ; chez les originaires de Dakar, on trouve respectivement 40 % d'hébergés, 49 % de propriétaires et 11 % de locataires.

### C - L'accès au logement et la mobilité résidentielle

Les conditions d'accueil des migrants (arrivés après l'âge de 20 ans) ont évolué à Dakar. Les nouvelles générations d'arrivants sont davantage accueillies par leur famille (60 %) que leurs aînés (33 %). Pour les générations arrivées à Dakar dans les années soixante, plus de 40 % des arrivants devenaient locataires peu après l'installation (la moitié occupant une baraque), alors que seulement 15 % sont locataires après leur arrivée pour les générations actuelles. Une famille de Dakar sur deux (et plus particulièrement les classes moyennes) accueille des migrants, à l'exception des Dakarois de souche qui sont moins sollicités. Pénurie de logements et manque de ressources des nouveaux arrivants se conjuguent pour expliquer ce recours de plus en plus important à la solidarité familiale.

L'enquête biographique réalisée à Dakar permet de reconstituer le cycle de vie de l'individu et d'analyser le passage du statut d'hébergé à celui d'occupant en titre du logement (en tant que locataire ou propriétaire), c'est-à-dire l'accès au premier logement. Pour chacune des trois générations prises en considération (les personnes âgées de 25-34 ans en 1989, celles de 35-44 ans et de 45-59 ans), nous avons calculé la probabilité de survie à l'état d'hébergé. On peut émettre l'hypothèse d'un accès plus tardif des jeunes générations au premier logement. Pour les originaires de la ville, l'accès au premier logement est plus tardif, puisqu'à 30 ans pour la génération la plus jeune, la probabilité d'être toujours hébergé est de 770 pour mille, alors que pour les 45-59 ans cette probabilité est de 540 pour mille.

Pour les migrants, cette question peut être abordée en tenant compte du temps écoulé depuis la première arrivée à Dakar. Dans ce cas, les jeunes générations (25-34 ans) mettent plus de temps à obtenir leur propre logement. La probabilité d'accéder dès l'arrivée à Dakar à un logement était forte pour les générations précédentes, mais ce n'est plus le cas pour les générations actuelles.

Nous étudions de la même façon que précédemment l'âge d'accès à la propriété. Si l'on ne prend en considération que les natifs de Dakar, on constate des différences importantes. En effet pour la génération la plus jeune, la proportion de ceux devenus propriétaires à 35 ans est nettement

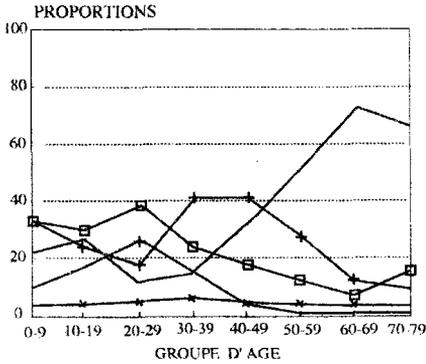
plus faible (5 %) que pour les générations précédentes (environ 30 % pour la génération 1930-44, ce qui confirme les analyses précédentes).

Une analyse des biographies selon trois générations d'individus permet de bien mettre en évidence ce double phénomène d'une accession à un logement en dur, et d'un mouvement centrifuge vers la banlieue, Pikine en particulier. Les migrants arrivés après l'âge de 18 ans et appartenant à la génération 1930-1944 se sont installés lors de leur arrivée dans une proportion de 46 % dans une baraque, et l'on note un passage important au cours de leur séjour, des baraques vers l'habitat en dur. Pour les générations suivantes (nés en 1945-54 et 1955-64), la proportion arrivant dans l'habitat sommaire est plus faible (du simple fait de la disparition progressive de ce type d'habitat), et les deux mouvements principaux relevés concernent toujours la transition de l'habitat de baraques vers l'habitat en dur, et pour la génération la plus jeune un passage du moyen standing ou HLM, vers les habitats en dur. Ce changement de type d'habitat va de pair avec un changement de quartier.

Alors que les principaux quartiers d'accueil, quelle que soit la génération, se trouvent dans Dakar-ville (plus de 50 % des migrants s'installent dans les quartiers centraux au moment de leur arrivée), 64 % des migrants de la génération 1930-1944, arrivés au centre, sont passés à la périphérie ; la proportion décline pour les générations plus jeunes dont un grand nombre de personnes sont encore hébergées.

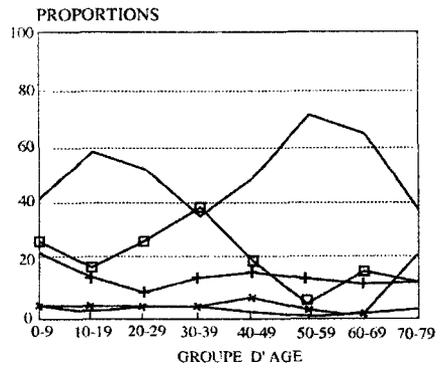
**Figure II.5**  
Proportion d'individus selon le statut d'occupation du logement  
et par groupe d'âges

MIGRANTS ( HOMMES )



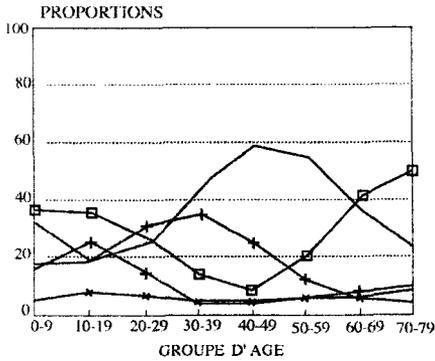
LEGENDE  
 — Propriétaire + Locataire + Autre hébergé  
 -□- Hébergé par propriétaire -\* Hébergé par locataire

NATIFS DE DAKAR ( HOMMES )



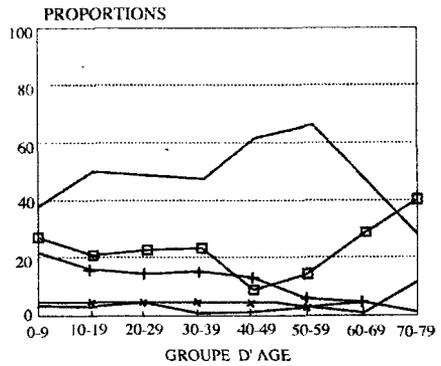
LEGENDE  
 — Propriétaire + Locataire + Autre hébergé  
 -□- Hébergé par propriétaire -\* Hébergé par locataire

MIGRANTS ( FEMMES )



LEGENDE  
 — Propriétaire + Locataire + Autre hébergé  
 -□- Hébergé par propriétaire -\* Hébergé par locataire

NATIFS DE DAKAR ( FEMMES )



LEGENDE  
 — Propriétaire + Locataire + Autre hébergé  
 -□- Hébergé par propriétaire -\* Hébergé par locataire

**Tableau II.23a**  
Premier logement occupé selon le dernier logement occupé

## Hommes de la génération 1930-45

Premier logement occupé	Dernier logement occupé					%	Total
	Pas changt	Moyen standing	Étage-Terrasse	Cour	Baraque		
Moyen standing	5,9	52,9	23,5	17,6	-	100,0	17
Étage-Terrasse	7,9	39,5	21,1	15,8	15,8	100,0	38
Cour	19,8	10,4	13,2	54,7	1,9	100,0	106
Baraque	4,6	5,9	17,6	60,1	11,8	100,0	153
Autre ; nsp	-	10,0	10,0	70,0	10,0	100,0	10
Total	9,9	13,9	16,7	51,2	8,3	100,0	324

## Hommes de la génération 1945-54

Premier logement occupé	Dernier logement occupé					%	Total
	Pas changt	Moyen standing	Étage-Terrasse	Cour	Baraque		
Moyen standing	16,7	45,8	33,3	4,2	-	100,0	24
Étage-Terrasse	13,3	23,3	41,7	18,3	3,3	100,0	60
Cour	20,5	10,7	18,0	47,5	3,3	100,0	122
Baraque	3,2	6,3	28,6	49,2	12,7	100,0	126
Autre ; nsp	-	50,0	-	50,0	-	100,0	4
Total	12,2	14,3	27,1	39,9	6,5	100,0	336

## Hommes de la génération 1955-64

Premier logement occupé	Dernier logement occupé					%	Total
	Pas changt	Moyen standing	Étage-Terrasse	Cour	Baraque		
Moyen standing	28,3	41,3	21,7	8,7	-	100,0	46
Étage-Terrasse	39,1	9,2	33,3	16,1	2,3	100,0	87
Cour	38,5	5,4	15,5	38,5	2,0	100,0	148
Baraque	11,9	5,0	23,8	48,5	10,9	100,0	101
Autre ; nsp	-	60,0	-	40,0	-	100,0	5
Total	30,0	11,1	22,2	32,6	4,1	100,0	387

**Tableau II.23b**

Statut d'occupation du premier logement selon celui du logement actuel

## Hommes de la génération 1930-44

	Pas changt	Hébergé	Locataire	Propriétaire	%	Effectifs
Hébergé	7,0	16,7	31,7	44,5	100,0	227
Locataire	12,9	8,6	46,2	32,3	100,0	93
Propriétaire	100,0	-	-	-	100,0	4
Total	9,9	14,2	35,5	40,4	100,0	324

## Hommes de la génération 1945-54

	Pas changt	Hébergé	Locataire	Propriétaire	%	Effectifs
Hébergé	10,3	37,4	34,4	17,9	100,0	273
Locataire	18,0	11,5	54,1	16,4	100,0	61
Propriétaire	100,0	-	-	-	100,0	2
Total	12,2	32,4	37,8	17,6	100,0	336

## Hommes de la génération 1955-64

	Pas changt	Hébergé	Locataire	Propriétaire	%	Effectifs
Hébergé	26,1	50,9	18,7	4,3	100,0	348
Locataire	62,2	10,8	27,0	-	100,0	37
Propriétaire	100,0	-	-	-	100,0	2
Total	30,0	46,8	19,4	3,9	100,0	387

**D - Le recours aux réseaux pour l'accès au logement**

Les institutions chargées des services pour l'accès au logement sont peu structurées. Les relations interpersonnelles sont donc mises à contribution afin de satisfaire ce besoin. Le recours à un intermédiaire pour l'accès au logement est bien vécu et accepté. Aider une personne à trouver un logement est un fait naturel, banalisé.

Toutefois le recours à un intermédiaire semble moins fréquent que nous le pensions lors de l'élaboration de l'étude. D'après les résultats de l'enquête, environ 50 à 60 % des migrants arrivés à l'âge de 20 ans n'ont pas eu recours à un intermédiaire pour trouver un logement. Cette proportion est plus faible pour la génération la plus jeune (tableau II.24).

**Tableau II.24**

Lien avec intermédiaire par génération pour l'accès au premier logement (migrants arrivés à Dakar après l'âge de 20 ans) pour tous les statuts résidentiels

Génération	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Employeur	1,9	1,6	1,3
Collègue	1,9	-	-
Ami	2,9	10,9	12,2
Parent	32,7	18,8	20,5
Courtier	1,9	-	3,2
Association	-	0,8	-
Institution	4,8	6,3	1,9
Autres	-	0,8	1,3
Pas d'intermédiaire	53,8	60,9	59,6
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	104	128	156

Le recours à la parenté prend de plus en plus d'importance. Alors que les générations précédentes n'y avaient recours que dans 20 % des cas, ce recours est plus fréquent pour les individus de la génération 1955-64 (32,7 %).

Les migrants s'appuient parfois sur les amis dont le rôle n'est pas négligeable pour l'accès au premier logement. En effet 12,2 % de la génération de 45 à 54 ans se sont appuyés sur des amis afin d'accéder au premier logement, tandis que 10,9 % de la génération suivante (35 à 44 ans) ont utilisé ce moyen. Le recours est moins fréquent pour la génération la plus jeune (2,9 %). Ces intermédiaires résident en majorité dans le même voisinage que les migrants soutenus et cela, quelle que soit la génération (entre 86 et 89 % des cas).

**Tableau II.25**

Lien des cohabitants (hébergés et co-locataires) dans le premier logement à Dakar par génération (migrants arrivés à Dakar après l'âge de 20 ans)

Génération	Epouse	Ascendant	Collatéraux	Autres parents	Sans lien	Employeur	Total	Effectifs
25-34 ans	-	41,3	28,0	14,7	5,3	10,7	100,0	75
35-44 ans	-	25,0	28,8	22,5	11,3	12,5	100,0	80
45-54 ans	2,4	33,7	18,1	9,6	16,9	19,3	100,0	83

Lors de l'accueil des migrants dans l'agglomération de Dakar, les réseaux parentaux en ville jouent un rôle essentiel. Parmi les hommes hébergés ou vivants en co-location, 41 % vivent avec leur père (ou mère) ou un ascendant. Cette proportion est nettement plus importante que pour les générations précédentes. Le recours aux collatéraux est également fréquent. Par contre on vit plus rarement chez une tierce personne n'appartenant pas à la famille (5,3 % des cas pour la génération 1955-64, et 16,9 % pour la génération 1930-44).

Le "titre" de chef de ménage est associé au titulaire du logement qu'il soit propriétaire ou locataire. Il existe une nette prééminence des chefs de ménage âgés, d'autant que ces derniers sont, à partir de 55 ans, plutôt propriétaires de leur logement. Ainsi à 25-29 ans, 76 % des chefs de ménage sont locataires et seulement 20 % propriétaires (les autres étant hébergés) ; à 45-49 ans la situation est équilibrée, respectivement 48 % de locataires et 44 % de propriétaires, et à 65-69 ans on compte 82 % de propriétaires. Dans l'ensemble, 54 % des chefs de ménage propriétaires avaient plus de 50 ans.

Les conditions d'accès au logement sont de plus en plus difficiles, et on note un manque crucial de logements locatifs qui pourraient répondre à la demande de jeunes ménages. Cette difficulté d'accès au logement se conjugue à des tensions sur le marché du travail.



### CHAPITRE III

## LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DAKAROIS

Les analyses de l'emploi que nous présentons ici sur Dakar/Pikine ont une valeur macro-économique. Il n'est guère possible, à partir des données de l'enquête quantitative, de mener une analyse micro-économique, sur les métiers, sur les entreprises ou sur les ménages. Cela peut paraître paradoxal alors que nous avons interrogé des individus (on ne peut faire plus "micro"), ce qui nous éloigne, en apparence, de la mesure des agrégats économiques, de la macro-économie, même réduite à sa dimension urbaine.

Un premier argument serait que la représentativité macro-économique est inhérente à la procédure par sondage qui a été employée dans l'enquête : c'est du moins ce qui est voulu en "calant" la base de sondage sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Cette représentativité est une condition nécessaire pour l'analyse du marché de l'emploi urbain dans son ensemble.

Mais il y a plus important : ce sont des individus qui sont enquêtés mais ce n'est pas l'individu en tant que tel que nous étudions. Il s'agit d'identifier des groupes d'individus aux comportements similaires, en fonction de leurs caractéristiques sociales ou des cheminements qu'ils ont pu connaître dans leur vie, afin de dégager des tendances, des évolutions passées et des évolutions probables, au niveau de la population urbaine dans son ensemble. L'idéal serait de définir des groupes qui rendent compte de l'ensemble des différences entre les individus. On doit ainsi pouvoir identifier, par exemple, des groupes marginaux, tout en sachant que (c'est un paradoxe sans cesse renouvelé), la validation statistique ne peut se faire que si plusieurs individus ont les mêmes caractéristiques ou

les mêmes cheminements biographiques, donc au prix de certaines simplifications.

L'analyse statistique à partir de données d'enquête est proche de l'observation macro-économique parce que les individus de l'enquête doivent être regroupés, selon les besoins de l'analyse, dans des catégories macro-économiques définies pour la plupart hors et avant enquête, mais aussi parce que le temps, c'est-à-dire la conjoncture (socio-économique), intervient pour expliquer les changements que peut connaître l'individu au cours de sa vie. Cette conjoncture, bien que ressentie par tout un chacun individuellement, frappe différemment des groupes sociaux, qu'il s'agit alors d'identifier.

- Quel peut être l'intérêt d'une approche du marché de l'emploi au moyen de l'analyse des biographies professionnelles ? L'intérêt de l'approche biographique ne peut se comprendre que par l'importance que l'on accorde au temps pour expliquer les changements sur le marché de l'emploi.

On doit éviter de considérer les comportements économiques comme le résultat de décisions d'acteurs dans un environnement concurrentiel pur. Le fonctionnement du marché de l'emploi est le résultat de rapports complexes entre les forces du capital et du travail, rapports qui précèdent, fondent et dépassent tout à la fois le comportement des acteurs économiques. Le marché de l'emploi urbain est le produit d'une histoire : histoire des entreprises, histoire de la ville, histoire des habitants de la ville.

L'approche biographique est dans une certaine mesure la reconstitution d'une histoire : d'abord une histoire de vie, certes, mais aussi une vie dans l'histoire. L'itinéraire professionnel ne s'effectue pas *ex nihilo*, le travailleur et l'employeur agissent sous la contrainte des événements et des situations passées : la ville se présente à l'entreprise et au travailleur comme déjà constituée, avec ses propres formes de production et de reproduction.

De la même façon qu'on peut analyser les entreprises dans le temps, on peut analyser la biographie des travailleurs : « *la liaison entre un groupe et un poste [de travail] ne peut être interprétée sans prendre en compte la*

*durée, une séquence, qui seule donne son sens à chaque point de la trajectoire et qui seule traduit le processus de catégorisation [de la main-d'oeuvre] en train de se réaliser » (Coing, 1982 : 284). Pour insister sur l'importance de la dimension temporelle, Henri Coing propose en remplacement du terme de "catégorie" de main-d'oeuvre, la notion de "catégorisation", plus dynamique, comme le « processus par lequel des politiques d'entreprise créent et reproduisent des groupes aux caractéristiques spécifiques... Cette notion... a une dimension temporelle essentielle : la division du travail inscrit sa marque sur la main-d'oeuvre, et détermine par la suite son employabilité. Cela joue à l'échelle d'une période d'emploi, puis sur la durée d'une vie, puis sur sa reproduction d'une génération à l'autre » (Coing, 1982 : 167). En analysant les processus de catégorisation, c'est donc un aspect essentiel de la reproduction de la force de travail que nous essayons de comprendre.*

Cependant, l'approche biographique ne mène-t-elle pas à un certain individualisme méthodologique que certains dénoncent souvent dans la littérature sur l'emploi ? C'est évidemment une tentation facile : il est parfois malaisé de distinguer ce qui relève du fonctionnement du marché ou de la décision individuelle lorsqu'on voit se dérouler devant soi la vie professionnelle des enquêtés. Dans l'analyse des biographies professionnelles, il importe de ne pas perdre le point de vue du caractère déterminant de l'offre d'emploi, c'est-à-dire des politiques d'entreprises en matière d'emploi.

L'investigation statistique nécessite des définitions assez précises pour définir sans ambiguïté les limites entre deux ou plusieurs groupes dans l'échantillon. La majeure partie de ces limites ont été déterminées avant l'enquête, à partir des définitions établies par les économistes du travail. C'est le cas de la distinction "enregistré/non-enregistré" établie sur la base de l'existence d'une comptabilité écrite ou des fiches de paie : pourquoi avoir choisi un tel critère ?

## I - QUELQUES CHOIX DE DÉFINITIONS DE L'ACTIVITÉ

Le terme de "secteur informel" continue d'être employé, malgré les remises en cause (Charmes, 1990), qui sont presque aussi anciennes que

l'existence de la notion de secteur informel elle-même. Il faut dire que notre réticence à utiliser ce terme n'a d'égal que la difficulté à y substituer un concept meilleur.

S'il s'agissait de faire un travail sur les entreprises, le terme de "petite production marchande" (*petty commodity production*) aurait sans doute été plus adéquat. Étant donné que le sujet de l'enquête n'est pas l'entreprise et qu'elle fait essentiellement appel à des observations statistiques recueillies auprès des ménages, nous préférons le terme plus neutre de "secteur non-enregistré" : les activités ainsi dénommées par défaut, ne sont pas mieux définies pour autant, mais le qualificatif "non-enregistré" a les avantages suivants :

1. Il est moins péjoratif que les termes "informel" ou "non-structuré".

2. Il exprime une situation de fait au Sénégal : une large partie des activités économiques échappe à la comptabilité nationale et au recueil des données économiques officielles. Malgré, ou plutôt à cause de leur non-exhaustivité, les statistiques officielles de l'emploi enregistré présentent l'avantage de fournir une définition par défaut du reste de l'économie, pour peu qu'on dispose d'une source de données exhaustive, telle que le recensement. Le critère du non-enregistrement reste d'ailleurs le plus opérationnel d'après le Bureau international du travail (BIT). Même si ce critère ne vaut pas pour définition théorique, il s'impose comme le plus petit commun dénominateur des analyses actuelles sur la structure de l'emploi dans les pays en voie de développement. Cependant, on peut se demander si cet argument est très valable dans un pays où les données sur les activités les plus modernes ne sont pas non plus très complètes. Par ailleurs, on peut espérer une amélioration des méthodes de recueil des statistiques nationales notamment sous la forme d'un meilleur enregistrement de l'ensemble des activités économiques : on voit donc bien la faiblesse théorique du terme "non-enregistré" qui reflète une situation de carence -historiquement localisée- du système d'information et de comptabilité.

3. Il a l'avantage de correspondre au plus près, au principal critère utilisé dans l'enquête pour qualifier le degré de modernité de l'entreprise, à savoir l'existence d'une comptabilité écrite.

Ces avantages, répétons-le, ne constituent pas des justifications théoriques : l'utilisation du terme "non-enregistré" est sans doute un moindre mal.

Mais le choix des termes n'est sans doute pas l'essentiel, même s'il a l'avantage de servir à la reconnaissance des écoles théoriques. Nous avons affaire à un problème beaucoup plus pratique lors de l'élaboration du questionnaire biographique : quelles questions poser aux enquêtés pour repérer le plus simplement possible les différents types d'activités enregistrées et non-enregistrées ?

Le critère du statut dans l'entreprise ne permet pas de situer à lui seul le non-enregistré dans le salariat, ni non plus les indépendants du secteur moderne. Le critère de la taille de l'entreprise est souvent combiné avec celui du caractère enregistré de l'entreprise ou celui du statut professionnel, afin de ne pas inclure dans le secteur informel des catégories telles que les professions libérales. Mais il est difficile de choisir une taille maximale (5, 10, 15 travailleurs ?) pour sélectionner son échantillon. On n'utilisera pas nécessairement la même taille maximale selon le terrain d'enquête, ce qui ne facilite pas les comparaisons. De plus, on éprouvera des difficultés à estimer convenablement le nombre de travailleurs dans l'entreprise informelle : quel statut donner aux apprentis ? Comment tenir compte de la variation des effectifs et de la saisonnalité de certaines activités ?

Ces problèmes d'évaluation conduisent bien souvent à multiplier les critères. En fait, nous sommes d'avis que la taille de l'entreprise devrait être considérée comme une variable dépendante dans l'analyse, plutôt que comme un critère défini *a priori* et au demeurant assez flou.

Le niveau des revenus est lui aussi un critère difficile à estimer *a priori*. De multiples raisons font que les répondants donnent de mauvaises réponses aux enquêteurs : crainte de l'impôt, confusion des bénéfices et du chiffre d'affaire, ou tout simplement méconnaissance de ses propres revenus, en particulier lorsqu'ils sont gérés au jour le jour comme bien souvent dans le secteur informel. Mais surtout, ce critère conduit bien souvent à supprimer de l'observation les entreprises les plus rentables et donc à biaiser l'analyse sur la productivité du secteur informel.

Dans l'enquête biographique, le critère de la comptabilité a été privilégié, en combinaison avec le critère du statut professionnel. Aux travailleurs indépendants de notre échantillon, nous avons demandé s'ils tenaient une comptabilité écrite. Aux salariés, nous avons demandé s'ils avaient un bulletin de salaire. Le bulletin de salaire est considéré comme révélateur d'une comptabilité écrite dans l'entreprise. Notons que l'existence d'une comptabilité n'est pas nécessairement accompagnée de l'enregistrement de l'entreprise auprès des services de l'État. La question sur la comptabilité ou sur le bulletin de salaire a été choisie parce qu'elle offre l'avantage d'être bien acceptée par les enquêtés (qui ne soupçonnent pas alors les enquêteurs d'être des agents de l'État... et de l'impôt), et qu'elle appelle une réponse sans ambiguïté.

Dans l'enquête biographique, l'intitulé précis de la profession et de la branche de l'entreprise permet de classer l'ensemble des périodes d'activité connues par les enquêtés selon les normes du BIT. Cependant la taille de l'échantillon n'autorise pas l'utilisation dans le détail des 387 professions enregistrées dans l'enquête biographique. Des regroupements sont dès lors nécessaires.

Pour les analyses de l'échantillon biographique exposées dans les sections suivantes, les statuts de salarié et d'indépendant ont été distingués. Au sein des salariés, deux catégories ont été formées selon que les enquêtés recevaient ou non un bulletin de salaire. Chez les salariés qui recevaient un bulletin de paie, deux groupes ont été différenciés, les salariés du secteur public et parapublic, d'une part, et les salariés du secteur privé, d'autre part. Enfin, pour analyser l'entrée dans la vie active en tant qu'indépendant, la classification selon la branche permet de distinguer les indépendants de la production (de biens manufacturés), les indépendants des services (par exemple la réparation automobile) et les indépendants du commerce.

Dans les analyses qui suivent, nous considérons comme premier emploi toute activité rémunérée, en tant que salarié ou indépendant. L'apprentissage n'est pas une période d'emploi (même si l'on compte les apprentis dans la population active), mais plutôt une période de formation : à Dakar, les apprentis ne sont généralement pas rémunérés (ou

pour des sommes dérisoires), bien qu'ils soient souvent nourris le midi par le patron et perçoivent parfois des "cadeaux" (vêtement par exemple).

L'essentiel, croyons-nous, n'est pas de proposer une nouvelle typologie des emplois (une de plus), mais plutôt, à partir de catégories déjà bien établies par le passé (et pour certaines déjà normalisées, comme la Classification Internationale Type des Professions - CITP-88 du BIT) et dont on connaît les limites, d'introduire le temps, c'est-à-dire le mouvement, dans l'analyse du marché du travail. S'il y a une originalité dans cette démarche, elle réside moins dans le renouvellement des concepts et des catégories économiques, que dans l'affinement de l'analyse de la dynamique du marché de l'emploi à l'aide des outils démographiques, qui accordent une place centrale à la durée. Le recueil des biographies professionnelles est un outil privilégié de l'analyse du processus de catégorisation de la main-d'oeuvre sur le marché de l'emploi urbain.

Dans un premier temps, nous décrivons la structure du marché de l'emploi dakarois au moment de l'enquête. On évaluera ainsi la part de chaque branche du marché ainsi que la part du secteur non-enregistré. Le chômage sera évalué pour chacune des catégories de travailleurs. Dans un second temps, l'entrée dans la vie active sera analysée pour les hommes de l'échantillon. Ensuite, nous analyserons la durée du premier emploi, pour aborder enfin la mesure de la mobilité professionnelle, notamment entre secteurs et en rapport avec l'installation pour compte propre.

A l'aide de ces analyses, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

- *quelles sont les filières d'accès aux emplois salariés selon la branche ?* Dans quelle mesure la crise du secteur moderne et les mesures d'ajustement ont affecté l'accès à l'emploi salarié ?

- *quelles sont les filières d'accès aux emplois indépendants selon la branche ?* Et plus particulièrement : *Quelle est l'importance véritable du passage du salariat à l'installation à son propre compte ?* Il est important de situer la mobilité intersectorielle dans le contexte de la crise des années 80 : le secteur non-enregistré, sous sa forme la plus commune l'emploi indépendant, a-t-il constitué un refuge pour la population rejetée du secteur moderne en crise ? Quelles sont les conditions d'accès au statut d'indépendant ?

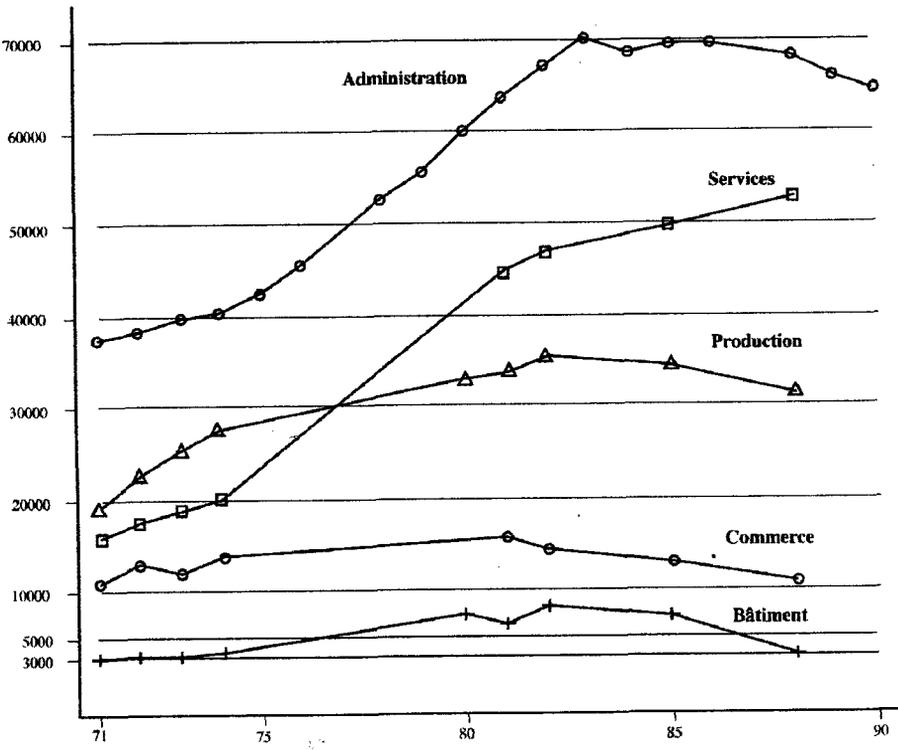
- *comment les migrants se situent-ils sur le marché du travail ?* Dans un contexte de croissance urbaine et de crise du monde rural, il s'agit de voir dans quelle mesure la population migrante crée sa propre dynamique d'emploi.

## II - L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU SÉNÉGAL (1971-1988)

La série (presque) annuelle des effectifs de l'administration sénégalaise et les statistiques de l'enquête bi-annuelle, constituent deux sources fiables et complémentaires qui permettent d'estimer, pour l'ensemble du Sénégal, l'évolution du secteur le plus moderne de l'économie, de 1971 à 1982. Pour les années suivantes, existent les chiffres de l'administration jusqu'en 1990 et des statistiques du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) pour les branches de la production et du bâtiment en 1985 et 1988. Les statistiques du CUCI pour les branches du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration, du transport et des autres services sont très incomplètes : il a donc fallu procéder à des estimations. La synthèse des statistiques proposée n'est pas des plus précises : la figure III-1 montre les grandes tendances de l'emploi enregistré dans les vingt dernières années.

Dans son ensemble, le secteur moderne a connu une croissance de ses effectifs supérieure à celle de la population dans les années 70 (+7,15 % par an de 1971 à 1974, +6,28 % de 1974 à 1982) mais ses effectifs ont stagné, voire régressé, à partir de 1983 ou 1984. Ainsi, le nombre d'emplois dans le secteur moderne s'élevait à 86 500 en 1971, à 173 000 en 1982, et il est, en ce début des années 90, sans doute inférieur à 165 000. Que signifie cette croissance suivie d'une stagnation ?

FIG.III. 1 : EVOLUTION DE L' EMPLOI ENREGISTRE PAR BRANCHE D' ACTIVITE  
Source: Enquête bi-annuelle DASMO



La figure III.1 indique d'abord que les emplois dans les services ont considérablement augmenté dans les années 70, autant dans l'administration que dans les services privés (commerce non compris). De 1971 à 1983, les effectifs de la fonction publique sont passés de 37 700 à un maximum de 70 300, soit un taux moyen de croissance de 5,3 % par an. Le taux d'encadrement, qui tient compte de la croissance démographique, est estimé à 8,37 fonctionnaires pour 1 000 habitants en 1971 ; il est passé à 11,42 en 1983, ce qui signifie une croissance de 2,62 % par an. Depuis, l'État a restreint ses embauches et procédé à une "déflation" (selon le terme courant au Sénégal) dans la fonction publique. Entre 1983 et 1990, le taux d'encadrement a décliné de 3,6 % par an, revenant en 1991 à un niveau inférieur à 8,5 fonctionnaires pour 1 000 habitants, à peu près le niveau atteint en 1975.

Malgré ces fluctuations, on remarquera que, par rapport à l'ensemble de l'économie moderne, la part des emplois de l'administration s'est maintenue autour de 40 % dans les années 70 et 80. Les autres branches, en revanche, ont connu d'importantes fluctuations. En effet, les emplois dans les services privés auraient continué d'augmenter dans les années 80 (de 2,4 % par an en moyenne), quoique moins rapidement que dans la décennie précédente (10,9 % en moyenne). De fait, la part des services privés a augmenté passant progressivement de 18,4 % en 1971 (soit 16 000 emplois) à plus de 30 % en 1988 (soit 53 000 emplois).

Mais pour les autres branches du secteur enregistré de l'économie, et notamment pour la production, on assisterait à une baisse du nombre d'emplois.

Bien que les emplois du commerce enregistré soient passés de 11 000 à 15 000 dans les années 70, il semble que leur nombre ait baissé pour retrouver un niveau d'à peine plus de 10 000 emplois au début des années 90. Leur part dans le secteur moderne a chuté de moitié dans la même période : de plus de 13 % au début des années 70, elle serait maintenant de 7 % au plus.

La branche de la production (dans les secteurs privé et parapublic) a connu une forte augmentation de ses effectifs dans le début des années 70 (de 19 000 emplois en 1971 à 28 000 en 1974, soit une croissance de

13,8 % par an). La croissance de la branche s'est ensuite ralentie (+3,2 % par an) pour atteindre un maximum des effectifs dans le début des années 80 (36 000 emplois). Mais sa part dans le secteur moderne a baissé dès le milieu des années 70 (de 22,1 % en 1971 à 26,4 % en 1974, elle est passée à 20,7 % en 1982), et elle est maintenant de moins de 20 % (pour moins de 32 000 emplois), ce qui ne représente même pas la moitié du tertiaire privé (commerce et autres services) à la même date. Il faut rappeler que dans la branche de la production, les entreprises parapubliques ont subi comme dans l'administration les restrictions d'embauches et les "déflations", sous les contraintes budgétaires et les pressions des bailleurs de fonds, en plus de la crise proprement dite.

Ces dernières années ont durement touché la production industrielle qui n'a pas réussi à concurrencer les produits importés (pour une bonne part introduits en fraude), ni non plus à se rendre compétitive au niveau international. Les produits à l'exportation (huile, phosphates, conserverie de poisson) subissent les aléas du marché international, et le marché national est trop limité pour permettre la relance de l'industrie sénégalaise. A cela viennent s'ajouter des erreurs de gestion (dues en partie à l'interventionnisme de l'État), des coûts de production élevés (énergie notamment) et une législation du travail jugée trop contraignante pour les industriels et les investisseurs potentiels, nationaux et internationaux (Valette, 1990 ; Berg, 1990).

On assiste donc à une "tertiarisation" de l'emploi enregistré en même temps qu'à un désengagement de l'État sur le marché de l'emploi depuis le début des années 80 au Sénégal. Ces tendances ne se soldent pas par une relance de l'économie moderne dans son ensemble, et se font au détriment des industries productives.

Si le secteur moderne peut de moins en moins accueillir de travailleurs, le secteur non-enregistré reste le seul recours pour un nombre croissant de travailleurs. Quelles sont les caractéristiques de l'emploi dans ce secteur ?

Il occupe la majeure partie de la population active en ville. D'après les estimations de Jacques Charmes (1989), plus des 3/4 des actifs travailleraient dans le secteur non-enregistré non agricole.

En ce qui concerne ce secteur, aucune source de données exhaustive n'est disponible au niveau national, en raison même de sa nature non-enregistrée. Pour évaluer son rôle dans l'économie et sa structure d'emplois, il faut alors se tourner vers les enquêtes auprès des entreprises. La première source est l'inventaire des entreprises artisanales et des commerces de Dakar en 1959. Elle est intéressante car elle fournit une répartition de l'artisanat africain par branche de production. Mais il n'est pas fait d'estimation du nombre de personnes employées par ces entreprises, comme d'ailleurs pour les points de ventes qui sont aussi recensés dans la même enquête. On a manqué là l'occasion d'un recensement des emplois de la petite production marchande à Dakar juste avant l'indépendance.

Il faut attendre 15 ans pour obtenir d'autres statistiques sur le secteur non-enregistré. Il s'agit de l'enquête sur l'artisanat urbain (Dakar et six autres villes) de 1973-1975. Les résultats de cette enquête sont sans doute fiables et exhaustifs, en ce qui concerne l'artisanat de production et de service. Cependant des incertitudes restent sur le secteur du bâtiment, et le commerce n'a pas été pris en compte dans l'enquête.

Il faut encore attendre pratiquement quinze autres années pour qu'une troisième enquête soit menée sur le secteur non-enregistré. L'enquête de l'USAID a recensé à Dakar toutes les petites activités productrices, ainsi que les activités de commerce localisé. Le secteur du bâtiment semble largement sous-estimé dans cette enquête, mais elle reste incontestablement la source la plus exhaustive et la plus documentée sur le secteur non-enregistré localisé de la production, des services et du commerce.

### **III - LA STRUCTURE DE L'EMPLOI À DAKAR D'APRÈS L'ENQUÊTE DE SEPTEMBRE 1989**

Dans quelle mesure utiliser les résultats de l'enquête ménage pour rendre compte de la situation du marché de l'emploi dakarois à la fin de 1989 ? Dans le questionnaire ménage, bâti sur le modèle du recensement, les questions sur la structure démographique du ménage et sur la nature de l'habitat ont été privilégiées. Les questions sur l'emploi sont du même

type que celles posées au recensement de 1988 et présentent donc les mêmes insuffisances.

Ainsi, les emplois dans l'administration n'ont pas été distingués des emplois dans les grandes entreprises de services publics (eau : SONEES ; électricité : SENELEC). Les artisans travaillant dans la production (menuiserie, couture) ou dans les services (réparation automobile) ont été regroupés dans la même catégorie. Aucune variable n'a été utilisée pour distinguer les secteurs enregistré et non-enregistré. Seule est disponible la variable définissant le statut professionnel dans l'entreprise, à savoir les catégories de salariés, d'indépendant, et d'apprenti ou aide familial. Les extrapolations sur l'emploi, à partir des réponses au questionnaire ménage, n'ont donc qu'une valeur indicative.

Comment a-t-on extrapolé ces données d'enquête ?

L'échantillon est constitué de près de 18 000 personnes et environ 2 100 ménages. Pour obtenir une estimation de la répartition de la population selon l'activité et le sexe, l'extrapolation utilise l'inverse du taux de sondage choisi pour le tirage des 18 000 personnes recensées, et une estimation du taux de croissance de la population de l'agglomération dakaroise en un an et demi, entre avril 1988 (date du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH) et septembre 1989 (date de l'enquête ménage).

Le taux de sondage était de 1/72,5 et le taux de croissance est estimé à 4 % par an. Ainsi, à partir des 407 hommes commerçants indépendants recensés dans l'enquête, on estime le nombre total de commerçants habitants dans les districts couverts par l'enquête à :

$$407 * 72,5 * (1 + 0,04)^{1,5} = 407 * 76,9 = 31\ 296$$

Ce sont des estimations grossières, mais raisonnables.

Malgré les imprécisions de définition et d'estimation, les extrapolations restent très instructives. En effet, la catégorie des salariés fournit une estimation maximale de la part du secteur enregistré dans l'emploi. Dans la population africaine de Dakar/Pikine, les indépendants de ce secteur

représentent une très infime minorité du total des indépendants. Les apprentis sont aussi majoritairement employés dans le secteur non-enregistré. De même les bonnes et les gardiens travaillant chez des particuliers sont des salariés rarement déclarés par leur employeur. *A contrario*, il y a plus souvent des salariés employés dans le secteur non-enregistré des branches de la production, des services et du commerce, de sorte que pour ces branches la part des salariés est une estimation haute de la part du secteur enregistré dans l'emploi.

L'enquête permet de vérifier quelques faits saillants que ne font pas apparaître les données publiées du RGPH de 1988 sur les zones urbaines de la région de Dakar, et de l'enquête de l'USAID (Zarour, 1989) sur le secteur non-enregistré en 1988.

Ainsi le marché du travail dakarais était constitué en septembre 1989 de près de 450 000 personnes dont 30 % de femmes et 18,6 % de personnes à la recherche d'un emploi. Le nombre des jeunes n'ayant jamais travaillé et recherchant un premier emploi est particulièrement important : 44 300 hommes, soit 67,2 % du total des chômeurs, et 8 900 femmes soit 52,0 % des chômeuses. Les chômeurs n'ayant jamais travaillé représentent 14,3 % de la main d'oeuvre masculine disponible sur le marché de l'emploi dakarais et 6,5 % de la main d'oeuvre féminine (tableau III.1).

**Tableau 0.1**  
**Population active occupée.**  
 Répartition selon le sexe, le statut professionnel et la branche,  
 (en milliers)

**HOMMES**

<b>BRANCHE</b>	<b>Salarié dans une entreprise</b>	<b>Salarié chez un particulier</b>	<b>Apprenti Aide familial</b>	<b>Indépendant</b>
Service public & administration	39,9	-	-	-
Industrie	10,7	-	-	-
Bâtiment	3,2	-	1,8	6,1
Services et productions privés	31,4	5,7	43,3	47,0
Commerce	3,8	-	1,8	31,3
<b>Sous-total</b>	<b>89,0</b>	<b>5,7</b>	<b>46,9</b>	<b>84,5</b>
Agriculture/pêche	4,3	-	1,3	4,7
<b>Total</b>	<b>93,4</b>	<b>5,7</b>	<b>48,2</b>	<b>89,1</b>
Déclarations imprécises : 6,6 . Total général actifs occupés : 243,0				

**FEMMES**

<b>BRANCHE</b>	<b>Salariée dans une entreprise</b>	<b>Salariée chez un particulier</b>	<b>Apprentie Aide familiale</b>	<b>Indépendante</b>
Service public & administration	11,3	-	-	-
Industrie	2,2	-	-	-
Services et productions privés	8,7	32,6	6,3	11,7
Commerce	1,6	-	0,3	40,0
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>32,6</b>	<b>6,6</b>	<b>51,6</b>
Déclarations imprécises : 5,4 . Total général actives occupées : 120,1				

Sources : enquête ménage Ifan-Orstom (septembre 1989).

## **A - Les actifs occupés par branche et statut professionnel**

Dans les limites imposées par la qualité du recueil des données, on peut estimer le poids relatif des activités dans les services publics, l'industrie du secteur moderne, les BTP, le commerce, l'agriculture et la pêche, et les autres activités de la production et des services du secteur privé. Le statut dans la profession et le sexe de l'enquêté permettront de faire quelques observations que d'autres enquêtes, employant des méthodologies différentes, n'avaient pas pu fournir.

### ***1) Le secteur public emploie près de la moitié des salariés***

Le secteur public et parapublic représentait au total 51 200 salariés répartis entre 39 900 hommes et 11 300 femmes. La part de l'administration n'a pu être distinguée dans l'ensemble du secteur public. Cependant les emplois dans l'administration à Dakar sont estimés par Charbel Zarour (1989) à 34 000 salariés, soit 66,8 % du secteur public et 29,0 % du total des salariés qui travaillent dans une entreprise.

Le secteur public dans son ensemble ne représente que 15 % du nombre total d'emplois dans l'agglomération, mais sa part dans l'emploi salarié est relativement importante : 44 % des 117 200 salariés dans des entreprises, pourcentage proche de la moyenne nationale (41 % en 1988). Comparé à cela, l'industrie emploie bien peu de Dakarois : moins de 13 000 personnes (11 % des salariés). L'État, sous ses diverses formes et en particulier par l'administration, reste encore le principal employeur dans le secteur moderne de l'économie en zone urbaine.

### ***2) Plus de 100 000 travailleurs dans le secteur non enregistré de la production et des services***

Comme de nombreux auteurs l'ont constaté, le secteur informel, sous sa forme non salariée, occupe une part non négligeable de l'emploi urbain. Les indépendants représentent 48,8 % des hommes ayant un emploi rémunéré (indépendant ou salarié), et 47,8 % chez les femmes. Pour bien se rendre compte de l'importance du secteur informel, il faut ajouter que la main-d'oeuvre du secteur informel est composée à 28 % d'apprentis ou d'aides familiaux, pour la plupart non rémunérés. Dans les entreprises informelles des services et de la production, ce chiffre atteint 45,8 %, c'est-à-dire que dans ces branches, un indépendant assure la formation

d'un apprenti en moyenne. Rappelons qu'au total, parmi les entreprises de Dakar et de Pikine, les indépendants, les apprentis et autres aides familiaux représentent plus de 60 % des hommes occupés et plus de 80 % des femmes occupés dans l'agglomération.

Les indépendants et les apprentis représentent 70,9 % des emplois des branches de la production et des services chez les hommes (soit 90 300 travailleurs), et 24,7 % chez les femmes (soit 13 400 travailleuses). En 1988, l'enquête USAID n'avait recensé dans ces branches que quelques 20 500 indépendants et apprentis (hommes ou femmes) travaillant dans la production et 10 000 travaillant dans les services. Ceux que nous avons recensés en plus constituent la part la plus informelle, mais aussi la plus importante, des branches de la production et des services. En effet, l'USAID a procédé principalement à un recensement des activités localisées, alors que l'enquête Ifan-Orstom compte, à partir des ménages, l'ensemble des activités localisées et non localisées.

### ***3) Le bâtiment emploie autant de travailleurs que l'industrie moderne***

La branche du bâtiment appartient en grande partie au secteur non structuré non localisé. Pour cette raison, il a été largement sous-estimé dans les enquêtes sur les secteurs formel ou non-enregistré à Dakar. D'après les extrapolations de l'enquête ménage, les indépendants dans les BTP étaient approximativement au nombre de 6 000, les salariés 3 200 et les apprentis 1 800, ce qui fait un total de 11 000. L'USAID ne recensait que 184 indépendants et 305 salariés ou apprentis dans cette branche.

Il suffit de circuler dans l'agglomération pour voir que le bâtiment est loin d'être une activité négligeable : même si de nombreux chantiers sont laissés en plan depuis des mois voire des années, on peut voir que partout dans la ville, des maisons sont en cours de construction, d'élévation ou d'agrandissement. A titre de comparaison, d'après l'enquête, le bâtiment emploierait à Dakar et à Pikine, autant d'hommes que le secteur structuré de l'industrie (service public exclu).

#### **4) Plus de 70 000 commerçants, en majorité des femmes**

Sur le terrain, nous avons pris en compte toutes les activités commerciales, en particulier celles qu'exercent les femmes d'une manière souvent très informelle, telle que la vente sur le pas de porte ou à domicile. Ainsi, le nombre estimé de commerçants indépendants à Dakar est de 31 300 hommes et de 40 000 femmes, auxquels il faut rajouter quelques 5 400 salariés (3 800 hommes et 1 600 femmes) et 2 100 aides familiaux (1 800 hommes et 300 femmes). Nous verrons cependant que le commerce n'est pas exercé par n'importe qui, et en particulier, qu'il n'est pas un débouché naturel pour les jeunes Dakarois à la recherche d'un premier emploi.

#### **5) Plus de 120 000 femmes occupées, en majorité des commerçantes et des employées de maison**

Les actifs (occupés ou au chômage) représentent 46,0 % des hommes, alors que les femmes actives représentent 20,5 % des femmes de l'agglomération. Cependant nos estimations du nombre de femmes occupées sont supérieures à celles que peuvent fournir les enquêtes sur les entreprises (enregistrées ou non) et même le recensement. On peut penser que les activités féminines ont été sous-estimées de 35 à 40 % dans le recensement, par rapport à notre enquête, ce qui représenterait autour de 45 000 femmes occupées à rajouter aux chiffres du recensement de 1988. Les femmes de notre enquête constituent 32,6 % de l'ensemble des occupés contre 24,4 % dans le RGPH de 1988.

On remarquera aussi que parmi 114 700 femmes occupées dont on connaît la profession, 32 600 (soit 28,4 %) étaient employées chez un particulier (en tant que bonnes pour la plupart). A titre de comparaison, il n'y avait que 23 800 femmes salariées dans une entreprise. De plus, de nombreuses bonnes, en particulier les plus jeunes, ont pu être "oubliées" lors de l'enquête ménage, même si elles résidaient effectivement chez leur employeur, parce qu'on ne les considère pas toujours comme faisant partie de la concession. Le nombre de femmes employées chez un particulier que nous avons calculé est donc une estimation basse du personnel de maison.

Mais c'est surtout l'importance des activités commerciales qui frappe à propos des femmes : les 40 000 commerçantes indépendantes

représentaient 34,9 % du total des femmes occupées. Le petit commerce est en fait l'activité la plus accessible pour la majorité des femmes en ville.

### **B - Le chômage par branche et statut professionnel**

La méthode de collecte, dont on a vu plus haut les faiblesses, nous incite à être plus prudents encore à propos des chiffres du chômage qu'à propos de la répartition des occupés par branche et par statut professionnel. Dans l'enquête ménage, nous nous sommes fiés à la seule déclaration des enquêtés : il n'a pas été question de période de référence ni non plus du nombre d'heures travaillées, comme dans la définition adoptée par le BIT. Malgré ce flou dans la définition du statut de chômeur ou d'occupé, nous pensons qu'au niveau agrégé, les chiffres cités sont des estimations raisonnables sinon du niveau de chômage par branche et par statut, au moins de ses variations entre les différentes catégories de travailleurs (voir le tableau III.2). Pour calculer le chômage par branche, nous avons fait le rapport suivant :

$$\frac{C_i}{C_i + O_i}$$

où :  $C_i$ , chômeurs provenant de la branche  $i$  (dernier emploi occupé)  
 $O_i$ , occupés dans la branche  $i$ .

On notera que les différences de couverture entre le RGPH et l'enquête Ifan-Orstom se retrouvent au niveau du taux de chômage : il semble que le recensement sous-estime les activités non enregistrées et non salariées, particulièrement chez les femmes. Cela a notamment pour effet d'augmenter l'importance du chômage dans le secteur enregistré de l'économie. En effet, le RGPH fait apparaître un taux de chômage de 27,3 % chez les hommes et de 31,4 % chez les femmes, alors que dans notre enquête ce taux est respectivement de 21,4 % et de 18,6 %. Il en résulte que dans la population africaine de Dakar, un actif occupé supportait en moyenne plus de 3,4 autres personnes dans le recensement de 1988, alors que dans notre enquête le rapport était de 1 pour 2,7 en fin 1989, ce qu'on ne peut assurément mettre sur le compte d'une brutale augmentation de l'offre d'emploi entre 1988 et 1989 !

### **1) Des "déflations" modérées avant 1990 dans le secteur public**

Malgré la crise qu'a connu le secteur public dans les années 80, les chômeurs provenant de ce secteur ne sont pas si nombreux. Les "déflatés" (tels qu'on les appelle au Sénégal) étaient au nombre de 4 100, soit 7,0 % des hommes actifs de ce secteur et 8,7 % pour les femmes. Il est possible que les déflatés du service public aient trouvé plus facilement du travail et qu'ils n'apparaissent plus par conséquent parmi les chômeurs en provenance de ce secteur. Mais plus probablement, la politique de rigueur dans les services publics et l'administration n'avait pas encore touché les emplois en place avant 1990, même si elle a fortement bloqué les recrutements. C'est en 1990 et 1991 que, sous la pression de plus en plus forte des bailleurs de fond, l'État a pris de véritables mesures "déflationnistes" en matière d'emploi, notamment dans l'administration par des incitations au départ volontaire.

### **2) Un chômage élevé chez les salariés du secteur privé, surtout chez les femmes**

Ce sont en fait les salariés du secteur privé qui sont le plus durement touchés par la crise des années 80. Chez les hommes, les chômeurs représentaient 13,7 % de la branche de l'industrie. Dans le bâtiment, ce chiffre est de 14,3 %, dans les services et la production privés de 14,6 % et il est de 9,1 % dans le commerce. Ce sont les salariés du secteur de l'agriculture et de la pêche qui sont les plus touchés par le chômage (18,8 %).

Mais la situation est plus dramatique encore pour les femmes chez qui le pourcentage de chômeuses est de 21,6 % dans l'industrie, de 15,0 % dans les services et la production et de 19,2 % dans le commerce. Ce plus grand chômage des femmes est d'autant plus remarquable qu'un certain nombre d'entre elles ont dû se déclarer ménagère, découragées après avoir vainement chercher du travail. Les chiffres que nous avançons pour les femmes sont donc des estimations basses du chômage féminin.

L'importance du chômage féminin, signe d'une plus grande précarité de l'emploi chez les femmes, s'explique sans doute par une tendance des entreprises :

a) à conserver plutôt des hommes en cas de nécessité de licenciement,

- b) à recruter moins de femmes sur le marché de l'emploi, etc.)
- c) à entretenir la précarité de l'emploi féminin sous la forme d'une main-d'oeuvre journalière bon marché (ce qui expliquerait le taux de chômage particulièrement élevé dans la branche de l'industrie où les contrats journaliers sont encore très courants).

### ***3) Un chômage non négligeable dans le secteur non enregistré de la production et des services***

Dans ces branches, le chômage frappe plus durement les salariés dans une entreprise que les autres salariés (chez des particuliers) et que les apprentis et indépendants. Mais il est vrai que la situation d'apprenti cache souvent un chômage larvé dans la mesure où elle peut constituer un refuge dans l'attente d'un emploi. De plus, on remarquera que le chômage des indépendants n'est pas négligeable (9,5 % chez les hommes et 7,3 % chez les femmes). La crise touche aussi le secteur non enregistré de la production et des services : le chômage est certainement le signe d'une précarité plus grande dans ce secteur, surtout dans sa partie la plus informelle.

Les salariés chez des particuliers semblent avoir moins souffert du chômage (6,3 % chez les hommes et 5,4 % chez les femmes). En fait, il s'agit du salariat à l'accès le plus facile, car c'est un salariat précaire (le personnel de maison est rarement déclaré) et souvent mal payé, notamment chez les bonnes, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

### ***4) Le chômage dans le bâtiment touche essentiellement les salariés***

Si le chômage des salariés de la branche du bâtiment est important (14,3 %), en revanche il est négligeable chez les indépendants et les apprentis (les effectifs de l'enquête ménage étaient trop faibles pour être extrapolés). Cette situation correspond certainement à une mauvaise santé du secteur le plus structuré de la branche du bâtiment, sans doute en raison du déclin des activités du secteur structuré dans son ensemble (moins de grandes opérations immobilières), alors que le secteur non enregistré, sous la forme du tâcheronnage surtout, répond à une demande privée importante en provenance des ménages urbains.

### ***5) Un chômage en apparence faible dans le commerce***

C'est dans le commerce que les indépendants connaissent moins souvent le chômage. Cela correspond certainement à ce mouvement de tertiairisation de l'économie dont nous avons parlé plus haut, et qui touche aussi le secteur non enregistré. On sait aussi que pour les femmes, le commerce représente l'emploi le plus facile d'accès. Cependant, il faut relativiser le faible taux de chômage chez les femmes commerçantes : la plupart des femmes dont les affaires ne marchent pas vont abandonner leur activité et se déclarer ménagère. Cela ne signifie nullement que ces femmes ne voient plus la nécessité d'un revenu propre, ni non plus qu'elles ne vont pas retourner à une activité commerciale quand l'occasion s'en présentera.

Sans anticiper sur les conclusions des chapitres suivants, on peut suggérer que le secteur non enregistré, sous la forme de l'emploi indépendant, n'a sans doute pas pu absorber le trop plein de salariés dégagé par le secteur enregistré.

**Tableau III.2.a**

Population active non occupée.

Répartition selon le statut professionnel et selon la branche du dernier emploi occupé. Sexe masculin

(en milliers et en pourcentage des actifs de la branche)

<b>BRANCHE</b>	Salarié dans une entreprise	Salarié chez un particulier	Apprenti Aide familial	Indépendant
Service public & administration	3,0 (7,0 %)	-	-	-
Industrie	1,7 (13,7 %)	-	-	-
Bâtiment	0,5 (14,3 %)	-	-	-
Services et productions privés	5,4 (14,6 %)	0,4 (6,3 %)	1,5 (3,3 %)	4,9 (9,5 %)
Commerce	0,4 (9,1 %)	-	-	1,4 (4,3 %)
<b>Sous-total</b>	<b>11,0</b> (11,0 %)	<b>0,4</b> (6,3 %)	<b>1,5</b> (3,3 %)	<b>6,3</b> (7,4 %)
Agriculture/pêche	1,0 (18,8 %)	-	-	0,4 (7,6 %)
<b>Total</b>	<b>12,0</b> (11,4 %)	<b>0,4</b> (6,3 %)	<b>1,5</b> (3,3 %)	<b>6,7</b> (7,5 %)
Déclarations imprécises : 0,8 . Total chômeurs ayant déjà travaillé : 21,7 (8,2 % des actifs ayant déjà travaillé). Chômeurs n'ayant jamais travaillé : 44,3 soit 67,2 % des chômeurs et 14,3 % de la main-d'oeuvre masculine disponible. Taux de chômage de la population active masculine : 21,4 %.				

**Tableau III.3.b**

Population active non occupée.

Répartition selon le statut professionnel et selon la branche du dernier emploi occupé. Sexe féminin

(en milliers et en pourcentage des actifs de la branche)

<b>BRANCHE</b>	Salariée dans une entreprise	Salariée chez un particulier	Apprentie Aide familiale	Indépendante
Service public & administration	1,1 (8,7 %)	-	-	-
Industrie	0,6 (21,6 %)	-	-	-
Services et productions privés	1,5 (15,0 %)	1,8 (5,2 %)	0,5 (7,4 %)	0,9 (7,1 %)
Commerce	0,4 (19,2 %)	-	-	0,7 (1,7 %)
<b>Total</b>	<b>3,6</b> (13,2 %) *	<b>1,8</b> (5,2 %)	<b>0,5</b> (7,4 %)	<b>1,6</b> (3,0 %)
Déclarations imprécises : 0,5 . Total chômeuses ayant déjà travaillé : 8,2 (6,4 % des actives ayant déjà travaillé). Chômeuses n'ayant jamais travaillé : 8,9 soit 52,0 % des chômeuses et 6,5 % de la main-d'oeuvre féminine disponible. Taux de chômage de la population active féminine : 12,4 %				

Sources : enquête ménage Ifan-Orstom (septembre 1989).

**C - Les chômeurs dans la population active de Dakar**

Si l'estimation du chômage par branche et statut professionnel nous révèle dans une certaine mesure un état de crise qui affecte différemment chaque type de travailleurs et chaque type d'entreprise, il faut bien souligner cependant que l'ensemble des chômeurs est constitué en majorité par des actifs à la recherche de leur premier emploi. En d'autres termes, rapporté à la seule population des actifs ayant déjà travaillé, le taux de chômage est de 8,2 % (contre 21,4 % pour le taux classique) pour les hommes, et de 6,4 % (contre 12,4 %) pour les femmes.

Si l'on veut considérer le chômage dans son ensemble, il est alors nécessaire de faire intervenir l'âge comme variable explicative, pour tenir compte de ces jeunes cherchant leur premier emploi à l'issue de la scolarité ou de l'apprentissage.

**Tableau III.4**

Taux de chômage, part des chômeurs à la recherche de leur premier emploi et part des moins de 30 ans selon le statut migratoire et le sexe

	Part des moins de 30 ans parmi...			Part des chômeurs n'ayant jamais travaillé	Taux de chômage de la population active
	Occupés	Chômeurs ayant travaillé	Chômeurs n'ayant jamais travaillé		
<b>HOMMES</b>					
<u>Natifs de Dakar :</u>	61,7	50,1	86,9	73,6	29,1
<u>Migrants :</u>					
arrivés à moins de 12 ans	50,8	20,9	81,2	72,7	24,4
arrivés à plus de 12 ans	29,0	18,1	65,6	53,0	13,7
plus de 5 ans de résidence	57,5	33,3	82,8	65,9	20,3
moins de 5 ans de résidence	25,9	14,1	65,6	56,1	14,3
origine urbaine (Sénégal)	27,4	24,4	63,7	65,1	19,2
origine rurale (Sénégal)	32,0	16,3	73,7	51,8	14,3
origine urbaine (étranger)	25,5	-	83,3	60,7	9,3
origine rurale (étranger)	31,8	-	85,7	58,0	8,4
<b>FEMMES</b>					
<u>Natives de Dakar :</u>	52,9	60,8	76,0	65,4	20,2
<u>Migrantes :</u>					
arrivées à moins de 12 ans	56,2	26,7	72,8	42,3	10,8
arrivées à plus de 12 ans	36,0	35,3	85,7	28,0	6,3
plus de 5 ans de résidence	77,4	44,4	100,0	54,2	7,6
moins de 5 ans de résidence	27,2	30,0	64,2	25,9	7,5
origine urbaine (Sénégal)	29,7	25,1	72,8	32,4	10,9
origine rurale (Sénégal)	45,4	33,3	83,3	33,3	5,5
origine urbaine (étranger)	37,3	-	-	60,0	12,3
origine rurale (étranger)	24,9	-	-	-	-

Lecture du tableau : dans les colonnes (1), (2) et (3) figurent les pourcentages d'enquêtés de moins de 30 ans parmi les occupés (1), les chômeurs ayant déjà travaillé (2) et les chômeurs n'ayant jamais travaillé ; dans la colonne (4) figure le pourcentage de chômeurs n'ayant jamais travaillé parmi l'ensemble des chômeurs ; dans la colonne (5) figure le taux de chômage de la population active.

Sources : Enquête ménage Ifan-Orstom, 1989.

### **1) Le chômage touche essentiellement les jeunes dakarois**

Dans une population jeune comme celle de Dakar (42,5 % ont moins de 15 ans, 74,2 % moins de 30 ans), il n'est pas surprenant de constater que 45,2 % de la main-d'oeuvre active occupée a moins de 30 ans. Il est vrai que la population active est constituée à 15,6 % d'apprentis, pour la plupart en formation dans des entreprises du secteur non enregistré.

Les chômeurs ayant déjà travaillé sont en moyenne plus âgés que les actifs occupés : 38,2 % avaient moins de 30 ans. Mais ce sont évidemment les chômeurs n'ayant jamais travaillé qui sont les plus jeunes : 80,8 % avaient moins de 30 ans.

D'importantes différences apparaissent à la lecture du tableau III.3. On remarquera d'abord que ce sont les natifs et natives de Dakar qui ont les plus forts taux de chômage (29,1 % et 20,2 %). Contrairement à ce que disent certaines théories, les migrants ne viennent pas gonfler la masse des chômeurs, ce sont au contraire les plus occupés parmi les actifs, particulièrement (et paradoxalement) lorsque leur origine est éloignée du mode de vie urbain dakarois : les migrants en provenance de milieux ruraux et les migrants de fraîche date ont en effet les plus faibles taux de chômage.

**Tableau III.5**

Taux de chômage et part des chômeurs à la recherche de leur premier emploi par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge à l'enquête	HOMMES		FEMMES		
	Taux de chômage	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Taux de chômage	Chômeuses n'ayant jamais travaillé	Ménagères
10-14 ans	36,4	95,7	13,5	90,0	73,8
15-19 ans	28,8	92,4	9,0	65,0	67,6
20-24 ans	28,8	81,4	19,5	59,2	69,5
25-29 ans	28,3	74,5	21,9	64,9	62,4
30-34 ans	21,8	53,8	15,6	52,3	56,4
35-39 ans	12,5	39,8	7,7	25,7	53,1
40-44 ans	12,0	17,9	9,4	20,8	46,5

Source : Enquête ménage Ifan-Orstom, 1989.

## *2) Le chômage des migrants dépend essentiellement de leur durée de résidence à Dakar*

Les plus faibles taux de chômage parmi les migrants s'expliquent aussi par le fait que la grande part des migrants est constituée d'adultes : il y a une relation quasi-linéaire entre la proportion des moins de 30 ans, la proportion des chômeurs sans expérience professionnelle et le taux de chômage (tableau III.3). La contribution des jeunes chômeurs au taux de chômage élevé est illustrée par le tableau III.4 : autant pour les femmes que pour les hommes, la baisse du taux de chômage avec l'âge est associée avec une baisse de la part des chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Cela explique en partie pourquoi ce ne sont pas les migrants qui connaissent le plus le chômage, mais plutôt les citadins. Les migrants subissent aussi le chômage, mais en fonction essentiellement de leur durée de séjour en ville. A partir des données de l'enquête ménage, on a calculé les taux de chômage des migrants selon leur durée de résidence à Dakar, leur sexe et leur classe d'âge au moment de l'enquête.

Le taux de chômage est plus élevé dans la première année de résidence des migrants à Dakar que dans les années qui suivent ; il remonte lorsque la durée de résidence augmente, c'est-à-dire lorsque le migrant ne se

distingue plus tellement du natif de Dakar. Le migrant peut donc avoir des difficultés d'insertion professionnelle dans les premiers mois de son séjour en ville, mais il trouvera plus rapidement du travail que son homologue natif de Dakar. On remarquera que l'insertion se fait moins souvent dès l'arrivée à Dakar pour les migrants âgés de 35-44 ans que pour les migrants âgés de 25-34 ans : le taux de chômage dans la première année de séjour est près de deux fois supérieur chez les premiers par rapport aux seconds. En revanche, les migrants de 35-44 ans accèdent plus rapidement à un emploi après un an de séjour : entre un an et quatre ans de séjour, le taux de chômage dans ce groupe d'âge est quasi nul alors qu'il était de 3,6 % dans le groupe des 25-34 ans.

Chèz les femmes comme chez les hommes, on observe les mêmes écarts selon le groupe d'âge et la durée de résidence, mais leur niveau de chômage est bien moindre : selon la catégorie, le taux de chômage des femmes migrantes représente entre 3/5 et 3/4 de celui des hommes migrants.

On remarquera enfin que très peu de migrants actifs de 15-24 ans connaissent le chômage : il faut souligner qu'une partie d'entre eux est venue pour l'apprentissage et n'est donc pas nécessairement à la recherche d'un emploi.

Par ailleurs, on pourrait penser que chez les femmes, les faibles taux de chômage sont associés à une plus forte tendance à se déclarer ménagère. Ce n'est semble-t-il pas le cas : il n'y a pas de relation linéaire entre les deux taux selon le groupe d'âge (tableau III.4).

**Tableau III.6**

Taux de chômage de la population active des non-natifs de Dakar selon la durée de résidence à Dakar, le sexe et la classe d'âge

HOMMES	Groupe d'âge à l'enquête						Total	Effectif
	0-14	15-24	25-34	35-44	45-59	60 +		
< 1 an	0.0	0.0	20.8	41.2	16.7	33.3	17.9	117
1-4 ans	0.0	2.7	4.2	0.0	3.8	0.0	2.8	317
5-9 ans	0.0	0.0	3.1	0.0	15.2	0.0	3.0	367
10-14 ans	0.0	2.0	7.6	4.6	10.5	0.0	6.1	330
15-19 ans	0.0	0.0	9.4	4.2	6.9	14.3	5.9	256
20-24 ans	0.0	7.7	16.7	3.4	7.3	16.7	7.9	203
25 ans et +	0.0	0.0	6.6	11.6	8.9	10.2	9.3	400
Total	0.0	1.6	7.5	5.9	9.1	10.0	6.5	1990
FEMMES								
1 an	0.0	2.5	13.3	25.0	0.0	40.0	8.2	73
1-4 ans	0.0	1.0	2.1	0.0	16.7	0.0	1.5	195
5-9 ans	0.0	3.3	7.7	4.3	0.0	0.0	4.2	143
10-14 ans	0.0	4.0	8.9	0.0	10.0	0.0	5.1	118
15-19 ans	0.0	0.0	5.1	8.3	0.0	33.3	7.0	100
20-24 ans	0.0	0.0	7.7	12.2	0.0	0.0	6.5	107
25 ans et +	0.0	0.0	11.8	8.8	3.3	0.0	5.4	257
Total	2.3	2.0	7.3	7.2	3.3	5.4	4.9	993

Source : Enquête ménage Ifan-Orstom, 1989.

### 3) Le chômage touche les plus scolarisés

Les chômeurs, particulièrement ceux qui n'avaient pas encore travaillé, sont plus scolarisés que les actifs occupés. C'est encore plus vrai chez les femmes dont le profil scolaire contraste fortement selon le statut d'activité, comme on peut le voir au tableau III.6.

Les chômeuses qui n'avaient jamais travaillé sont à 94 % scolarisées, contre 73,7 % des chômeurs dans le même cas. Les femmes instruites ont peut-être plus tendance à se déclarer à la recherche d'un emploi que les femmes moins instruites qui se déclareront plutôt ménagères. C'est ce qu'il semble pour les femmes non scolarisées, qui sont à la fois le moins

souvent au chômage (avec un taux très bas de 3,7 %) et le plus souvent ménagère (64,7 %). Cependant, les femmes qui ont fait un premier cycle secondaire incomplet (6ème-4ème), et qui sont donc en situation d'échec scolaire, ont un taux de chômage très élevé (35,4 %) bien que seulement 54,9 % d'entre elles se déclarent ménagères, et que la part des femmes n'ayant jamais travaillé parmi les chômeuses soit chez elles relativement peu élevée en comparaison des autres femmes scolarisées.

Les femmes de niveau scolaire allant de la 3ème à la terminale forment un groupe relativement homogène avec un taux de chômage élevé et une part constante de chômeuses n'ayant jamais travaillé. On observera que c'est à partir du niveau de la 3ème que le pourcentage de ménagères ne cesse de diminuer jusqu'à presque disparaître pour les femmes de niveau d'instruction supérieur. Mais le taux de chômage ne varie pas de la même manière que le pourcentage de ménagères. En fait, les situations sont très contrastées selon le type d'instruction : alors que les femmes de niveau supérieur ont un très faible taux de chômage (9,4 %, ce qui est inférieur à celui des hommes de même niveau : 12,6 %), les femmes qui ont suivi un enseignement technique ont au contraire un taux de chômage très élevé : plus d'une sur deux est au chômage, et les trois quarts d'entre elles n'ont encore jamais travaillé. Il semble que ce sont des femmes formées récemment (dans les années 80) dans des écoles techniques (secrétariat, gestion...) qui ont le moins trouvé un emploi. Bien qu'elles soient très peu nombreuses (0,6 % de l'ensemble de notre échantillon de femmes, et 1,3 % des femmes scolarisées), c'est un phénomène inquiétant pour l'avenir : cela veut-il dire que la formation technique est mal adaptée à la demande des entreprises, et qu'ainsi on a formé "à perte" des jeunes femmes ?

Pour les hommes, la formation technique semble plus adaptée au vu des chiffres du chômage : le taux pour les actifs de formation technique (21,0 %) est inférieur à celui des actifs de formation générale à l'exception notable du taux des actifs du niveau de l'enseignement supérieur (12,6 %). A l'autre bout de l'échelle, les non scolarisés ont eu aussi un taux de chômage parmi les plus bas (15,3 %), qui ne peut être attribué à une faible proportion de chômeurs à la recherche d'un premier emploi : cette proportion n'est pas beaucoup plus faible (60,7 %) que pour l'ensemble des chômeurs (67,0 %).

Les analyses qui précèdent indiquent que la formation joue un rôle fondamental pour l'accès à l'emploi : non seulement le niveau d'instruction détermine en grande partie le niveau de chômage, mais aussi l'accès au premier emploi semble être le problème principal sur le marché de l'emploi dakarois.

**Tableau III.7**

Taux de chômage, part des chômeurs à la recherche de leur premier emploi et part des ménagères dans la population féminine active ou au foyer selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction à l'enquête	HOMMES		FEMMES		
	Taux de chômage	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Taux de chômage	Chômeuses n'ayant jamais travaillé	Ménagères
Non scolarisé	15,3	60,7	3,7	14,3	64,7
Primaire incomplet	26,2	71,2	12,7	46,2	65,7
Primaire complet	24,1	69,6	17,2	65,7	69,3
Collège incomplet	31,9	70,8	35,4	48,0	54,9
Collège complet	29,5	71,4	27,1	59,4	36,0
Lycée incomplet	30,5	63,2	21,2	58,3	27,9
Lycée complet	26,8	75,0	25,0	57,0	8,9
Enseign. technique	21,0	70,4	54,3	73,7	7,9
Enseign. supérieur	12,6	73,6	9,4	59,6	1,7

Source : Enquête ménage Ifan-Orstom, 1989.

#### **D - La profession de trois groupes de générations en 1989 d'après l'enquête biographique**

La source principale sur l'emploi à Dakar est l'enquête biographique qui fournit les renseignements les plus complets sur l'itinéraire professionnel et sur l'exercice de la profession au moment de l'enquête, si l'on respecte la partition d'échantillonnage par sexe et grands groupes de générations : nés en 1930-44, 1945-54 et 1955-64.

L'échantillon sera d'abord décrit selon des variables qui n'apparaissent pas dans l'enquête ménage. A partir de l'échantillon de biographies, il

s'agit moins de restituer des données de structure sur le marché de l'emploi dakarais, que de détailler l'exercice de la profession, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Pour les salariés, nous analyserons essentiellement les critères de l'enregistrement (l'existence de fiche de paie renseignée sur la tenue d'une comptabilité dans l'entreprise), de la régularité de paiement du salaire (précarité du contrat), du travail à temps partiel ou à temps plein, de l'exercice d'une activité secondaire et du recours à un tiers pour l'obtention de l'emploi.

L'activité des indépendants est caractérisée par le nombre d'employés (apprentis ou ouvriers) parents et non-parents sous les ordres de l'enquêté, par la tenue d'une comptabilité écrite, par la localisation, par l'exercice d'une activité secondaire et par le recours à une tierce personne pour l'installation pour compte propre.

### 1) Les salariés

Chez les hommes, la majorité (plus de 85 %) des salariés de plus de 35 ans reçoivent une fiche de paie, ce qui n'est pas le cas des salariés de moins de 35 ans (68 %). Ceux qui ne reçoivent pas de fiche de paie sont plus souvent ouvriers ou sans qualification, mais chez les moins de 35 ans, ils peuvent aussi être cadre ou technicien de niveau supérieur.

Le paiement au mois reste la pratique majoritaire chez les moins de 35 ans (81,6 % contre près de 90 % chez les 35-59 ans). La moindre pratique du paiement au mois serait due principalement à une plus forte proportion des travaux payés à la tâche, qui passe de 0,7 % pour les 45-59 ans à 2,2 % pour la génération intermédiaire, et à 8,8 % pour les plus jeunes. Le travail à temps partiel est aussi proportionnellement plus important dans les générations les plus jeunes, 14,4 %, alors qu'elle n'était que de 5,5 % chez les 45-59 ans et de 7,6 % chez les 35-44 ans.

Les jeunes salariés sont donc dans une situation plus précaire, quel que soit le critère pris en compte. Le recours à une tierce personne ne semble pas avoir joué en leur faveur puisque 41 % des plus jeunes salariés avaient eu recours à un intermédiaire pour obtenir leur emploi, contre moins de

30 % chez leurs aînés (voir le chapitre suivant pour une analyse plus détaillée du recours à un tiers).

D'après la déclaration des enquêtés, le pourcentage de salariés exerçant en 1989 une activité secondaire serait de 2,1 % chez les plus de 45 ans, de 5,6 % chez les 35-44 ans et de 8,0 % chez les moins de 35 ans. Malgré la précarité de l'emploi chez les jeunes, l'exercice d'une activité secondaire ne semble pas très fréquente.

Seulement 9,5 % des 84 femmes occupées des générations âgées de 45 à 59 ans étaient salariées au moment de l'enquête. Toutes recevaient une fiche de paie. Chez les moins de 45 ans, les employées non qualifiées n'ont généralement pas de fiche de paie : seulement 18,2 % chez les 35-44 ans, et 35,3 % chez les 25-34 ans. Hormis chez les femmes de plus de 45 ans (3 sur 8), les femmes non qualifiées forment la majorité (respectivement 58 % et 53 % chez les 35-44 ans et les 25-34 ans). On peut en déduire que les femmes salariées que nous avons enquêtées travaillent assez peu dans des entreprises modernes qui tiennent une comptabilité.

Comme chez les hommes, le paiement au mois est chez les femmes la pratique majoritaire, et les autres formes de paiement se rencontrent essentiellement chez les non-qualifiées. En revanche, contrairement aux hommes, le travail à temps partiel est plus fréquent chez les femmes de plus de 35 ans (10 à 13 %) que chez les plus jeunes où il dépasse à peine 3 %.

Le recours à un tiers est plus fréquent chez les plus jeunes salariées : de 12,5 % pour les 45-59 ans, le pourcentage de recours passe à 31,6 % chez les 35-44 ans et à 46,9 % chez les 25-34 ans. Pour ces deux derniers groupes de générations, le pourcentage de recours à un tiers n'est pas très différent de celui des hommes.

A part peut-être pour les femmes de plus de 45 ans (2 sur 8), très peu de femmes nous ont déclaré exercer une activité secondaire en même temps que leur activité salariée (5,3 % chez les 35-44 ans et 3,1 % chez les 25-34 ans).

## 2) Les indépendants

Parmi les hommes âgés de 35 à 59 ans, la proportion des indépendants qui tiennent une comptabilité ne dépasse pas les 15 %. La proportion n'est pas plus élevée chez les plus jeunes, pourtant mieux scolarisés : au contraire, chez les 25-34 ans, seulement 9 % tiennent une comptabilité. C'est seulement dans la branche du commerce que la proportion augmente d'une génération à l'autre passant de 11 % à 13,9 % et à 15,2 %. La proportion est cependant relativement élevée dans la branche des services où ce sont les indépendants les plus âgés qui tiennent le plus souvent une comptabilité écrite (la proportion passe d'un groupe de génération à l'autre de 18,4 % à 16,7 % pour tomber à 9,7 % chez les moins de 35 ans). On n'observe pas de tendance linéaire d'un groupe de génération à l'autre dans la branche de la production : les indépendants de cette branche qui tiennent une comptabilité sont minoritaires chez les 45-59 ans (6,0 %) et chez les 25-34 ans (3,6 %), mais sont relativement plus nombreux chez les 35-44 ans (11,9 %).

Le lieu d'activité varie fortement d'une génération à l'autre et d'une branche à l'autre. Les marchés ne sont pas le lieu privilégié du commerce quelle que soit la génération (26,7 % pour les 45-59 ans, 36,1 % pour les 35-44 ans et 18,3 % pour les 25-34 ans). On sait en effet que l'agglomération dakaroise souffre d'un manque de places de marché à proximité des quartiers résidentiels. Les commerçants indépendants âgés exercent leur activité plus souvent à domicile ou dans un local (40,0 %), mais un tiers d'entre eux exerce encore dans la rue. Chez les 35-44 ans, les proportions sont respectivement de 11,1 % et de 52,8 %, et chez les 25-34 ans de 23,9 % et de 47,8 % : un commerçant sur deux de moins de 45 ans exerce dans la rue.

Les indépendants dans les services exercent plutôt à domicile ou dans un local (52,6 %, 54,2 % et 64,5 % respectivement pour les 45-59 ans, les 35-44 ans et les 25-34 ans), mais on remarquera que la différence n'est pas grande avec les commerçants. Les indépendants de la production (hormis dans le bâtiment, où les travailleurs exercent nécessairement en plein air) exercent plutôt dans un local ou à domicile (68,0 %, 75,8 % et 56,8 %), ce qui s'explique par la nature de leurs activités qui nécessite la plupart du temps un atelier et du matériel lourd.

La plupart des indépendants du commerce travaillent seuls quelle que soit la génération (tableau III.7). Les entreprises de services ou du secteur de la production qui emploient des ouvriers ou des apprentis sont aussi moins nombreuses que les indépendants qui travaillent seuls à leur compte.

Par ailleurs, il semble qu'on ait affaire à deux catégories d'entreprises selon qu'elles emploient des parents (entreprises familiales) ou des non-parents. En effet, très peu nombreux sont les indépendants qui emploient à la fois les deux types de main-d'oeuvre.

Chez les femmes, la tenue d'une comptabilité concerne moins de 2 % des indépendantes de plus de 35 ans et seulement 6 % des moins de 35 ans. Le lieu d'activité varie peu selon l'âge, mais beaucoup selon la branche : si les indépendantes de la production travaillent essentiellement à domicile (83 %), les commerçantes ne travaillent pas dans des lieux spécifiques. Les indépendantes dans les services occupent une position intermédiaire. On remarquera que seulement un tiers des commerçantes ont une cantine dans un marché.

La remarque que nous avons faite à propos de la répartition des employés parents et non-parents chez les hommes, s'applique encore mieux aux femmes : aucune indépendante n'emploie les deux types de main-d'oeuvre (tableau III.7). Le commerce est essentiellement pratiqué seul, et dans les services et la production, ce sont essentiellement les femmes de 45 à 54 ans qui emploient des employés, en général des parents.

**Tableau III.8**  
 Pourcentage des indépendants employant des parents et des non-  
 parents selon la branche d'activité

<b>HOMMES</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Commerce</b>
Génération 1930-44 <i>effectif</i>	33	38	45
seul	57,6	63,2	88,9
employés parents	30,3	13,2	8,9
employés non-parents	6,1	21,1	0,0
employés parents et non-parents	6,1	2,6	2,2
Génération 1945-54 <i>effectif</i>	42	24	36
seul	61,9	70,8	94,4
employés parents	12,0	16,7	2,8
employés non-parents	19,1	4,2	2,8
employés parents et non-parents	7,1	8,3	0,0
Génération 1955-64 <i>effectif</i>	56	31	46
seul	66,1	64,5	84,8
employés parents	4,6	9,7	10,9
employés non-parents	23,2	22,6	2,2
empli. par. & non-par.	7,1	3,2	2,2
<b>FEMMES</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Commerce</b>
Génération 1930-44 <i>effectif</i>	6	9	61
seule	100,0	77,8	93,4
employés parents	0,0	11,1	6,6
employés non-parents	0,0	11,1	0,0
employés parents et non-parents	0,0	0,0	0,0
Génération 1945-54 <i>effectif</i>	6	8	38
seule	66,7	50,0	94,7
employés parents	16,7	50,0	2,6
employés non-parents	16,7	0,0	2,6
employés parents et non-parents	0,0	0,0	0,0
Génération 1955-64 <i>effectif</i>	3	5	9
seule	100,0	100,0	100,0

#### IV - CONSÉQUENCES DE LA CRISE

On analyse les conséquences de la crise, en prenant deux exemples : l'accès des jeunes hommes au premier emploi et l'emploi ouvrier dans le secteur industriel.

##### A - L'accès des jeunes hommes au premier emploi

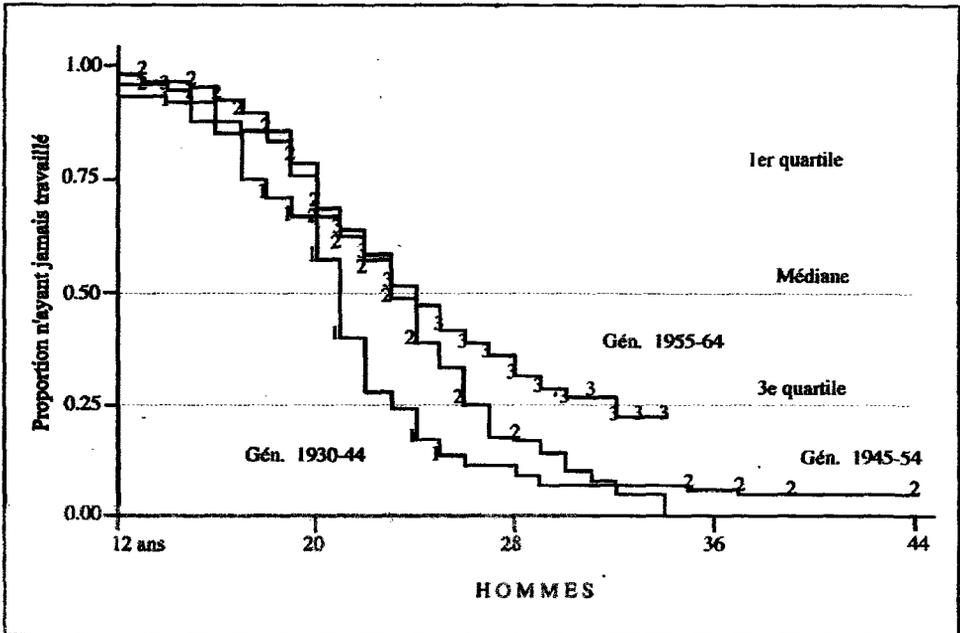
Les difficultés de l'insertion sur le marché de l'emploi à Dakar sont bien illustrées par l'accession des jeunes au premier emploi. A partir de l'enquête biographique, nous avons comparé le sort des hommes des trois groupes de générations qui constituent notre échantillon. De plus, nous avons utilisé les statuts migratoires décrits plus haut pour l'analyse des biographies professionnelles.

Les courbes tracées à la figure III-2 représentent la proportion de jeunes "encore non actifs" à chaque âge selon les trois groupes de générations qui ont servi pour la stratification de l'échantillon de l'enquête biographique IFAN/ORSTOM (Antoine et al, 1991).

En comparant les groupes de générations 1930-44 et 1945-54, on voit très nettement apparaître un retard du calendrier dans la vie active, qui se traduit sous la forme d'un décalage vers la droite de la fonction de séjour de la seconde génération par rapport à celle de la première. Dit autrement, on assiste à un recul de deux ans (de 21 à 23 ans) de l'âge médian au premier emploi entre les deux générations. Cependant, on observe un rattrapage vers les 30 ans : les Dakarois nés entre 1945 et 1954 s'insèrent dans la vie active plus tard mais avec la même intensité (90,0 % ont accédé à un premier emploi avant 30 ans) que leurs aînés nés entre 1930 et 1945 (93,3 %).

En revanche, la génération suivante (1955-64) a subi à la fois un retard (recul d'un an de l'âge médian par rapport à la deuxième génération) et une baisse d'intensité de son entrée dans la vie active : le pourcentage d'hommes ayant déjà accédé à un premier emploi dans ces générations serait seulement de 73,4 % à l'âge de 30 ans.

**Figure III.2**  
 Accès au premier emploi selon la génération  
 (hommes présents à Dakar à l'âge de 12 ans)



Mais l'importance des sorties d'observation (émigration ou date d'enquête) pour la troisième génération (44,3 %) impose le conditionnel : tous les hommes de cette génération n'ont pas été observés jusqu'à 30 ans. Au moment de l'enquête, ils pouvaient avoir n'importe quel âge entre 25 et 34 ans. En fait, la fonction de séjour au-delà de 25 ans pour cette génération doit être interprétée comme une estimation de ce qui se passerait dans les années à venir si les conditions des années précédentes se maintenaient.

Une autre nuance doit être introduite dans l'interprétation : les sorties d'observation ne sont pas seulement imposées par la date d'enquête mais aussi par les éventuelles migrations hors Dakar. Notre échantillon est d'ailleurs en partie biaisé : il n'est pas absolument représentatif de l'ensemble de la population qui a vécu à Dakar, puisqu'une partie de cette

population, suite à une émigration, vivait hors de Dakar au moment de l'enquête et n'a donc pu être incluse dans l'échantillon. Néanmoins, certains émigrants sont retournés à Dakar et ont pu être interrogés dans notre enquête. Parmi les hommes de l'échantillon présents à Dakar à 12 ans, les migrants de retour étaient 16,2 % dans la première génération, 17,8 % dans la seconde et 13,0 % dans la troisième.

On voit donc que l'interprétation des courbes de Kaplan-Meier, même si elle est aisée, est fortement conditionnée par le rôle qu'on donne aux sorties d'observation (troncature). Leur signification est très différente selon qu'il s'agit d'une sortie de Dakar ou de la date d'enquête. Dans le premier cas, il peut s'agir de la recherche ou de l'obtention d'un emploi hors Dakar, ou encore de la poursuite d'une formation hors de cette ville. Dans le second cas, il s'agit de troncatures classiques qui entraînent un biais limité.

Le problème de sortie de la population soumise au risque par émigration suggère de faire l'analyse des différents types de sortie d'un état donné (par exemple "non encore actif", pour le cas de l'entrée dans la vie active).

Ainsi pour la première génération (1930-44) l'emploi salarié dans le secteur enregistré est le principal débouché avant 25 ans, et le seul après 25 ans : il concerne 56,8 % des Dakarais de ces générations. L'emploi salarié enregistré est aussi prépondérant pour la génération suivante (1945-54), soit 59,6 %, mais sa contribution est plus tardive. La contribution de l'emploi indépendant n'a pas non plus beaucoup varié entre les deux groupes de générations (21,6 % puis 18,2 %), mais elle s'est aussi étalée dans le temps : on devenait indépendant jusqu'à 24 ans dans le premier groupe de générations, et jusqu'à 32 dans le second. Rappelons aussi le rôle important de l'émigration hors de Dakar, respectivement 16,2 % et 17,8 % dans les deux groupes.

Dans le dernier groupe de générations (1955-64), le rôle de l'émigration semble moins important, soit 13,0 %, mais ce chiffre est une estimation sans doute très inférieure de l'émigration suivie de retour, comme on l'a dit plus haut. En ce qui concerne la contribution du salariat, elle a fortement chuté et n'est plus que de 31,7 %. Dans le même temps, la

contribution de l'emploi indépendant n'étaient que de 26,4 %, à peine supérieure à celles des groupes de générations précédents. Il faut dire cependant que 28,9 % n'avaient pas encore trouvé leur premier emploi au moment de l'enquête. La plupart des personnes trouveront un emploi dans les années qui suivent, mais, si les conditions du moment (1989) se maintiennent, 26,6 % n'en obtiendront avant l'âge de 30 ans, d'après l'estimateur de Kaplan-Meier.

Comparés aux enquêtés présents à Dakar à 12 ans, les migrants venus en cours de formation dans cette ville connaissent une orientation dans l'emploi relativement proche. Les proportions de salariés étaient respectivement de 58,6 %, de 51,5 % et de 35,6 % dans les trois groupes de générations, contre 15,7 %, 17,7 % et 20,0 % pour les indépendants. Ces migrants sont plus nombreux que les Dakarois à quitter Dakar : 25,7 %, 30,9 % et 16,7 % respectivement dans chaque groupe de générations. Il est fort possible que pour ces migrants, Dakar n'ait constitué qu'une étape pour leur formation professionnelle, et que du fait de leurs origines ils aient eu plus de facilités pour obtenir un emploi ailleurs. Cela confirmerait par ailleurs que la probabilité de migrer est toujours plus élevée lorsqu'on est déjà migrant.

La répartition des migrants qui n'avaient pas suivi une période de formation à Dakar (nous les avons appelées "migrants venus travailler"), selon leur statut d'activité est décrite au tableau III.8.

Par rapport à ce qui est dit habituellement sur l'activité des migrants, ce qui frappe à la lecture de ce tableau, c'est la forte proportion de migrants qui furent salariés lors de leur premier emploi : 66,0 % dans les générations 1930-44, 66,2 % dans les générations 1945-54 et 55,6 % dans les générations 1955-64. La baisse dans le dernier groupe est due principalement à une plus faible contribution de l'emploi salarié dans le secteur public. Comme les jeunes dakarois, les jeunes migrants venus travailler à Dakar sont touchés par la baisse des opportunités dans le secteur public, mais, globalement, l'emploi salarié reste la voie d'accès majoritaire au marché de l'emploi dakarois pour les migrants, quel que soit le groupe de générations.

La répartition des migrants dans les différents secteurs du salariat (public, privé enregistré et non-enregistré) ne se distingue pas non plus de celle observée pour le premier emploi des enquêtés (migrants et non migrants) formés à Dakar.

C'est en fait dans le statut d'indépendant qu'on observe les plus grandes différences : les migrants venus travailler en tant qu'indépendant ont occupé beaucoup plus souvent un premier emploi dans le commerce que les enquêtés formés à Dakar. Il est en effet logique que les indépendants de la production et des services soient moins mobiles, au contraire des commerçants.

Des analyses ultérieures devraient nous permettre d'affiner ces constatations, mais on peut d'ores et déjà dire que les migrants ne semblent pas occuper une place particulière sur le marché de l'emploi dakarois à l'exception notable des activités commerciales, qui par leur nature, concernent des hommes plus mobiles.

**Tableau III.9**  
Statut d'activité des migrants lors du premier emploi à Dakar  
(effectifs en italiques)

Statut d'activité	Groupe de générations		
	1930-44	1945-54	1955-64
salariés secteur public	33	22	5
	17,9	16,9	5,3
salariés secteur privé enregistré	48	43	26
	26,1	33,1	27,7
salariés secteur non enregistré	40	22	22
	21,2	15,4	20,2
indépendants de la production	16	11	7
	8,7	10,8	11,7
indépendants des services	9	12	7
	4,9	9,2	7,5
indépendants du commerce	39	20	26
	21,2	14,6	27,7
Total	184	130	94
	100,0	100,0	100,0

## **B - Déclin de l'emploi industriel et reconversion des ouvriers**

L'industrie sénégalaise née au début des années 20, a élargi son tissu de manière considérable après 1945 avec l'implantation des industries alimentaires, des matériaux de construction et d'extraction minière. En plus des huileries et des savonneries, de petites industries de transformation alimentent un marché colonial en pleine extension. En 1957, le secteur privé, principal employeur au Sénégal, regroupe 78 % des salariés. En effet de 1948 à 1958 des investissements sont stimulés par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) avec une politique de prêt aux entreprises privées accompagnée de mesures d'allègement fiscal. À la veille de l'indépendance, l'industrie atteint 18 % du PIB avec un effectif global de 12 500 employés.

En 1989 le secteur industriel moderne dans son ensemble (activités manufacturières, industries extractives et production énergétique) compte à peu près 300 entreprises, emploie environ 30 000 salariés permanents et fournit les 2/3 des exportations du pays. Mais note Babacar Fall (1991) *« le constat majeur est la faiblesse des emplois qu'offre le secteur industriel en pleine tourmente. Il n'emploie que 30 000 travailleurs représentant un faible pourcentage du total de la main d'oeuvre »*. Un certain nombre de problèmes existe donc comme la régression du secteur primaire et des maux internes dont l'exiguïté du marché national et la protection excessive des entreprises. Depuis l'indépendance d'ailleurs un certain nombre de mesures de réaménagement ont été prises.

### ***1) Ajustement structurel et nouvelle politique industrielle (NPI)***

À partir de 1981 le Sénégal applique à son économie les premiers programmes d'ajustement structurel. Au niveau de l'industrie, les facteurs de contre-performance sont identifiés : étroitesse du marché depuis l'éclatement de l'AOF, la sécheresse affectant les huileries, les coûts élevés des impôts (eau, électricité, carburant) l'excès de protection à l'abri de toute concurrence. La Nouvelle Politique Industrielle voit le jour et vise à redynamiser l'industrie par des mesures fiscales et douanières et par la révision du code du travail. Ces mesures consistent à supprimer des restrictions à l'importation de produits, à libéraliser les prix, à réviser le code des douanes et celui des impôts. Autrement dit à livrer les entreprises sénégalaises à la concurrence internationale.

La NPI appliquée brutalement et sans mesure d'accompagnement a alors considérablement aggravé l'extrême fragilité des entreprises sénégalaises. L'industrie connaît des bouleversements marqués par des restructurations, des fermetures d'usines et des déflations. Des pans entiers s'écroulent. Pendant ces cinq dernières années, plus de 40 entreprises au total dont les chiffres d'affaires varient entre 100 millions et 7 milliards de F CFA ont déposé leur bilan, jetant au chômage des masses d'ouvriers. Des centaines de petites et moyennes entreprises de toutes natures et de toutes dimensions ont périclité. Il est prévu pour la période 1985-1992, une perte du tiers des effectifs dans le secteur industriel.

Le marché de l'emploi du secteur industriel souffrait déjà d'un manque de dynamisme : 1787 emplois permanents et la moitié des effectifs saisonniers avaient été perdus de 1977 à 1981. Puis ce marché s'est brutalement détérioré. Tous les secteurs sont ébranlés et les plus touchés sont la pêche et les industries de transformation, le textile et la confection, la mécanique générale, les industries chimiques. A Dakar-Pikine nous avons étudié l'effet de ce déclin progressif des industries auprès de trois générations de migrants et de non-migrants afin de saisir les évolutions dans le processus d'insertion dans le salariat industriel mais également l'impact de la crise et les stratégies initiées par les acteurs.

Cette partie sur le déclin de l'emploi industriel et les reconversions s'appuie d'abord sur l'analyse qualitative d'un sous-échantillon tiré de l'échantillon de 1557 biographies. Les analyses qualitatives découlent de l'étude de 36 biographies ouvrières et aussi de nombreux entretiens que nous avons eus avec les concernés, 21 ouvriers en activité, 6 en chômage, 5 convertis indépendants et 5 retraités. Ils appartiennent aux secteurs industriels du textile, de la brasserie, de l'énergie, du transport, de la mécanique et des hydrocarbures.

Dans les analyses statistiques sur les ouvriers de l'enquête biographique, outre les trois générations qui constituent les strates de l'échantillon (génération 1930-44 âgée de 45 à 59 ans à l'enquête, celle de 1945-54 âgée de 35 à 44 ans, et celle de 1955-64 âgée de 25 à 34 ans), comme dans les analyses précédentes, nous avons distingué trois groupes d'enquêtés selon leur statut migratoire : les Dakarois natifs ou vivants à Dakar avant l'âge de 12 ans, les migrants ayant fait leur apprentissage

professionnel à Dakar et les migrants venus chercher un emploi. Dans l'échantillon global de l'enquête Ifan-Orstom, les salariés de l'industrie à Dakar-Pikine représentent selon les trois générations évoquées, respectivement 13,8 %, 10,5 % et 5,8 % de l'ensemble des actifs de tous les secteurs. On remarque déjà une baisse progressive du poids des ouvriers industriels par rapport à l'ensemble des actifs, traduisant bien la situation actuelle du déclin de l'emploi industriel.

## **2) Différents processus de salarisation**

L'accès à l'emploi salarié semble avoir été beaucoup plus facile dans les conditions des années 60. Ainsi les ouvriers de la première génération (1930-44) ont connu un marché du travail plus ouvert. On y trouve les cas les plus fréquents de recherche individuelle de travail. Certains d'entre eux racontent que, durant la période coloniale et juste après l'indépendance, c'est en se promenant d'une usine à l'autre qu'ils ont été embauchés. Il y avait une demande de main-d'oeuvre sans qualification ; certes les salaires étaient bas mais il était toujours facile d'avoir un emploi journalier qui à la longue pouvait se transformer en embauche. C'est parmi ces ouvriers les plus âgés que l'on trouve les paysans venus des campagnes pour le salariat industriel. Cela était pour eux un moyen d'échapper à l'instabilité des revenus dans l'agriculture due aux aléas climatiques et d'éviter également les aléas du marché dont est victime le petit commerce. Le contexte également moins clientéliste, du fait que les patrons d'entreprise étaient des européens, permettait aux ouvriers méritants et disciplinés de faire carrière. La stabilité dans l'emploi est en effet remarquable pour cette première génération où l'on trouve des ouvriers qui ont fait 30 et même plus de 40 ans dans la même entreprise. Recrutés au niveau de salaire le plus bas, ces paysans formés sur le tas à la machine se retrouvent aujourd'hui agents de maîtrise, certains assimilés cadres avec un salaire confortable, des responsabilités et des avantages dans l'entreprise.

La catégorie d'ouvriers de la deuxième génération (1945-54) et celle de la troisième génération (1955-64) sont également venus au travail salarié par des réseaux de parenté dont certains par des ouvriers de l'entreprise et aussi par des notables.

Les ouvriers âgés de 35-44 ans sont pour la plupart passés par l'apprentissage des ateliers du secteur informel. C'est parmi eux que l'on trouve des cas de reproduction ouvrière, étant eux-mêmes fils d'ouvriers.

Quant aux ouvriers âgés de 25-34 ans ils sont issus pour la plupart de la déperdition scolaire au niveau du primaire. Certains, mais pas tous, ont acquis une formation d'apprenti. Parmi ces plus jeunes, très peu ont atteint un niveau de scolarité secondaire (niveau BAC). Certains ont eu une formation et un recrutement par test professionnel. Ils ont fait des stages hors entreprise dans des instituts spécialisés. Ils sont souvent agents de maîtrise. Contrairement à la génération la plus âgée où les parcours professionnels sont simples, on constate parmi les autres générations une certaine mobilité professionnelle. Les changements d'emploi étant motivés par la recherche d'un meilleur salaire ou dus aux nombreuses frustrations dans les relations de travail. C'est également à leur niveau que les compressions, licenciements et faillites d'entreprises entraînent le plus de chômage.

Les ouvriers de la génération 1930-44 séjournèrent remarquablement longtemps dans leur premier emploi. Aucun ouvrier de la génération 1930-44 à l'enquête n'avait quitté son premier emploi avant 7 ans de carrière, 75 % l'avaient conservé plus de 24 ans et 50 % plus de 29 ans. On note également que la plupart des ouvriers de ces générations ne connaissent pas plus de deux emplois dans leur carrière.

Dans la génération 1945-54, 25 % avaient quitté leur premier emploi avant 11 ans de carrière et 50 % avant 14 ans de carrière. En somme, comparée aux générations précédentes, la durée de l'emploi ouvrier a été réduite de moitié. Les ouvriers de ces générations ont une plus grande mobilité dans la profession, mais on remarque que celle-ci n'est pas aussi forte que l'on n'aurait pensé et dépasse rarement trois périodes d'emploi durant la carrière professionnelle.

Les ouvriers de la génération 1955-64 sont presque tous des jeunes ouvriers encore dans leur premier emploi lors de l'enquête, à l'exception de quelques-uns qui sont dans leur second. La durée de l'emploi ouvrier s'est encore réduite par rapport aux générations précédentes : d'après les données de l'enquête, 75 % n'avaient pas conservé leur emploi plus de 8

ans et 50 % pas plus de 12 ans. La durée maximale de l'emploi ouvrier des hommes âgés de 25-44 ans à l'enquête serait d'à peu près vingt ans, contre près du double chez les hommes âgés de plus de 45 ans à l'enquête.

### *3) Faible passage au secteur informel*

Peu d'ouvriers de la première génération de 1930-44, qu'ils soient dakarois ou migrants venus en apprentissage, ont connu une période de travail indépendant. Parmi les migrants venus chercher un emploi à Dakar-Pikine, probablement en majorité d'origine paysanne, seulement un sur cinq a connu une période antérieure d'emploi indépendant. Il en est de même chez les 35-44 ans. Chez les hommes âgés de 25 à 35 ans, qui ont connu l'emploi industriel dans le contexte de la crise, certains ouvriers dakarois ont connu une période d'emploi indépendant mais ce n'est pas le cas pour aucun des ouvriers migrants venus en apprentissage ou à la recherche d'un emploi.

Il se dégage en réalité que contrairement à ce que l'on pourrait penser le passage du salariat dans l'industrie au statut d'indépendant est peu fréquent ; les ouvriers industriels sont relativement stables dans ce secteur. On note cependant que c'est au niveau des ouvriers entrés dans la vie active dans la période 80, celle de la crise, que le passage à l'informel est le plus important ; et là contrairement à l'attente, cela concerne, non pas les migrants, mais plutôt les ouvriers dakarois.

Si à l'inverse on examine chez les travailleurs actuellement indépendants âgés de 45 à 59 ans le passage antérieur par le salariat industriel, on note qu'un bon nombre d'entre eux ont déjà été ouvriers de l'industrie. Ce n'est plus tellement le cas chez les indépendants âgés de 35 à 44 ans et encore moins chez les indépendants âgés de 25 à 34 ans. Il semble donc que, pour les hommes entrés dans la vie active au tournant de l'indépendance, les reconversions professionnelles du statut d'ouvrier industriel au statut d'indépendant étaient plus faciles. Cependant le processus diminue d'intensité pour les jeunes générations : malgré la plus faible durée de leur premier emploi, ces jeunes ne se sont pas pour autant orientés vers le statut d'indépendant.

#### **4) Les pertes d'emplois salariés dans l'industrie**

La faible augmentation de la production industrielle en volume entre 1970 et 1984 avec un taux dérisoire de 0,8 % et sa stagnation depuis 1985 ont eu un impact considérable sur l'évolution des effectifs des salariés. Ces effectifs ont en effet sensiblement baissé entre 1957 et 1989, en comparaison de l'augmentation de la population active. La production industrielle se caractérise alors, selon Babacar Fall (1991), par la chute des projets, de très faibles investissements, une faible demande de travail avec l'incapacité d'absorber les 100 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Les réformes introduites par la NPI ont aggravé la situation par les nombreuses pertes d'emplois et les compressions dues à des fermetures d'usines ou à des restructurations.

Pour le groupe des ouvriers ayant accédé à l'emploi salarié dans les années 60 (âgés de 45 à 59 ans à l'enquête), on note chez les Dakarois une plus grande perte d'emploi que chez les migrants. Cette différence entre les deux groupes, dakarois et migrants, s'explique en partie par le fait que les migrants plus vulnérables et souvent moins qualifiés ont été en général plus respectueux de la discipline de travail dans les entreprises.

Durant les années 60, les pertes d'emplois salariés dans l'industrie sont relativement compensées par des offres d'emploi. Dans les années 70, les changements d'emploi par perte de travail sont nombreux pour les ouvriers. Mais il y a encore de l'offre de travail, même si elle est faible.

La période des années 80 traduit la réalité de la crise des industries sénégalaises. Des ouvriers perdent leur premier emploi sans espérer en retrouver, pendant que les conditions de travail sont jugées non convenables et les revenus salariaux insuffisants. À l'ampleur des pertes d'emploi correspond une raréfaction de l'offre de travail, particulièrement dans l'industrie. En effet, on estime dans notre enquête le nombre de chômeurs ayant déjà travaillé à près de 8,2 % de la population active masculine ayant déjà travaillé : dans le secteur industriel, ce taux est de 13,7 %.

Il faut dire que le syndicalisme dans ce contexte, déjà fortement tiraillé par la politique politicienne et mené par des tendances en lutte, manque d'efficacité face à la situation. Bon nombre d'ouvriers estiment qu'ils ne

peuvent rien faire et ne font pas confiance aux délégués et même à l'orientation générale qu'ils jugent "collaborationniste". Les solutions à la crise récente sont plutôt alors de retourner vers la reconversion professionnelle.

### **5) Les reconversions professionnelles**

De nombreux ouvriers actifs, du fait de la crise, de la détérioration du pouvoir d'achat, de l'instabilité non seulement de l'emploi, mais de l'entreprise qui peut sombrer d'un jour à l'autre, aspirent à la reconversion dans l'informel. Mais les possibilités d'un capital ou d'un financement sont très rares et le secteur informel lui-même semble en saturation. Même les activités secondaires sont rares et si elles existent, elles ne procurent que de très faibles revenus. Parmi la génération de 1955-64 on rencontre fréquemment l'aspiration à l'émigration internationale, mais celle-ci devient extrêmement difficile. Au niveau des chômeurs essentiellement des générations 1955-64 et 1945-54, on rencontre de nouvelles reconversions avec la combinaison de plusieurs activités allant du petit travail de dépannage au petit commerce.

Par exemple certains, connaissant les besoins en outillage de réparation et de maintenance des ateliers des entreprises, se ravitaillent auprès du grand marché du port où les marins de toutes nationalités bradent toutes sortes de pièces mécaniques ou d'outils ; ils les replacent alors auprès des entreprises moyennant souvent un bénéfice substantiel. Ces transactions sont d'autant plus rendues possibles que les entreprises ont parfois d'énormes problèmes à commander une pièce défectueuse : les coûts sont élevés et les délais de livraison tardifs... quand le matériel est encore disponible et fabriqué ! Ces ouvriers deviennent ainsi les intermédiaires d'un marché où le secteur informel assure le renouvellement de certaines pièces des ateliers industriels. Certains même se débrouillent à usiner eux-mêmes des pièces de rechange qu'ils revendent.

Ainsi les cas de reconversion vers un statut d'indépendant, qui sont faibles comme nous l'avons vu, concernent des ouvriers contraints au chômage par le licenciement ou la faillite de l'entreprise. Le départ volontaire en l'échange d'un pécule facilite l'entrée dans l'activité indépendante. Mais ces reconversions sont difficiles du fait des manques

de moyens, des problèmes d'adaptation, et aussi du fait de la saturation au niveau des activités informelles.

On trouve des cas de reconversion également chez les ouvriers retraités, mais seulement parmi ceux qui sont parvenus à des salaires relativement élevés : il s'agit d'ateliers de couture, de transport clandestin, d'exploitation maraîchère, d'élevage de volailles ou d'ovins, qui permettent de maintenir leur niveau de vie.

### 6) *Les stratégies de survie*

Face à la crise, on assiste non seulement à des reconversions professionnelles de toutes sortes, mais aussi à de nouvelles stratégies de survie de la part des ouvriers et de leurs familles. Nous en avons déjà repéré quelques formes. Par exemple certains ouvriers financent l'activité économique d'un de leur fils vivant dans la maison, qui apporte ainsi quelques revenus supplémentaires. D'autres envoient un ou plusieurs de leurs fils en apprentissage à Dakar ou hors de Dakar ; ces derniers sont alors partiellement ou entièrement pris en charge par leurs maîtres d'atelier. Dans le cas d'une propriété acquise ou d'une maison familiale héritée, il arrive qu'on loue une ou plusieurs pièces et le loyer des locataires permet aussi de subvenir à des besoins.

À l'égard des femmes les stratégies de survie peuvent être le mariage d'une ou de plusieurs filles mais qui restent dans le domicile des parents ; la dépense de leur mari donnée au père permet ainsi d'assurer le fonctionnement de toute la maison. L'ouvrier ayant acquis une seconde ou une troisième épouse peut maintenir cette dernière dans le domicile de ses parents et n'avoir qu'une contribution à donner à ces derniers qui eux-mêmes y trouvent leur compte. On note également le cas où l'épouse tient un petit commerce ou bien exerce une activité rémunératrice permettant de compléter la dépenses du mari et de satisfaire les besoins de scolarité et de santé des enfants.

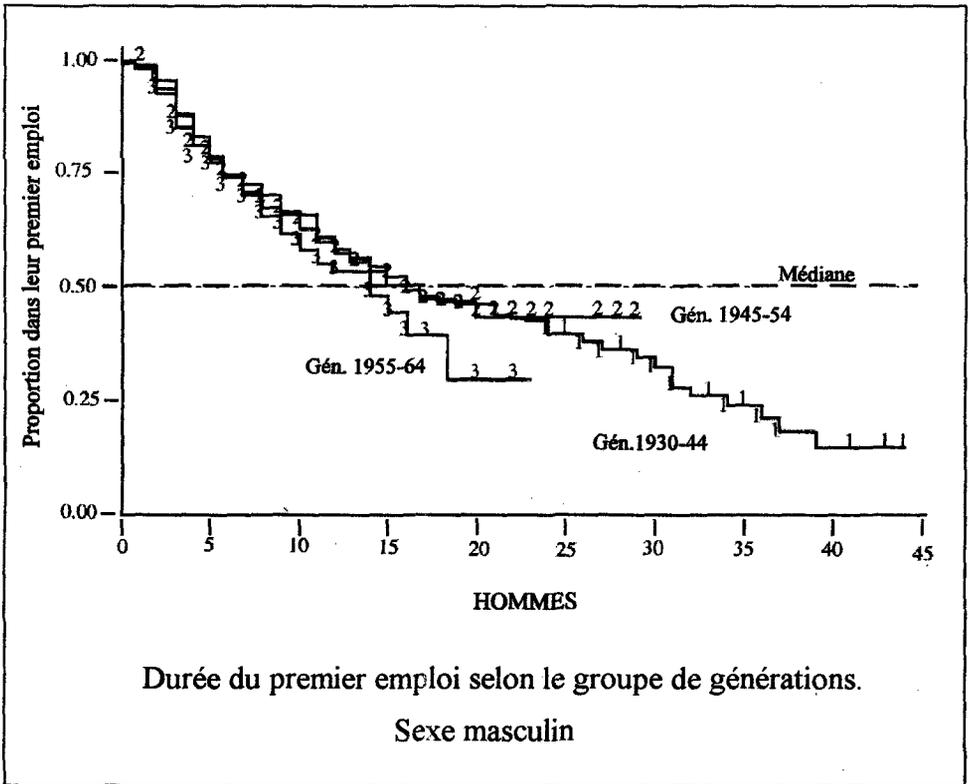
L'existence de ces stratégies et d'autres, peut-être plus nombreuses et plus subtiles, permet aux ouvriers de ne pas changer les modèles culturels de vie, notamment ceux liés à l'augmentation des charges, du fait de la polygamie ou de nombreuses naissances, mais aussi des cérémonies traditionnelles lourdes de dépense, mais essentielles cependant pour la

reproduction des alliances sociales et identitaires si fondamentales dans la société sénégalaise.

**V - LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS**

Ce chapitre analyse la durée du premier emploi et la mobilité professionnelle selon le secteur ou la branche chez les hommes. L'emploi chez les femmes est plus complexe car il faut nécessairement faire intervenir les événements familiaux. L'itinéraire professionnel des femmes, très lié à l'économie domestique, sera donc traitée ailleurs (Bocquier, 1992 ; Bocquier & Nanitelamio, 1991, 1993). L'analyse présentée ici à propos des hommes a pour objectif de rendre compte des règles générales du fonctionnement du marché de l'emploi.

Figure III.3 Gén. 1955 - 64



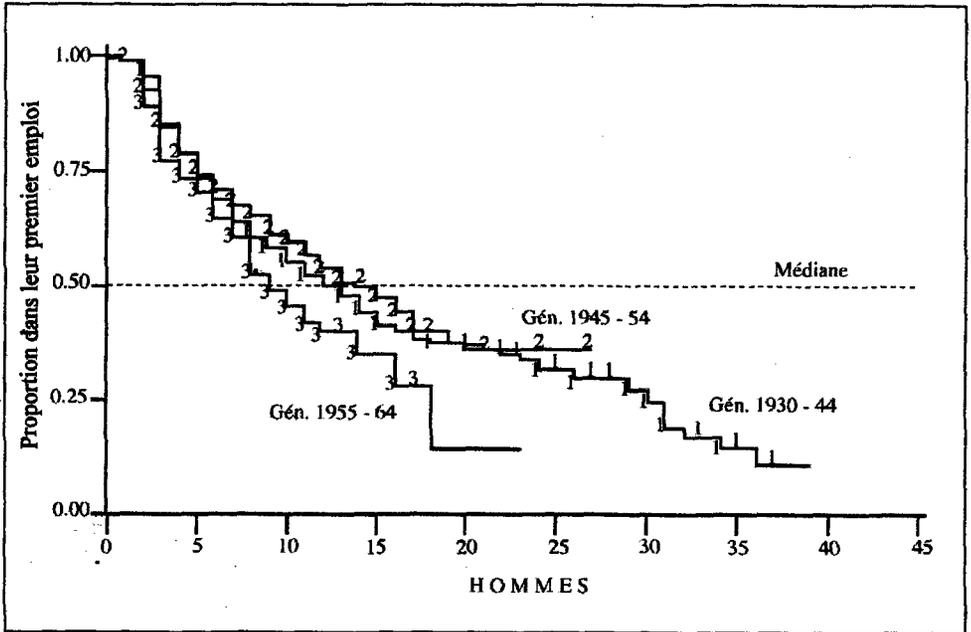
### A - Le premier emploi à Dakar

Chez les hommes, la durée du premier emploi à Dakar, toutes catégories confondues, ne semble pas varier considérablement d'un groupe de générations à l'autre, la durée médiane passant de 16 et 17 ans dans les deux premiers groupes (générations 1930-44 et 1945-54) à 14 ans dans le dernier (générations 1955-64). D'ailleurs, les courbes de Kaplan-Meier se confondent presque avant ces valeurs médianes (figure III-3). Par la suite, la faiblesse des effectifs, plus que les différences de comportements, peut expliquer les écarts entre les courbes.

Cependant l'absence de variations d'un groupe de générations à l'autre lorsqu'on considère le total des premiers emplois à Dakar, cache d'importantes variations selon le statut professionnel, le secteur ou la branche.

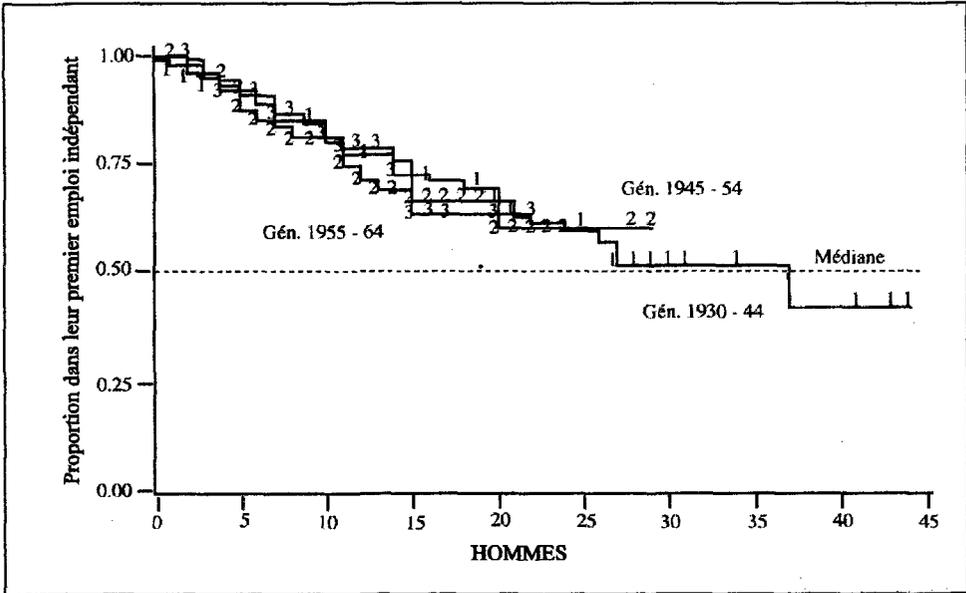
Tout d'abord, comme on peut le voir en comparant les figures III-4 et III-5, les salariés ont une durée d'emploi plus courte que les indépendants. Dans les générations 1930-44, 57,9 % des salariés avaient conservé leur premier emploi plus de 10 ans contre 85,2 % chez les indépendants. Dans les générations 1945-54, ces chiffres étaient respectivement de 61,2 % et de 80,5 %, et dans les générations 1955-64, de 47,8 % et de 83,4 %. L'emploi indépendant semble donc plus stable que l'emploi salarié, quel que soit le groupe de générations.

**Figure III.4**  
Durée du premier emploi salarié selon le groupe de générations.  
Sexe masculin



Le calcul de la durée médiane, l'âge auquel 50 % d'un groupe de génération a quitté son premier emploi, permet d'apporter une information complémentaire sur le calendrier de sortie du premier emploi. Chez les salariés, les générations 1945-54 sont restées plus longtemps dans leur premier emploi (durée médiane : 14 ans) que les générations précédentes (12 ans) et suivantes (9 ans). Chez les indépendants, la durée médiane du premier emploi est nettement plus longue : la majeure partie des personnes indépendantes n'ont pas quitté leur premier emploi au moment de l'enquête, de sorte que la durée médiane est de 37 ans pour le premier groupe de générations (1930-44). Cette valeur n'a pas encore été atteinte par les groupes de générations suivants mais d'après la figure III-5, on peut supposer que la médiane sera sensiblement la même dans ces générations.

**Figure III.5**  
Durée du premier emploi indépendant  
Sexe masculin



**1) La crise des années 80 remet en cause la stabilité du premier emploi salarié**

La stabilité de l'emploi salarié que nous avons constatée plus haut dans ces générations est principalement due à la stabilité de l'emploi dans le secteur public. D'après l'estimateur de Kaplan-Meier, le premier quartile était de 10 ans dans les générations 1930-44, un niveau comparable à celui constaté chez les indépendants des mêmes générations, et de 13 ans dans les générations 1945-54. La différence s'explique essentiellement par la composition du salariat public dans les deux groupes de générations : les premiers recrutements dans le secteur public (notamment avant l'indépendance) concernaient essentiellement du personnel peu ou pas scolarisé, alors qu'ensuite les recrutements se faisaient à des niveaux plus élevés, dans le but de constituer un personnel permanent et instruit.

L'administration sénégalaise s'est par exemple constituée essentiellement avec les générations 1945-54 qui ont bénéficié de la démocratisation de l'enseignement après l'indépendance. Pour les générations 1955-64, il n'est pas possible de bâtir des indicateurs de durée d'emploi fiables : ces générations étaient trop peu nombreuses à avoir accédé au secteur public.

Dans le secteur privé enregistré, la stabilité du premier emploi salarié est beaucoup moins grande que dans le secteur public, mais elle est aussi beaucoup moins variable d'un groupe de générations à l'autre : la durée médiane était de 12 ans dans la génération 1930-44, de 13 ans dans celle de 1945-54 et de 8 ans dans la plus jeune (1955-64). Comme on le voit, la durée médiane du salariat privé enregistré atteint un niveau comparable au premier quartile dans le secteur public.

En ce qui concerne le salariat privé non enregistré, la médiane était de 8 ans dans les générations 1930-44 et 1945-54 et de 9 ans dans celle de 1955-64 : dans ce dernier groupe de générations, les durées médianes du salariat privé non-enregistré et du salariat privé enregistré sont comparables.

En résumé, on peut dire que le secteur public offre la plus grande stabilité mais sa part dans le salariat a tellement diminué chez les jeunes générations que cette stabilité ne concerne maintenant qu'une minorité de travailleurs salariés.

Dans le secteur privé, les conditions du salariat enregistré et non enregistré se rejoignent. On peut faire deux hypothèses à propos de ce phénomène. D'une part, il est possible que de plus en plus d'indépendants (entreprises non enregistrées) emploient des salariées à bas prix : des apprentis qui se seraient installés à leur compte acceptent maintenant d'être salariés même pour un traitement salarial faible. D'autre part, on peut se demander si les entreprises du secteur enregistré ne tendent pas à adopter les pratiques du secteur non enregistré, en payant de moins en moins leurs salariés selon les règles comptables. C'est ce qui expliquerait que de plus en plus, des diplômés travaillent sans fiche de paie. C'est probablement cette deuxième hypothèse qui est la plus juste : les entreprises non enregistrées, qui subissent aussi la baisse de la consommation des ménages, ont peu les capacités d'augmenter leur

effectif de main-d'oeuvre, même sous-payée ; les entreprises enregistrées, qui subissent à la fois le poids des taxes et impôts et la baisse de la demande, ont toujours possibilité de recourir à un salariat précaire sur un marché de l'emploi, qui est, on l'a vu, alimenté par de nombreux jeunes chômeurs.

## ***2) Le premier emploi indépendant : une grande stabilité une fois passées les premières années d'activité***

La durée du premier emploi indépendant est très variable selon la branche d'activité et la génération.

Dans la production, la durée médiane de l'emploi indépendant est de 21 ans dans la génération 1930-44 mais n'est pas encore atteinte dans les suivantes. En fait, dans les générations nées après 1945, il y aurait deux types d'emploi indépendants dans la production : ceux à durée courte (moins de 5 ans) et ceux à durée longue qui couvriraient quasiment toute la vie active.

Dans la branche des services, aucun indépendant de la génération 1930-44 n'avait cessé son premier emploi à Dakar avant la retraite ou avant l'enquête. En revanche, dans la suivante (1945-54), ils n'étaient que 76,5 % à l'avoir conservé plus de 10 ans. La dernière génération (1955-64) d'indépendants dans les services semblent être restées aussi longtemps dans leur premier emploi que la précédente 1945-54 (le premier quartile est de 11 ans dans les deux cas), mais là encore les effectifs sont trop faibles pour l'affirmer. La branche des services semble offrir le moins de garantie de stabilité pour les indépendants, en comparant avec les autres branches. Si les anciennes générations étaient très stables dans les services, c'est aussi qu'elles étaient moins nombreuses à exercer dans cette branche encore peu développée au moment de leur installation pour compte propre. La concurrence est devenue sévère au fur et à mesure que cette branche a pris de l'importance.

Dans le commerce, au contraire des autres branches, le nombre d'indépendants à avoir conservé longtemps leur premier emploi est de plus en plus élevé. En effet, la proportion de commerçants ayant gardé leur emploi plus de 5 ans étaient de 92,3 % dans le premier groupe de générations (1930-44), de 91,4 % dans le second groupe (1945-54) et de

97,3 % dans le troisième (1955-64). Le premier quartile (la durée à laquelle 75 % des commerçants étaient encore dans leur premier emploi) a fortement augmenté, passant de 10 ans à 11 ans puis à 14 ans, d'un groupe de générations au suivant. Sous réserve des effectifs faibles, au moins la moitié des commerçants aurait conservé leur premier emploi plus de 20 ans quel que soit le groupe de générations.

La stabilité apparente du commerce indépendant ne doit pas faire oublier que certains changements dans la pratique commerciale n'apparaissent pas en tant que changements d'emploi. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un commerçant indépendant décide de ne plus vendre les mêmes produits en raison de la modification de la demande et en fonction des profits qu'il anticipe. L'amélioration ou la dégradation éventuelle des revenus de la vente ne s'expriment pas nécessairement sous la forme d'un changement d'emploi. La stabilité du statut d'indépendant ne s'accompagne pas nécessairement d'une stabilité du niveau de vie : le commerce à Dakar est essentiellement un petit commerce où l'accumulation est difficile. Chez les indépendants des services ou de la production, la baisse de la demande a des conséquences directes sur la survie de l'entreprise (achats des intrants, renouvellement des outils), et l'adaptation à la demande est moins facile que dans le commerce. De ce fait, la sélection des petites entreprises viables est plus dure dans la production et les services que dans le commerce.

### **A - L'installation pour compte propre après le salariat**

La mobilité vers l'emploi à partir du salariat (notamment enregistré) concerne plutôt les travailleurs expérimentés : c'est en fait la mobilité la plus fréquente chez les plus âgés. Dans un contexte de compression des emplois salariés, il est important de voir quels peuvent être les facteurs favorisant l'installation pour compte propre.

Une hypothèse courante est que les apprentis et les ouvriers (les 'dépendants') du secteur non enregistré auraient pour ambition de travailler en tant que salariés dans le secteur moderne ; qui leur permettrait d'acquérir à la fois des compétences techniques, une méthode de travail et éventuellement un capital (outils ou épargne) pour fonder ensuite leur propre entreprise (modèle de mobilité triphasée).

Les salariés, après avoir accumulé de l'expérience dans le secteur enregistré, deviennent-ils effectivement indépendants ? Pour le déterminer, nous avons calculé trois indicateurs de mobilité vers le statut d'indépendant : le premier en considérant la proportion d'indépendants à l'issue d'un changement du premier emploi, le deuxième en calculant la part des salariés devenus indépendants entre le premier emploi et le dernier emploi (l'emploi occupé au moment de l'enquête) et le troisième en notant la proportion d'indépendants ayant occupé un premier emploi salarié. Ce sont des indicateurs grossiers qui ne rendent pas compte du temps écoulé entre le premier emploi et le suivant ou l'emploi actuel. Malgré tout, ils suffisent à évaluer l'importance de la mobilité entre statuts.

Dans un second temps, les résultats d'une modélisation seront présentés. Ils permettent de comprendre les facteurs de la mobilité professionnelle et de repérer les groupes qui sont les plus susceptibles de s'orienter vers l'emploi pour compte propre. Nous n'avons pas pris en compte la profession (intitulés regroupés comme il a été fait pour caractériser la profession du père), parce qu'elle est en grande partie redondante avec le secteur d'activité et qu'elle rend imparfaitement compte du degré de qualification. Après quelques essais, nous avons constaté que le niveau d'instruction et le secteur d'activité rendent mieux compte de l'emploi exercé : la variance expliquée par le groupe professionnel devient insignifiante dès qu'interviennent ces deux autres variables.

Par ailleurs, le niveau du pouvoir d'achat (salaire corrigé de l'indice à la consommation des ménages africains) et sa croissance au cours d'une période d'emploi, sont deux variables qui caractérisent aussi le niveau et l'évolution du statut socio-économique. Les résultats de la modélisation sont, pour ces variables, relativement décevants bien que significatifs.

D'autres variables caractérisant le type d'emploi salarié ont été introduites dans le modèle. Il s'agit du secteur d'activité, de différents indicateurs de la précarité de l'emploi (fiche de paie, régularité du paiement, temps partiel) et de l'évolution dans l'emploi (promotion et formation professionnelle).

### **1) *Le premier emploi salarié mène... à un autre emploi salarié***

L'accès au statut d'indépendant après avoir quitté un premier emploi salarié, est limité (tableau III.9) : il ne concerne que 15,5 % de la génération 1930-44, 12,0 % de la suivante (1945-54) et 20,0 % de la génération 1955-64. Ce sont donc plutôt les jeunes générations qui changent de statut. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les salariés sans fiche de paie, dont une partie exerce dans les entreprises non enregistrées, ne s'orientent pas particulièrement vers l'emploi indépendant. Ce sont plutôt les salariés du secteur privé enregistré qui le font : 19,4 % dans le premier groupe de générations, 13,3 % dans le deuxième et 27,5 % dans le troisième. Les salariés du secteur public dans ce dernier groupe de générations, contrairement à ceux des groupes précédents, semblent eux aussi avoir tendance à devenir indépendants ; mais les effectifs sont trop faibles pour l'affirmer. Il est possible que certains de ces salariés aient pu accumuler des connaissances et éventuellement un capital (outils ou épargne) pour créer leur propre entreprise. Cependant, il faut noter que la proportion de ces salariés reste faible. Lorsque les salariés quittent leur premier emploi, c'est la plupart du temps pour chercher un autre emploi salarié, et non pour s'installer à leur compte.

### **2) *Peu de salariés finissent leur carrière en indépendant***

Cette conclusion n'est peut-être valable que pour le premier emploi : on peut envisager que les salariés attendent d'avoir occupé plusieurs emplois pour créer une entreprise. Il faut donc considérer les changements d'emplois sur l'ensemble de la vie professionnelle, du premier emploi à l'emploi actuel. Or, les salariés qui sont en définitive devenus indépendants (à la date d'enquête), restent en fait peu nombreux (tableau III.10) : 18,5 % dans le premier groupe de générations, 8,5 % dans le deuxième et 14,3 % dans le troisième. Là encore, ce sont les salariés du secteur privé enregistré qui accèdent le plus au statut d'indépendants, et les salariés du secteur public qui y arrivent le moins, les salariés du secteur privé non enregistré occupant une position intermédiaire. On remarquera que ce sont les salariés de la génération 1945-54 sont les moins nombreux à s'installer à leur compte. Nous avons vu plus haut que ce groupe de générations était aussi celui qui était resté le plus longtemps dans le premier emploi : leur carrière est donc particulièrement stable, autant du

point de vue de la durée que du type d'emploi occupé, par rapport aux groupes de générations plus âgées (1930-44) et plus jeunes (1955-64).

### **3) Les indépendants provenant du salariat sont de moins en moins fréquents**

Considérés globalement, les enquêtés dont le premier emploi fut salarié sont une minorité à devenir indépendants. Il est malgré tout possible qu'une proportion importante d'indépendants proviennent du salariat.

D'après les données de notre échantillon d'indépendants (tableau III.11), on observe d'importantes variations d'une génération à l'autre. Ainsi 37,1 % des indépendants de la génération 1930-44 ont connu une période de salariat. Ce pourcentage tombe à 17,5 % dans la suivante (1945-54). Dans la génération 1955-64, il est de 18,0 % : ce n'est pas une proportion négligeable compte tenu du fait que dans cette dernière, l'entrée dans la vie active est plus tardive (voir la section précédente) et que, par conséquent, peu d'enquêtés ont eu le temps de changer d'emploi avant l'enquête ; il faudrait savoir ce que vont devenir ceux qui n'avaient pas eu encore d'emploi au moment de l'enquête. Mais l'accès à l'emploi indépendant dans les jeunes générations reflète certainement la précarité et le manque d'opportunité salariale, tandis que dans les générations plus âgées, l'installation pour compte propre correspond plus à une volonté d'indépendance et à des conditions plus favorables à la création de sa propre entreprise.

On remarquera aussi que les indépendants de la production sont moins nombreux à provenir du salariat que les autres : ce ne sont donc pas *a priori* les industries modernes qui forment le plus d'indépendants. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'effet d'entraînement du secteur industriel sur les petites entreprises de production. Les connaissances acquises dans les industries sont moins transférables que les connaissances dans les secteurs des services et du commerce.

**4) La "mobilité triphasée" (apprenti-salarié-indépendant) ne concerne qu'un vingtième des Dakarois formés en apprentissage**

Cette faible capacité de transfert (des grandes aux petites entreprises) est peut-être due davantage à la formation avant le premier emploi qu'aux caractéristiques du premier emploi lui-même. Qu'en est-il du devenir des apprentis qui ont été formés à Dakar ? Quel que soit le groupe de générations, les salariés qui avaient été formés en apprentissage ont, plus souvent que la moyenne des salariés, accédé à un emploi indépendant, que ce soit après leur premier emploi ou en fin de carrière au moment de l'enquête (tableaux III.9 et III.10). Les indépendants qui avaient connu l'apprentissage à Dakar étaient aussi plus souvent que la moyenne passés par un premier emploi salarié dans la génération 1930-44 (près d'un sur deux), mais moins souvent dans les suivantes (tableau III.11). Dans celle de 1945-64, c'est en effet l'accès direct au statut d'indépendant qui prime pour les apprentis.

Par ailleurs, comme dans l'échantillon total, mais d'une manière plus marquée encore et pour l'ensemble des générations, les indépendants de la production se distinguent des indépendants des services et des commerces par leur plus faible origine salariale (tableau III.11). On remarquera aussi que les indépendants du bâtiment semblent moins nombreux à provenir du salariat lorsqu'ils ont été apprentis.

Il semblerait donc, au moins pour les enquêtés formés à Dakar, que le rôle de la formation ne soit pas négligeable pour le passage au statut d'indépendant. Dans l'ensemble, les apprentis ont en effet, plus souvent que la moyenne, accédé au statut d'indépendant après avoir été salariés. Mais il faut relativiser l'importance de ce type d'itinéraire : il ne concerne environ qu'un cinquième des travailleurs ayant été apprentis puis salariés dans l'agglomération dakaroise ; sur l'ensemble des apprentis formés à Dakar, 6,6 % ont vécu ce type d'itinéraire dans la génération 1930-44, 5,4 % dans la suivante (1945-54), et 4,5 % dans la plus jeune (1955-64). Les salariés en début de carrière restent en majorité dans le salariat par la suite, quelle que soit leur formation.

**Tableau III.9**

Part des passages du statut de salarié au statut d'indépendant dans le total des changements de statut d'activité à l'issue du premier emploi.  
(effectifs entre parenthèses)

Premier emploi à Dakar dans le salariat				
	public	privé enregistré	privé non- enregistré	total
Génération 30-44	7,1 (28)	19,4 (62)	15,4 (39)	15,5 (129)
Génération 45-54	9,1 (21)	13,3 (60)	11,5 (26)	12,0 (107)
Génération 55-64	28,6 (7)	27,5 (40)	13,6 (23)	20,0 (70)
Dont formés comme apprentis à Dakar				
Génération 30-44	0,0 (2)	23,5 (17)	10,0 (10)	17,2 (29)
Génération 45-54	0,0 (2)	27,3 (11)	0,0 (4)	17,6 (17)
Génération 55-64	0,0 (1)	25,0 (8)	33,3 (6)	26,7 (15)

**Tableau III.10**

Part des salariés devenus indépendants entre leur premier emploi et le moment de l'enquête. (effectifs entre parenthèses)

Premier emploi à Dakar dans le salariat...				
	public	privé enregistré	privé non- enregistré	total
Génération 30-44	13,5 (74)	21,4 (103)	19,6 (56)	18,5 (233)
Génération 45-54	5,2 (77)	9,9 (121)	10,8 (37)	8,5 (235)
Génération 55-64	6,9 (29)	17,7 (79)	13,3 (60)	14,3 (168)
Dont formés comme apprentis à Dakar				
Génération 30-44	16,7 (12)	19,4 (31)	30,7 (13)	21,4 (56)
Génération 45-54	0,0 (6)	17,6 (17)	14,3 (7)	13,3 (30)
Génération 55-64	0,0 (3)	33,3 (12)	15,0 (20)	20,0 (35)

**Tableau III.11**  
 Part des indépendants au moment de l'enquête  
 ayant occupé un premier emploi salarié  
 (effectifs entre parenthèses).

	Branche d'activité des indépendants				
	Bâtiment	Production	Services	Commerce	total
Génération 30-44	75,0 (8)	16,0 (25)	50,0 (38)	31,1 (45)	37,1 (116)
Génération 45-54	22,2 (9)	18,2 (33)	20,8 (24)	19,4 (36)	19,6 (102)
Génération 55-64	15,8 (19)	18,9 (37)	19,4 (31)	17,4 (46)	18,0 (133)
Dont formés comme apprentis à Dakar					
Génération 30-44	50,0 (4)	22,2 (9)	70,0 (10)	50,0 (2)	48,0 (25)
Génération 45-54	0,0 (3)	6,7 (15)	50,0 (4)	33,3 (3)	16,0 (25)
Génération 55-64	0,0 (8)	13,0 (23)	17,7 (17)	14,3 (7)	12,7 (55)

### C - La mobilité professionnelle du statut d'indépendant vers le salariat : une mobilité à la fois rare et précoce

Pour analyser la mobilité du statut d'indépendant vers le salariat, nous avons construit le même type d'indicateur que pour la mobilité du salariat vers le statut d'indépendant : d'abord, la proportion d'emplois salariés à l'issue d'un premier emploi indépendant, ensuite, la proportion d'indépendants au premier emploi devenus finalement salariés au moment de l'enquête, et enfin, la proportion de salariés ayant commencé leur carrière à Dakar en tant qu'indépendants (tableaux III.12, III.13 et III.14).

Ces commentaires descriptifs orienteront l'analyse vers le premier passage du statut d'indépendant vers le statut de salarié. A l'aide d'un modèle à risques proportionnels du même type que ceux que l'on a utilisés jusqu'à présent, nous dégagerons les principaux déterminants du passage d'un statut à l'autre.

Pour analyser le passage de l'emploi indépendant à l'emploi salarié, nous avons constitué un sous-échantillon d'hommes ayant occupé un

premier emploi indépendant à Dakar. L'événement étudié (le risque) est le premier changement de statut vers un emploi salarié, que ce soit directement après le premier emploi, après une interruption d'emploi (période de chômage ou de retour en formation) ou encore après un autre emploi indépendant. Notons cependant que ce type de changement de statut a lieu essentiellement directement après le premier emploi.

Comme on l'a vu plus haut, peu d'indépendants quittent leur premier emploi, ce qui a lieu en général dans les toutes premières années d'exercice. Le tableau III.12 montre qu'alors c'est principalement vers le salariat qu'il s'oriente. Ce sont les commerçants qui s'orientent le moins vers le salariat après leur premier emploi. Par ailleurs, les indépendants formés en apprentissage à Dakar semblent plus souvent accéder à un emploi salarié après avoir exercé leur premier emploi en tant qu'indépendant, mais, une fois encore, les effectifs sont trop faibles pour l'affirmer.

Sur l'ensemble de la carrière, du premier emploi jusqu'à l'emploi occupé au moment de l'enquête, on constate que les indépendants sont une minorité à être finalement devenus salariés. Le plus faible taux (9,5 %) dans les dernières générations (1955-64) peut s'expliquer du fait qu'elles n'ont pas eu le temps encore de changer beaucoup d'emplois, mais dans les générations plus âgées (1930-44 et 1945-54), le taux était déjà très faible (respectivement 12,2 % et 11,2 %).

De la même façon, on constate que les salariés ayant d'abord été indépendants sont une minorité, particulièrement dans le groupe de générations intermédiaire (1945-54). Dans ce groupe, seulement 2,2 % des salariés du secteur privé enregistré ont été indépendants. On remarquera que la part des salariés ayant débuté leur carrière en tant qu'indépendants est relativement constante chez les salariés du secteur public au moment de l'enquête, alors que dans les autres secteurs, leur part est plus variable d'un groupe de générations à l'autre. Les salariés qui ont été formés en apprentissage à Dakar ont, plus souvent que l'ensemble des salariés, débuté leur carrière en tant qu'indépendant. En somme, la mobilité du statut d'indépendant vers celui de salarié est peu fréquente, du fait d'une grande stabilité des emplois indépendants. Cependant dans le cas où ils quittent leur premier emploi, le salariat semble être la destination

privilegiée des indépendants. On peut se demander si ce type de mobilité (plutôt précoce dans la carrière, comme on l'a vu dans la section précédente), ne correspond pas à l'abandon du statut indépendant dès que s'offre une opportunité (rare) d'emploi salarié. Après plusieurs années passées dans le statut d'indépendant, l'installation est quasi-définitive et les possibilités (et aussi certainement la volonté) de se réorienter vers le salariat sont minimales.

Les résultats de la modélisation corroborent ceux de l'analyse descriptive, et la précisent en même temps : le passage des indépendants au salariat a été particulièrement propice aux générations 1930-44 dans les années 60, et aux générations 1945-54 dans les années 65-69. Cette probabilité plus élevée pendant les années 60 donne l'impression, au niveau des statistiques descriptives, d'une transition précoce dans la carrière. Ce n'est pourtant pas un effet d'âge : les chances sont certes nulles avant 15 ans et après 45 ans, mais elles sont égales entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire pendant l'essentiel de la carrière. C'est en fait un phénomène historiquement localisé qui ne se prolonge ni dans les années suivantes, ni dans les générations suivantes.

**Tableau III.12**

Part des passages du statut d'indépendant au statut de salarié dans le total des changements de statut d'activité à l'issue du premier emploi  
(effectifs entre parenthèses)

	Branche d'activité des indépendants				total
	Bâtiment	Production	Services	Commerce	
Génération 30-44	100,0 (3)	56,3 (16)	- (0)	38,5 (13)	53,1 (32)
Génération 45-54	66,7 (3)	80,0 (5)	75,0 (8)	33,3 (6)	63,6 (22)
Génération 55-64	100,0 (2)	57,1 (7)	60,0 (5)	40,0 (5)	57,9 (19)
Dont formés comme apprentis à Dakar					
Génération 30-44	100,0 (2)	50,0 (6)	- (0)	- (0)	62,5 (8)
Génération 45-54	100,0 (2)	100,0 (2)	100,0 (2)	0,0 (1)	85,7 (7)
Génération 55-64	- (0)	40,0 (5)	50,0 (2)	- (0)	42,9 (7)

**Tableau III.13**  
Part des indépendants devenus salariés entre  
leur premier emploi et le moment de l'enquête  
(effectifs entre parenthèses).

	Branche d'activité des indépendants				
	Bâtiment	Production	Services	Commerce	total
Génération 30-44	20,0 (5)	18,4 (38)	7,1 (14)	7,3 (41)	12,2 (8)
Génération 45-54	20,0 (10)	8,6 (35)	15,4 (26)	7,4 (27)	11,2 (98)
Génération 55-64	11,1 (18)	13,2 (38)	10,7 (28)	4,8 (42)	9,5 (126)
Dont formés comme apprentis à Dakar					
Génération 30-44	25,0 (4)	16,7 (12)	0,0 (2)	0,0 (1)	15,8 (19)
Génération 45-54	40,0 (5)	0,0 (17)	66,7 (3)	0,0 (1)	15,4 (26)
Génération 55-64	0,0 (8)	11,5 (26)	6,7 (15)	0,0 (5)	7,4 (54)

**Tableau III.14**  
Part des salariés au moment de l'enquête ayant occupé  
un premier emploi comme indépendant  
(effectifs entre parenthèses).

	Secteur d'activité des salariés :			
	public	privé enregistré	privé non- enregistré	total
Génération 30-44	7,8 (64)	9,2 (65)	6,3 (16)	8,3 (145)
Génération 45-54	7,5 (80)	2,2 (91)	11,1 (27)	5,6 (198)
Génération 55-64	8,8 (34)	10,7 (56)	8,1 (37)	9,4 (127)
Dont formés comme apprentis à Dakar				
Génération 30-44	9,1 (11)	13,3 (15)	0,0 (3)	10,3 (29)
Génération 45-54	18,2 (11)	0,0 (10)	33,3 (6)	14,8 (27)
Génération 55-64	25,0 (4)	33,3 (6)	6,7 (15)	16,0 (25)

## **D - Quelques remarques en guise de conclusion sur la mobilité entre statuts professionnels**

Si l'on devait énoncer des principes généraux, sur le long terme, de la mobilité professionnelle à Dakar, on dirait que le premier emploi occupé à Dakar est déterminant pour la suite de la carrière. On doit donc accorder une grande importance à la formation des jeunes par les études ou l'apprentissage qui les orientent vers telle ou telle activité. Une fois le premier emploi obtenu, la mobilité entre statut est en principe peu fréquente.

Cependant, la crise des années 80 a perturbé fortement cet ordre des choses. L'enquête ménage montrait déjà la précarité de l'emploi salarié dans les jeunes générations en 1989 (année de l'enquête) ; les données longitudinales montrent que cela n'a pas été toujours le cas et que la situation actuelle est le produit d'une certaine dégradation de l'emploi salarié. Non seulement les conditions de travail sont plus précaires pour les jeunes générations, mais l'accession et le maintien à de tels emplois sont devenus difficiles. Cela résulte à la fois de la limitation des emplois dans le secteur public et de la précarisation des emplois dans le secteur privé.

Ces analyses descriptives semblent montrer que l'emploi salarié est généralement préféré à l'emploi indépendant, surtout en début de carrière, même si le premier est généralement moins stable que le second. L'installation pour compte propre à partir du salariat paraît être plutôt subie que choisie.

Ces observations indiquent que les analyses des carrières devront se focaliser essentiellement sur certaines formes de mobilité : d'abord sur l'issue des différents types de formation qui mènent au premier emploi, ensuite sur le début de carrière des indépendants, et enfin sur l'installation pour compte propre en milieu ou fin de carrière chez les salariés. Ces analyses devront prendre en compte explicitement la dimension du temps. Il sera alors possible de déterminer les tendances de la mobilité professionnelle à Dakar (Bocquier, 1992).

## CHAPITRE IV

### LES RÉSEAUX SOCIAUX

Dans le cadre de l'étude concernant l'insertion urbaine des migrants, les réseaux sociaux sont apparus comme un moyen pertinent pour aborder le phénomène migratoire à partir de la ville d'accueil à la différence de la traditionnelle perspective ruraliste qui a, jusqu'à une période récente, dominé l'analyse des dynamiques migratoires. En effet, l'émergence des réseaux sociaux dans des sociétés en transition demeure l'expression de dysfonctionnements des formations sociales. De même, pour se constituer et se pérenniser, les réseaux se fondent sur des valeurs sociales selon les besoins des acteurs sociaux qui les manipulent à dessein. Les stratégies des acteurs se focalisant par les réseaux sociaux, il est important d'étudier les spécificités de la vie urbaine à Dakar notamment les traits fondamentaux de la structure sociale, les valeurs qui sont les bases des rapports entre les individus, les relations entre la ville et les villages versus le rôle des villes secondaires, la dynamique associative tant au plan formel qu'informel.

Cette approche donne une compréhension plus dynamique à l'insertion qui est un processus heurté d'établissement en ville. En effet, l'identification des réseaux permet de mettre en relief les stratégies à la fois individuelles et collectives des acteurs en complément des approches sociologiques classiques privilégiant la dynamique collective. De ce fait, les aspects informels des rapports sociaux sont particulièrement explorés favorisant les niveaux souterrains de créativité urbaine. Ainsi l'analyse des réseaux laisse d'énormes possibilités au chercheur de rencontrer l'imprévu et l'inconnu qui fournissent des compléments nécessaires à une étude de base utilisant un questionnaire biographique quantitatif. Enfin, de par les procédés de collecte et d'analyse qualitative qu'elle occasionne, elle

apporte d'importantes explications aux phénomènes identifiés par le questionnaire biographique.

Le processus d'insertion se traduit par un passage de réseaux à fondements villageois à des réseaux plus spécifiquement urbains. Des réseaux sociaux, familiaux, culturels, religieux se sont constitués et consolidés au cours du temps. Ils sont éclatés dans l'espace social, et les acteurs sociaux n'ont pas le plus souvent conscience d'appartenir à de telles connexions. Ce sont les nouveaux tissus sociaux par lesquels se réorganisent et se restructurent dans le contexte urbain, les communautés ethniques, familiales, villageoises. Tout en s'organisant sur les rapports traditionnels de solidarité mais aussi de hiérarchie et d'inégalité entre ses membres, ils se "modernisent" en quelque sorte, en intégrant d'autres types de solidarités et de liens créés par de nouvelles appartenances : politiques, syndicales, associatives, professionnelles, sportives (Fall, 1991).

Dans ce travail nous aborderons les communautés familiales et de voisinage.

## I - LES RÉSEAUX FAMILIAUX

L'étude de la dynamique des structures familiales révèle un contraste persistant entre d'une part le risque de perte de substance de la famille dans un contexte de précarité économique et de croissance et d'autre part, l'effectivité du statut de celle-ci à la fois comme espace de solidarité et de sécurité de ses membres mais aussi de référence symbolique qui régent, pour une part importante, la vie en société. Il est donc inexact de parler de déstructuration de la famille en ville quand de plus en plus d'analystes (Le Bris, 1987 ; Osmont, 1987 ; Locoh, 1990) y voient une "véritable armature des sociétés africaines" (Locoh).

Il est en fait établi que le processus d'urbanisation qui accompagne la crise ouvre une phase importante de restructuration de la famille faisant que les réseaux sociaux qui s'y tissent sont des indicateurs des dysfonctionnements et des modalités des changements subséquents. Institution sociale de base, la famille est un espace d'ancrage des

nouveaux tissus sociaux et elle continue d'être sollicitée en milieu urbain, même si ses capacités à gérer valablement les besoins individuels d'ascension sociale de ses membres sont atténuées.

En suivant cette perspective, on peut se demander si les communautés familiales ne sont pas victimes de leur caractère obligé et de l'insuffisance de leurs ressources pour faire face à la crise ? N'est-on pas en présence à Dakar d'un processus "d'ajustement" de la famille qui, dès lors, perd une partie de son rôle d'institution sociale de premier ordre ? Que deviennent les liens de parenté à Dakar ?

Il s'agit donc d'analyser l'impact des sociabilités sur l'évolution des structures familiales en ville, en mettant l'accent sur les mécanismes de solidarité, les stratégies-réponses à la crise, mais aussi sur certains cas de distanciation des acteurs vis-à-vis de leur famille.

### **A - La solidarité familiale en ville**

Selon Abdoulaye Bara Diop (1985), le communautarisme est un des principes sur lequel s'organise la famille wolof. La solidarité est donc essentielle pour la survie du groupe familial, organisée selon un mode hiérarchique, une hiérarchie fonctionnant comme un facteur de régulation de cette solidarité. La famille africaine recouvre une vaste réalité. Cette multipolarité caractéristique est un indicateur de l'espace parfois considérable sur lequel s'étendent les réseaux sociaux. Il s'y ajoute la diversité des valeurs culturelles fondamentales définissant le cadre des réciprocités, de la redistribution des biens et services, de l'assistance à l'échelle de la communauté familiale.

En s'appuyant sur les modes de vie résidentiels et les aspirations en matière de fécondité, Locoh (1990) démontre que la préférence pour les familles nombreuses est encore réelle en Afrique de l'Ouest. On est donc porté à accorder un rôle de premier plan aux réseaux familiaux dans le cadre de l'insertion urbaine. L'enquête IFAN/ORSTOM (1989) révèle que le recours par les migrants aux réseaux familiaux, loin de s'atténuer, au contraire s'accroît. Actuellement 60 % des nouveaux migrants sont accueillis à Dakar par des membres de leur famille. Il y a là une nette évolution car, dans les années soixante, cette proportion n'atteignait que

33 %. Cela confirme la thèse de la migration conçue en tant que stratégie à la fois individuelle et collective de survie de communautés familiales rurales confrontées aux contre-performances chroniques de l'agriculture.

En tout cas, l'ancienneté de la migration des ruraux en direction de Dakar explique qu'aujourd'hui, hormis les Dakarois d'origine moins sollicités, une famille de couche moyenne sur deux à Dakar accueille des migrants. Ainsi c'est seulement 15 % des nouveaux migrants qui sont locataires dès leur arrivée, tandis que dans les années soixante, plus de 40 % devenaient rapidement locataires. La famille est fortement sollicitée pour l'accès au logement. Cette sollicitation s'élargit aux groupes ethniques et villageois présents en ville. Des associations de ressortissants de villages d'origine se forment. Face à cette forte sollicitation de la famille, différentes stratégies se mettent en place.

C'est en général chez les couches urbaines relativement aisées qu'on identifie les stratégies familiales conquérantes. La famille, se voulant forte, se donne les moyens de gérer l'ascension sociale de chacun de ses membres. Ceux qui sont bien placés et jouissent donc d'un rang appréciable sur le plan professionnel ou politique redistribuent une partie de leurs ressources matérielles et financières et mettent à contribution leur capital relationnel, pour aider au placement des autres membres de la famille ou à leur accession à des faveurs nécessaires à leur promotion. La famille met à la disposition de ses membres les ressources qui correspondent à leurs besoins tant en situation normale que lorsqu'il s'agit de problèmes exceptionnels. Mais au niveau d'une même famille, des noyaux solidaires se distinguent, les stratégies conquérantes étant surtout opératoires à des échelles restreintes.

Sans atteindre de telles capacités de positionnement, d'autres familles des couches moyennes se contentent en général de garantir à la solidarité familiale une certaine pérennité aux plans symbolique et moral. Dans ce cas, tout contribue à l'intériorisation du sens de la famille aux membres. La solidarité familiale est effective. Les mieux placés limitent leurs ambitions propres en se consacrant davantage aux autres. Les rapports au sein de la famille sont intenses, la "coveillance" est vivace. Cependant les stratégies externes consistant à accroître les ressources de la famille ne

sont pas toujours effectives du fait de l'absence d'ancrage avec des réseaux puissants selon le contexte national.

On peut relever d'autres exemples où les membres de la famille installés en ville sont des intellectuels, des agents de l'administration sans aucune attache d'origine, ni avec l'élite politique, ni avec les autorités coutumières ou avec d'importants réseaux d'ascension sociale. Selon leurs besoins personnels, ils s'intègrent à d'autres types de réseaux et n'ont aucun moyen d'aider d'autres membres de la famille si ce n'est en les hébergeant, ou en procédant à des envois d'argent au village ou à la ville secondaire où sont restés les parents.

Pour la plupart des migrants, les membres de leur famille déjà en ville vivent dans des conditions précaires et ont les mêmes besoins qu'eux. Dans ce cas, comme dans le précédent, la famille n'est pas le moyen d'ascension individuelle et collective. Faute de mieux, on "ratisse" du côté des voisins, des *daayira* (association religieuse confrérique), des collègues et des amis pour accéder à des ressources d'insertion urbaine.

## **B - Le réseau familial, un vécu culturel**

Le réseau familial procède du vécu culturel. Il est structuré par la convergence des champs de représentations que chaque membre ou allié se fait de ses propres rôles ou statuts, et de l'efficacité du groupe familial sur chacun et sur l'ensemble. Pour illustrer cet aspect, nous allons prendre deux exemples. Le premier décrit une circonstance où l'on rencontre des communautés d'origine, tandis que le second met l'accent sur une activation des relations familiales dans le sens étendu du terme à partir de la vie associative.

### **1) Découvrir ses ressources circonstanciellement**

M. A. J. est un gérant de boulangerie, il est âgé de trente-trois ans. Il est natif de Dakar et a grandi auprès de la co-épouse de sa mère. Il s'est marié en 1986 et a deux enfants. Suivons son témoignage : « *Les J. auxquels j'appartiens constituent une grande famille. En son sein, les femmes sont organisées dans un "mbootay", association regroupant des pairs. A l'occasion des funérailles de mon père, mes cousines, nièces,*

*soeurs, tantes et d'autres proches se sont cotisées pour acheter des boeufs et prendre en charge certaines dépenses occasionnées par la cérémonie. Pendant cette période j'étais au chômage. Et dans de pareils cas, mon avis ne compte pas. Récemment, nous avons organisé une cérémonie funéraire pour le frère de mon père, mon épouse est venue me demander deux mille francs pour cotiser au sein du même mbootay et c'est seulement ainsi que j'ai appris l'existence de ce mbootay et c'est par là même que j'ai compris le rôle qu'il tient dans la famille et la manière efficace dont il a permis d'organiser les funérailles de mon père. Je me disais bien qu'il se passait quelque chose dans des circonstances comme celles-là mais je ne savais pas ce que c'était. Quand il y a une cérémonie au sein de la famille, c'est mon épouse qui me dit le montant de la somme à donner comme contribution, et je fais comme elle dit car elle connaît les normes et les subtilités que cela requiert. De toute façon, je ne peux pas faire autrement ».*

S'il est vrai, qu'au sein d'une communauté familiale, tout membre peut bénéficier, selon le besoin, de la mobilisation des ressources de ce groupe d'origine, force est de relever que le fonctionnement du réseau familial n'est pas connue de tous. Si les règles sont définies, elles s'accommodent cependant aux spécificités et circonstances des événements qui justifient la mise à contribution du réseau. Le niveau organisationnel appréhendé par M. A. J. grâce au *mbootay* constitue l'élément visible de l'activation des rapports au sein de sa famille. Mais le niveau informel des rapports activés échappe à la formalisation par le *mbootay*. Le réseau n'est pas une instance qui légifère, mais plutôt un lieu de connexion de plusieurs rapports sociaux et de convergence des pratiques solidaires. Il met au devant des personnes qui sont investies de missions, agissant donc par les autres membres de la communauté. Ici ce sont les femmes et leur *mbootay*. Les statuts sociaux de chacun sont réactualisés.

Quand le réseau familial se déploie, les personnes ainsi reliées se découvrent mutuellement proches par binômes, par petits groupes, par noyaux familiaux, tout en participant à la construction évolutive d'un imposant capital relationnel. Toute participation, toute présence s'inscrit dans un processus d'activation des rapports interindividuels et entre différents segments ou unités reliés directement ou à distance.

Ce que M. A. J. soupçonnait est moins une organisation qu'un faisceau relationnel diffus. Toutes les personnes présentes à ces funérailles sont reliées entre elles, et toutes ces connexions sont des ressources en puissance pour M. A. J. comme pour les autres et il les découvre à l'occasion des cérémonies familiales.

## 2) *La tontine pour la survie des liens familiaux*

Nous aborderons plus loin dans le passage concernant les réseaux de voisinage, le rôle des tontines comme facteurs de brassage social. Ici nous analysons brièvement comment la tontine permet de reconstituer le lignage ou des segments de lignage en ville notamment pour les migrantes. En effet, il n'est pas évident pour tous de retrouver des parents en ville. Les formes nouvelles de citadinité laissent peu de place pour une actualisation intense des liens familiaux. Afin d'échapper à ce "piège" de la ville, des associations et différents types de regroupements familiaux sont constitués. Quoique symbolique, leur existence est pour la plupart éphémère en raison de l'absence de contrôle des besoins de leur public. Du point de vue de leur fonctionnement, ils reproduisent les mêmes modèles que l'institution familiale, provoquant ainsi un sentiment de lassitude des associés. Pour se maintenir, certains regroupements familiaux s'organisent en tontines. C'est l'exemple de la tontine à laquelle adhère J.J., 36 ans, chef de ménage à Dakar, originaire de la région de Louga et manœuvre temporaire dans une poissonnerie à Dakar : *« Nous avons une tontine qui regroupe, depuis près de quatre ans, trente femmes toutes appartenant à notre famille. La mise mensuelle est de cinq mille francs C.F.A. Celle qui bénéficie de la recette n'est pas tenue de faire la fête car ce serait du gâchis. Elle doit servir de la boisson à ses invités. À cause du montant de la participation financière relativement élevée comparativement à mes moyens, je m'étais abstenue de participer à la tontine, mais j'ai fini par l'intégrer sur l'insistance de ma tante. Et durant mes séjours au village, chaque fois que je rencontrais un proche parent vivant comme moi à Dakar, j'étais gênée de ne pas l'avoir fréquenté et réciproquement ».*

Ce regroupement offre aux membres le double avantage, d'une part de développer leurs relations de parenté, et d'autre part d'avoir, chacun à son tour, une somme d'argent significative, susceptible d'être investie. En étant hors de la tontine, notre informatrice n'avait pas les moyens de fréquenter les gens du même village vivant comme elle à Dakar.

### C - La famille : lieu de compétition et de convergence d'intérêts

La famille est aussi le lieu des compétitions subtiles mais parfois ouvertes. On peut citer le cas des *doomu baay* (ceux ou celles issus d'un même père mais de mères différentes, ou les fils de frères issus des mêmes parents géniteurs). Les rivalités peuvent là aussi prendre des formes ouvertes ou plus ou moins nuancées. Elles conditionnent des stratégies différentes, visant soit à influencer le père commun, soit à contrôler ou protéger ses propres frères et soeurs moins âgés en délaissant volontairement les demi-frères, demi-soeurs ou cousins. L'exclusivité de la coveillance à l'oeuvre entre des membres spécifiés d'une même famille est une source de cloisonnement des réseaux familiaux. A l'échelle d'un même réseau, les stratégies gagnantes sont fonction des ressources propres à chaque segment de réseau et également du développement sur le plan horizontal, en termes d'ouverture à d'autres personnes, de captation et d'intégration effective ou potentielle d'autres ressources que chaque noyau familial arrive à réaliser.

Le cas des *doomu ndey* (ceux ou celles issus d'une même mère mais de pères différents ou des fils et filles de soeurs d'une même mère ou des cousines germaines) illustre en quelque sorte l'exemple de coalition ou de jonction de différents segments de réseaux, en contribuant à une meilleure efficacité du réseau par sa complexification et à l'élargissement de son rayon de compétence. En effet, de manière générale, il y a entre les *doomu ndey* des relations solidaires, une confiance implicite, une meilleure garantie de pérennité des liens de parenté et de convergence des intérêts de chacun. Bien sûr, les réseaux se recomposent de génération en génération et selon les enjeux de l'espace-temps. Mais la concurrence ou le rapprochement de segments de réseaux est surtout fonction du substrat culturel fonctionnant dans la société et des rapports d'intérêts en jeu à l'échelle d'un réseau ou des communautés concernées.

L'efficacité des réseaux familiaux crée néanmoins une relative obsession d'une importante partie des membres à attendre énormément de l'éventuelle solidarité des autres, notamment de ceux qui arrivent à se hisser au rang des couches sociales économiquement autonomes. Il est fréquent que certains membres expliquent leur non ascension professionnelle par l'absence de soutien relationnel familial.

## **D - Distanciation vis-à-vis de la famille d'origine**

Compte tenu du caractère normatif de l'institution familiale, qui est aussi le vecteur des valeurs idéologiques dominantes, la trajectoire de certains individus reflète parfois une pratique de distanciation quasi permanente vis-à-vis de la famille. Perçue comme une tentative de rupture avec l'institution familiale, ou du moins de rejet de ses valeurs fondatrices considérées comme rétrogrades et véhiculant les modèles socioculturels dominants, cette démarcation s'émousse dès l'accès à un statut social valorisant qui confère un certain nombre de rôles sociaux au sein de la famille et dans différentes communautés sociales.

La pression du groupe social sur l'individu, les effets irrésistibles d'entraînement des idéologies dominantes, leur imbrication avec certaines valeurs culturelles traditionnelles et parfois avec des formes de vie moderne, expression des nouvelles urbanités, placent l'acteur social dans des sociabilités qui dictent leurs exigences. Que l'individu, tenté de se mesurer à la force des idéologies régnantes, soit convaincu ou pas, sa tolérance ou son acceptation de ces sociabilités est le passage obligé, au risque de sa marginalisation sociale. Cette logique explique que l'absence de connexion avec le réseau familial traduit une rupture radicale avec les normes sociales. Le réseau des pairs ne suffit pas à rétablir des rapports "normaux" avec la société.

Il ressort ainsi que la famille urbaine sénégalaise est en pleine mutation. En raison des contraintes nouvelles, engendrées par la précarité de la vie citadine, les réseaux sociaux se constituent afin de perpétuer tout en l'adaptant le mécanisme de préservation des fonctions traditionnelles de solidarité et de sécurité de la famille. Il ne fait pas de doute que de telles fonctions sont actuellement mises à rude épreuve. La précarité des conditions de vie favorise l'effritement des liens familiaux.

En ville, le champ de compétence de l'institution familiale et de ses antennes se complexifie du fait du processus de cumul de différentes formes de sociabilité. La famille garde sa fonction symbolique et identitaire. Malgré l'irruption sur la scène urbaine de nouvelles formes de citoyenneté, les réseaux familiaux demeurent des lieux de pouvoir pour l'ascension sociale et de contrôle du groupe sur l'individu et inversement.

Les spécificités de ces réseaux résident dans leur capacité à activer des relations à partir de référents -la parenté et l'alliance- qui offrent une garantie de pérennité et de sélectivité, essentielles dans ce contexte urbain, contrairement aux lieux de convergences éphémères et circonstanciels de sociabilité. Quoique lâches et extensibles, les liens familiaux présentent de meilleures possibilités de délimitation des niveaux de complicité qui leur sont favorables.

L'individu étant inféodé à ses groupes d'appartenance, on comprend que des réseaux structurés à partir d'une institution sociale fondamentale comme la famille apparaissent au premier plan pour aider à amortir la crise en faveur de ses membres qui s'insèrent mieux en ville. Comme le note Mahieu (1989 : 127) : « ne pas aider c'est s'affaiblir par rapport à un jeu de forces dont l'entourage est porteur ». Il n'en demeure pas moins qu'avec ses atouts, les liens familiaux sont à coup sûr des pôles de qualité dont le fonctionnement est révélateur du mécanisme de déconstruction / reconstruction d'une société en phase de transition.

Les réseaux familiaux s'édifient selon un déterminisme social, c'est-à-dire en fonction de la logique normative du devoir de solidarité et d'entraide au sein de la parenté ou du lignage. A cet égard, ils sont un fait culturel majeur pour l'intelligibilité des rapports sociaux. Ce sont des institutions de base, avec des fonctions de sécurité, de protection sociale et de prévision du risque. Ainsi, la famille tente de s'adapter aux réalités urbaines en adoptant une logique de fonctionnement relativement douce et peu conflictuelle en rapport avec les formes ascendantes de citoyenneté. Le contexte d'une économie ouverte sur l'extérieur et faite d'interdépendance, favorisant une dynamique relationnelle sociale fondée sur l'expansion et le cosmopolite, rend difficile la solidarité intrafamiliale. Tout en exerçant de moins en moins une fonction de contrôle social au sein des villes, les réseaux familiaux demeurent quand même l'expression de stratégies de maintien des institutions sociales fondamentales. A ce titre, ils assurent plutôt la permanence culturelle et structurent les rapports sociaux de base. Leur centrage autour de la mobilisation des ressources pour l'équilibre psychoaffectif de ses membres, quel que soit leur statut socio-économique, confirme que la famille constitue encore une référence identitaire des résidents en ville et des groupes structuraux de base.

## II - RÉSEAUX DE VOISINAGE ET VIE ASSOCIATIVE

Les réseaux de voisinage participent de ce processus de renouvellement et de dynamisation des relais sociaux, caractéristiques de la culture urbaine. En effet, nos travaux à Dakar et à Pikine ont permis de constater l'intensité des rapports de voisinage et les relations étroites que les citadins développent dans ce cadre. Des regroupements, associations, tontines (associations de crédit/épargne rotatif) se mettent en place et vivifient le quartier. Il s'agit là d'une dynamique de rue, de pâté de maisons, en tout cas d'une proximité circonscrite, plutôt qu'une expérience relationnelle à l'échelle d'un quartier plus vaste au niveau urbain, hétérogène et moins conviviale. Les femmes en sont les principales animatrices. Elles entraînent les hommes et toute la maisonnée. A partir du voisinage, de nouvelles communautés se constituent et les relations qui en résultent se perpétuent longtemps à travers les générations ; le temps et même les déménagements n'y changent rien, bien au contraire.

Nous nous proposons de décrire les caractéristiques essentielles de ces relations de voisinage en les situant dans leur contexte urbain dakarois afin de mettre en relief leurs significations sociales. A cet effet, notre attention se focalise aussi bien sur le rôle des femmes que des autres catégories sociales dans le processus d'émergence de cet espace typiquement urbain de sociabilité.

### A - L'associativité dans le voisinage comme mode de vie

Dans la plupart de nos quartiers d'enquête, la densité de population est forte. Le type d'aménagement urbain et les conditions économiques favorisent une interdépendance entre les ménages. Les résidents dakarois sont appelés à s'inscrire dans un processus de réappropriation de l'espace urbain. La crise économique généralisée touche particulièrement les couches sociales moyennes qui se trouvent maintenant proches des couches sociales démunies. L'emploi salarié se raréfie, les revenus des ménages baissent de sorte que de plus en plus de femmes, outre leurs tâches domestiques, initient des activités économiques de tout genre pour prendre en charge une partie des dépenses. La précarité de l'économie informelle et le besoin d'avoir des ressources monétaires les poussent à

s'associer entre elles. Dans un tel contexte, les relations étroites dans le voisinage sont de règle.

La vie associative est forte, la plupart des femmes font partie d'une association, les tontines sont citées en premier lieu, suivies des *daayira*, et des *tuur* (tontine par cooptation, dont le produit est distribué tour à tour entre les participantes). Il apparaît cependant des nuances en ce qui concerne la vie associative entre les femmes migrantes et les non migrantes. En effet, ces dernières sont plus impliquées dans des *daayira*, des tontines et des *tuur*. Les migrantes par contre sont impliquées essentiellement dans des tontines. On les retrouve moins dans les associations religieuses. Elles adhèrent même peu comparativement aux hommes à des associations d'originaires du même village.

Les femmes salariées appartiennent en outre à des associations ayant une visée sociale plus large. L'appartenance à une association donnée (tontine ou *daayira*) n'est pas exclusive. Plusieurs femmes appartiennent à la fois à une ou plusieurs tontines, à un *tuur* et à un *daayira*. Par contre pour des raisons structurelles liées à l'organisation et à "l'identité" des *daayira*, de leurs membres et de leur fonctionnement, il semble difficile de faire partie de deux *daayira* à la fois, par contre le "cumul" se fait très couramment au niveau des tontines. Ces dernières ne sont pas réservées uniquement aux femmes, mais l'on constate cependant que les tontines de femmes offrent un éventail de services permettant de satisfaire à la fois des besoins d'épargne immédiate et de consommation pour des personnes ayant un pouvoir d'achat faible. Ces tontines ont en outre une souplesse et une diversité qui aident les femmes à gérer leur quotidien.

On relève ainsi comme tontines concernant exclusivement les femmes : les tontines de pagnes, de draps, de bijoux en or, des tontines de grands boubous, de rideaux, d'objets de toilette, de savons, de sucre, de lait ; des tontines pour les produits *xeesal* (produit éclaircissant la peau), tontine de vaisselle, d'encens etc. La liste présentée ici n'est pas exhaustive. Les femmes sont d'une manière générale également très impliquées dans des tontines de cérémonie (mariage, baptême, décès).

La plupart des tontines regroupe des femmes du voisinage, quelques femmes salariées sont cependant impliquées dans des tontines mixtes

(regroupant des hommes et des femmes) créées généralement sur le lieu de travail qui sont le plus souvent constituées à des fins d'épargne. On relève aussi des tontines de famille citées comme telles et situées dans le cadre des *tuur* de famille.

Les motivations d'appartenance aux associations sont à la fois l'entraide, l'assistance, le désir de renforcer et d'élargir les relations ou de trouver un cadre de loisirs. Pour ce qui concerne les *daayira*, il s'ajoute à ces motivations précitées le désir de mieux vivre sa religion, et de trouver un cadre de référence de normes, de valeurs et de comportements ainsi que le souligne les propos de deux Dakaroises célibataires, dont l'appartenance aux *daayira* semble utile pour "gérer" leur célibat de manière conforme aux attentes du milieu : *« J'ai vu que celles qui sont dans les daayira sont des femmes très sérieuses et honnêtes et ça m'a plu. Les femmes sont très islamiques, ma tante aussi l'a vu du même oeil que moi et m'a incité à y entrer et j'ai adhéree »* (une Dakaroise mère célibataire de 22 ans). On retrouve la même préoccupation chez une autre Dakaroise célibataire de 35 ans : *« Quand on est jeune et qu'un beau jour on se rend compte qu'on est plus un enfant et que tu as vu les daayira, tu as saisi les bonnes choses qui y sont enseignées comparées à la vie que tu as menée, les invitations etc., on se rend compte que le daayira a plus de rendement. Parce que, on te dit en tant que musulman comment tu dois faire tes ablutions, tes prières, le comportement du musulman »*.

La vie associative propose également un cadre récréatif important. Les autres loisirs sont centrés sur le groupe familial et social proche : causeries, visites, cérémonies familiales. Les rares loisirs situés en dehors du groupe familial ou communautaire proche (cinéma, sports, plage) sont relevés parmi les femmes scolarisées et salariées, quelle que soit leur origine.

Les "lieux de citadinisation" relevés ici sont essentiellement les tontines et les *daayira*. Que signifie cette "visibilité" féminine plus grande observée dans ces dernières associations ?

On observe en effet qu'il y a de plus en plus de femmes dans ces associations religieuses confrériques, l'implication et la participation féminine donne une coloration particulière à la vie associative. La

participation d'un homme à un *daayira* n'implique généralement que lui, ou tout au plus un ou deux amis proches. La participation féminine est plus socialisée dans ce sens que dans l'organisation et la gestion de la fête, elles mettent à contribution toute leur appartenance communautaire : parenté, voisinage, corps professionnel. L'aspect social de la cérémonie est donc géré par les femmes, les hommes ayant en charge l'organisation rituelle (moment de prise de parole du marabout, intervention des chanteurs, etc.), et le contrôle du discours religieux.

L'importance de la participation féminine amène de plus en plus de la part des intervenants (marabout, conférencier spécialisé) à tenir un discours valorisant le statut de la femme à partir de la religion musulmane, en vue de plaire au public féminin. On peut discuter sur le contenu et les fondements de cette valorisation prônée, l'on retiendra pour l'essentiel que la visibilité et le poids que les femmes ont à l'heure actuelle sur le plan religieux au niveau des *daayira* tout au moins leur donnent plus de poids à un niveau social plus large, car elles offrent l'occasion de disposer d'un pouvoir de médiation plus accru dans les relations sociales.

Les regroupements formels et informels rythment la vie du quartier. À *Xaar-Yalla*, quartier populaire habité par des migrants anciens et nouveaux et, plus généralement, par des couches sociales relativement démunies, chaque jour de la semaine correspond à la date de rassemblement pour l'une des associations du voisinage, seul le dimanche est réservé à des activités externes au quartier : associations de ressortissants, *tuur* de famille (regroupements de membres apparentés, les réunions se faisant à tour de rôle chez les participantes). Il se forme une diversité d'associations. L'une d'elles, une tontine, regroupe l'essentiel des femmes âgées de trente à cinquante ans, 130 personnes, et une trentaine d'hommes que leurs épouses ont entraîné dans leur mouvance associative en vue de doubler les chances du ménage d'être désigné comme bénéficiaire de la recette mensuelle. En effet, la mise hebdomadaire est de 1050 F CFA par personne. Chaque mois, trois personnes (deux femmes et un homme) peuvent bénéficier d'une recette de 3 14 000 F CFA.

C'est par un tirage au sort que la bénéficiaire est désignée, mais les personnes devant célébrer une cérémonie familiale baptême, mariage,

funérailles... pour elle-même ou pour des personnes très proches ont la priorité pour le bénéfice de la recette.

Tout en étant membres de cette première tontine (la plus importante que nous ayons rencontrée dans ce quartier; par le nombre de ses participants, la recette et la rotation), trente-six femmes qui ont pour point commun d'être deuxième, troisième ou quatrième épouse se sont regroupées dans une tontine avec deux mises différentes. La première est de 500 F CFA hebdomadaire. Celle qui bénéficie de la recette doit se payer un bien selon les prescriptions arrêtées d'un commun accord au sein du regroupement toutes les fois que la rotation arrive à terme. Il s'agit souvent de différents genres de tissu, de drap de lit ou d'assiettes pour servir des repas.

Une fois par semaine, elles se réunissent entre 17 et 19 heures chez celle qui bénéficie de la recette pour apporter leur cotisation, prendre des rafraîchissements, écouter de la musique et danser. Pour la seconde, la mise est de 1000 F CFA mensuellement versée à celle qui a besoin d'organiser une cérémonie pour elle-même ou à l'intention d'un membre de sa famille. S'il n'y a pas de cérémonie prévue, l'une d'entre elles est désignée bénéficiaire de la recette par un tirage au sort.

Deux éléments sont essentiels pour comprendre les attitudes des femmes concernées vis-à-vis de la polygamie : l'urgence du mariage, et le point de vue de la religion musulmane à l'égard de la polygamie. Aussi quelle que soit la forme qu'elle revêt (polygamie avec cohabitation de l'homme avec toutes les femmes, ou cohabitation séparée, chaque épouse ayant son logement) ou les caractéristiques des acteurs concernés (hommes et femmes ayant des modèles de vie différents selon leur capital social, instruction, emploi, revenus, rang de la femme), la polygamie donne lieu à des vécus divers et à des lectures différentes qui débordent dans la vie associative comme nous le verrons plus loin ; sans être remise en cause de manière notable, l'essentiel étant ici de la gérer au mieux.

Le mariage est une urgence pour les femmes qu'elles soient migrantes ou non. Il se justifie pour des raisons sociales : respect, considération, responsabilité, et pour des raisons religieuses. Aussi un grand "réalisme" domine en ce qui concerne le régime matrimonial souhaité : c'est la

polygamie qui l'emporte, le plus important étant "d'être marié" y compris pour les célibataires. L'acceptation de la polygamie est facilitée par la caution religieuse que lui apporte l'Islam.

Dans le même espace de voisinage, les premières épouses de polygames ou les épouses de monogames se sont organisées dans une autre tontine suivant le même modèle mais en ramenant les cotisations hebdomadaires à 200 F CFA. À la différence des deuxième, troisième, et quatrième épouses préoccupées par l'équipement domestique ou les effets de toilette et surtout leur habillement, les premières épouses profitent des recettes de la tontine pour soutenir leurs maris en complétant le ravitaillement en nourriture de leur ménages respectifs, l'habillement de leurs enfants ou l'achat de médicaments pour la famille. Comme on peut le remarquer, le statut social de la femme se distingue selon son rang d'épouse dans un ménage polygamique. La première épouse, au contraire des autres épouses, se soustrait de tout ce qui peut paraître mondain pour mieux participer à la prise en charge des besoins essentiels du ménage.

Ce même souci anime d'autres femmes constituées en tontine au bénéfice des enfants qui "tètent encore le sein de leur mère". On y fait participer son enfant en versant une cotisation hebdomadaire dont le montant, variant entre 100 et 150 F CFA, est laissé à l'appréciation de chacune. À tour de rôle, on reçoit le produit de l'ensemble des contributions. Les recettes servent à acheter des habits pour les enfants. Le même principe du "chacun selon ses moyens" est à la base d'une autre association dite *sani jamra*<sup>(1)</sup> qui regroupe cent trente personnes, principalement des femmes. La participation hebdomadaire varie entre 100 et 500 F CFA. Un supplément de 25 F CFA est obligatoire pour toute participante et revient de droit à la responsable du *sani jamra*, la secrétaire, celle qui tient le carnet des contributions (elle appartient à la

---

(1) *sani jamra* est en référence à un rite obligatoire lors du pèlerinage à la Mecque qui consiste à jeter (*sani*, en wolof) dans une même direction sept pierres appelées *jamra*. En fait, lorsque les femmes se réunissent pour le *sani jamra*, elles étalent un grand pagne et chacune y jette sa contribution qui, selon la tontine peut être de l'argent, une denrée de première nécessité (savon, sucre, riz, huile...), de la lingerie féminine (soutien-gorge, slip...), des effets de toilette etc... C'est par un tirage au sort fait sur place que la bénéficiaire de la recette ramasse tout ce qu'il y a sur le grand pagne et le carnet que fait tenir la principale responsable de la tontine pour noter le montant ou la nature de la contribution de chaque participante.

caste artisanale des forgerons) et celle, également castée, c'est-à-dire originaire de famille à spécialisation professionnelle marquée et donc de rang inférieur selon la stratification sociale, qui s'occupe de l'organisation pratique des regroupements (étaler les nattes, informer en cas de changement de date etc.). Cette division des rôles dans l'association par laquelle des tâches sont dévolues à des personnes par la naissance montre que l'ordre social se perpétue ; les valeurs d'inégalité sociale se maintiennent.

En outre, chaque rassemblement est l'occasion de jumeler deux femmes, chacune se déclarant la "mère choisie" de l'autre, pratique récente connue en wolof sous le nom *ndey dikk*. L'amitié est scellée par des échanges de bracelets et lors de prochaines réunions ou à l'occasion de cérémonies familiales par des réciprocités sous la forme de cadeaux dont la nature est laissée à l'appréciation de celle qui fait l'offre. Une amitié naît ainsi dans l'association et se perpétue. Les femmes mises en rapport deviennent, dans certains cas, des confidentes. Cette manière d'investir le voisinage en y forgeant des amitiés par binômes entre membres de même association est particulièrement originale et rend compte des spécificités des relations urbaines. Plusieurs cas de figure sont observés. Comme relevé ci dessus, il arrive qu'au sein d'une association féminine, il y ait un tirage au sort pour déterminer des binômes. C'est une amitié naissante, construite au sein de l'association et qui se perpétue sous la forme de réciprocités pouvant prendre multiples formes. D'autre part, sur la base d'une estime vécue, une femme peut déclarer à une autre quelconque une volonté de parrainage. Il s'agit là d'un rapprochement naturel et sincère qui se trouve socialisé par la pratique du *ndey dikk*. Enfin, des femmes issues de castes de métiers, des commerçantes etc. peuvent, par ce jumelage traduire leur volonté de fidéliser leur clientèle en se déclarant mère préférentielle d'une ou de plusieurs autres personnes. Ces types de parrainage montrent qu'en puisant dans le quotidien des rapports sociaux, des pratiques, en apparence banales, peuvent être révélatrices des réseaux insoupçonnés. D'autres tontines existent dans le voisinage, comme celle des jeunes dames (monogames de couples jeunes, divorcées), celle des jeunes filles (15 à 25 ans).

La plupart des femmes de ces associations pratiquent un petit commerce comme la préparation de beignets qu'elles vendent y compris

lors des réunions de tontine, ou prenne une marge bénéficiaire faible. La participation à plusieurs associations d'épargne-crédit leur permet de mobiliser des ressources pour un éventuel investissement ou la satisfaction de besoin quotidien ou exceptionnel. L'associativité procède ici de stratégies individuelles et collectives de survie de couches sociales démunies. Elle est un habile moyen de conforter les relations de voisinage et de formaliser la solidarité.

Le rôle de contrôle social qu'ont les associations est notable. Celle de deuxième, troisième, ou quatrième épouse peut faire intervenir (un peu comme un syndicat!) ses membres dans un ménage, à la demande du chef de famille, pour gérer les conflits entre des co-épouses. C'est ce même principe de la "coveillance" qui explique que participer aux associations permet d'échapper ou de contrôler, dans une certaine mesure, les commérages que la promiscuité favorise. Il s'agit d'une curiosité des voisines, qui à force de s'exprimer devient normative. De même, pour les femmes, la vie associative correspond à un besoin personnel de se soustraire, quelques heures de la journée, de la vie domestique pour retrouver leurs pairs, s'épanouir en communiquant plus librement, en tout cas, avec moins d'autocensure. En effet les femmes sont très occupées par les obligations domestiques : cuisine, petit commerce, etc. et par l'assistance de l'époux et des enfants. Leur statut de mère et les valeurs de déférence qui s'y attachent dans le ménage les mettent dans le besoin de chercher ailleurs des lieux de "défoulement" et les associations leur en donnent le prétexte.

La "coveillance" s'exprime différemment dans le cas de Dakar où on est en présence d'une société à statuts, une société hiérarchisée, où la délégation de pouvoir est un fait social et organisationnel courant et structurant. Même s'il y a partage dans la relation qui se crée, réciprocité en termes d'intérêt propre à chacune des parties, les rapports hiérarchiques demeurent. La responsable de la tontine rend des services à l'association tout en profitant d'elle. Et ce service est reconnu et codifié. Son statut de "mère" de la tontine lui confère des rôles qu'elle seule peut jouer. Elle peut recommander des membres de son association auprès d'autres institutions informelles de crédit tout en étant la garantie publique de ce prêt. C'est une relation tutélaire qui se développe et qui devient source de pouvoir.

Comme le note Rosenberg (1980), c'est souvent devant une situation exceptionnelle, « un accident ou son semblant », que l'acteur puise dans le quotidien de ses rapports des ressources qu'il découvre en faisant face aux besoins à satisfaire. À Grand-Yoff, quartier populaire situé sur la ligne de partage entre Dakar et sa périphérie et habité par des migrants et autres résidents dakarois de conditions de vie relativement modestes, deux ménages ayant cohabité comme sous-locataires, ont fini par mettre en commun leurs faibles moyens économiques pour cuisiner ensemble. Ces ménages ont à leur tête des femmes sans aucun lien d'origine ; l'une, ouvrière temporaire, fut laissée en ville par son mari qui a rejoint son village d'origine depuis plusieurs années, tandis que la seconde, sans travail, est mariée à un polygame qui ne la fréquente qu'un jour sur deux. Le fait de partager désormais l'unité de consommation est socialement très significatif. Il est en même temps révélateur des conditions possibles d'émergence de relations intimes pouvant générer des réseaux de sociabilité circonstanciels ou durables.

Au total, l'associativité décrite comme mode de vie indique l'existence d'une forte sociabilité et l'émergence de nouvelles communautés dans le voisinage. C'est donc l'espace de la famille qui s'élargit à d'autres unités sociales et sensibilités urbaines : le voisinage, l'associativité, les regroupements informels. La sociabilité se trouve renforcée par cette quête permanente, pour ainsi dire, de la relation comme mode de survie dans un contexte économique difficile.

## **B - Le réseau de voisinage comme capital social**

La stratégie d'investissement et de transformation des relations de voisinage en réseaux de sociabilité est facilitée par la perception des relations sociales comme pouvant constituer un capital. Évidemment ceci ne préjuge en rien du caractère conscient ou non de l'élan consistant à former des réseaux. Mais il signifie que leur constitution est un fait culturel procédant d'une démarche à la fois individuelle et collective. La vie associative intense dans le voisinage peut être interprétée en tant que processus actif de constitution d'un capital social. Perçue sous l'angle d'une stratégie individuelle, la transformation de relations primaires de voisinage en des relations utilitaires et électives favorise l'initiative

personnelle et permet une régulation plus grande que dans le cas de relations dans des communautés d'origine : famille, ethnie, religion.

Le caractère particulièrement fonctionnel des réseaux de voisinage, de même que leur relative solidité motivent notre intérêt pour l'approche culturelle. Nous avons observé dans la plupart de nos lieux d'enquête, une nette prégnance des sociabilités occasionnées par une longue cohabitation. Pour les Dakarais(es) de souche, le voisinage apparaît comme un élément d'identité sociale. La classe d'âge est circonscrite aux personnes avec qui on a grandi dans le voisinage. Les ami(e)s sont élu(e)s parmi les condisciples à l'école coranique ou lors de la scolarisation. Sur un autre plan, une certaine philosophie de l'hospitalité a marqué les relations entre Dakarais(es) et migrants durant les années cinquante et soixante : le premier à occuper une chambre le soir doit hospitalité aux autres arrivants.

La morale wolof qui s'enrichit de préceptes religieux tirés du Coran foisonne d'adages à la faveur de l'insertion urbaine des migrants. Le fait d'avoir sous son autorité ou sa tutelle, sous quelques formes que ce soit, une diversité de personnes -des migrant(e)s en général- valorise le statut des Dakarais(es). Nombre de notables tiennent leur rang en se faisant distinguer par le sens du service à autrui. Évidemment, ils sont souvent des propriétaires de maisons dont une partie est mise en location, les rapports de voisinage avec les locataires se transformant en des relations plutôt familiales. Cette pratique consistant à se mettre sous la tutelle d'une personne-ressource est courante chez les migrants installés à Dakar. Elle est particulièrement importante pour tout ce qui concerne le non-quotidien à Dakar et à Pikine. Actuellement, ceux qui tiennent lieu d'autorité pour des migrants à Pikine se recrutent parmi des personnes du voisinage, dans les associations notamment religieuses car les réseaux de parenté n'offrent point suffisamment de ressources pour tous les besoins.

A l'occasion des cérémonies familiales, aussi modestes soient-elles, intervient une autorité religieuse : mariage, baptême, funérailles, etc. Il convient donc d'entretenir des relations suivies avec une autorité pour faire appel à elle, le cas échéant.

Dans la vie urbaine, le recours à l'administration est obligé. Les femmes chefs de ménage (veuve, divorcée, célibataire, mariée dont l'époux est hors du pays ou de la ville), de même que les hommes non scolarisés recourent à des intermédiaires bien introduits dans l'administration (agents de police, de la municipalité à la retraite et reconvertis dans le courtage, chefs de quartier) pour nombre de démarches administratives (foncier, impôt, allocation de retraite, scolarité des enfants, correspondance).

A la suite des "déguerpissements" de populations -en général les premières générations de migrants- de Dakar à Pikine, une communauté de sort entre ceux qui sont installés dans ces nouveaux quartiers, une participation à l'édification d'une histoire de quartier fraient la voie à des réseaux de voisinage denses. Là également, le voisinage et la parenté se confondent pour redimensionner l'espace de la famille.

T. N., chef du quartier dans la périphérie de Dakar, raconte : « *Quand Oumar, l'ami de mon fils Ibrahima a voulu aller à l'étranger pour chercher du travail, c'est son oncle qui l'avait aidé. Dès qu'il a commencé à gagner de l'argent, il a écrit à Ibrahima, aide mécanicien, pour lui demander de tout faire pour le rejoindre en Espagne. Mon fils me fit part de sa volonté d'émigrer et me demanda de contacter l'oncle de Oumar, préposé des Postes et logeant dans le même quartier. Mes relations avec ce dernier remontent à longtemps. Nous étions déjà voisins à la Médina avant de nous retrouver ici. C'est moi qui l'ai mis sur une opportunité d'acquisition de la concession qu'il occupe actuellement. Compte tenu de nos liens perpétués, il paya sans hésiter le titre de voyage, coûtant 90 000 F CFA, pour mon fils qui, désormais, attend de moi l'argent de poche. La mère de Oumar venant de bénéficier de la recette d'une tontine dans notre voisinage d'un montant de 200 000 F, elle accepta, sur ma demande, de prêter 150 000 F. Pour ma part, je pris 50 000 F en fonds propres pour compléter à 200 000 F l'argent de poche pour Ibrahima. À l'aéroport de Dakar, Ibrahima rencontre hasardeusement un autre ami en compagnie de son frère qui retourne à Las Palmas. Les présentations faites, les discussions en cours de vol profitent à Ibrahima qui est invité à passer une semaine au domicile du frère à son ami avant de rejoindre Oumar dans une seconde ville espagnole. Ils vendent des objets d'art. En moins d'un an Ibrahima a payé toutes ses dettes et a une épargne de 800 000 F auprès de moi par*

*ses envois périodiques d'argent. En outre, Ibrahima et Oumar ont incité leur ami et voisin Salif, bachelier au chômage, à les rejoindre en Espagne en lui prêtant les moyens financiers pour son voyage. Actuellement, un quatrième est tenté de faire comme eux, il s'agit d'un photographe, leur ami d'enfance et frère de celui qui avait hébergé Ibrahima dans un premier temps à Las Palmas ».*

Ce récit, sans être aussi singulier qu'on peut le penser, montre qu'effectivement le voisinage à Dakar est le lieu de toutes les sociabilités. Il est le prétexte naturel à des réseaux de migration internationale qui s'édifient à partir de classe d'âge, de l'amitié, en somme de relations perpétuées de tous genres. De tels réseaux s'ancrent dans les tissus familiaux pour les activer, et puiser dans leurs ressources réelles ou potentielles les moyens ou caution à leurs stratégies individuelle et/ou collective. Socialement, la proximité est fondamentale dans la relation. Le voisinage se présente, sous cet angle, comme un réseau d'origine. Les relations primaires de voisinage deviennent des réseaux allant de soi. Le processus d'électivité qui le fonde laisse penser à une relation d'origine voulue, entretenue et perpétuée. La référence aux parents est présente et ceux-ci ont vécu avec les leurs des conditions d'installation ou de déménagement dans de nouveaux quartiers à Dakar qui les ont amenés à partager bien des expériences avec leur voisinage. C'est ainsi qu'à la Médina, vieux quartier populaire habité essentiellement par les Dakarois anciennement déguerpis du Plateau, des animatrices d'associations féminines sont liées par une longue cohabitation qu'elles tiennent de leurs parents dont l'amitié est telle que leur famille et leur voisinage forment une sorte d'osmose. La relation spécifique entretenue avec le cadre d'habitation se traduit par une nette délimitation de cet espace identitaire, la rue ou le pâté de maisons.

Des liens complexes entre différentes associations (tontine, *ndey dikk*, comité politique, association religieuse) se nouent tout naturellement. Le pouvoir coutumier organisateur de la vie du quartier se dilue partiellement dans les associations. Les femmes tiennent un rôle organisateur dans le voisinage que les hommes ne leur disputent pas, malgré l'autorité formelle qu'ils montrent dans le ménage et leur implication dans les activités productives.

Les rapports de voisinage varient d'un quartier à l'autre, et même d'un pâté de maisons à l'autre. Dans les cas observés, un important brassage culturel s'y effectue. Des familles d'origine sociale différente cohabitent. La vie associative est animée principalement par les femmes qui, ce faisant, modifient et structurent les relations initialement primaires de voisinage. Une base commune de sociabilité se développe. Elle est la trame de réseaux typiquement urbains qui se focalisent dans le voisinage. De nouvelles communautés émergent tout en reconnaissant et en accommodant des communautés d'origine pour les réinterpréter. Les réseaux de voisinage correspondent à des besoins également spécifiques d'insertion urbaine.

Le rapport de l'acteur social à ses connexions est dynamique. L'acteur social est un faiseur de réseau qui, en retour, lui offre des ressources réelles ou potentielles. Tout est donc question d'adaptation, de stratégies non pas seulement pour tirer profit du capital social mais, en même temps, pour l'entretenir en quelque sorte. Les réseaux ne sont pas socialement désincarnés. Les acteurs sont impliqués dans l'arène sociale. Leur vécu, analyse sociale, ou appréciation de leur environnement social, de leurs rôles et statuts sociaux, en somme leur perception du social et les positionnements qui en résultent sont des leviers importants pour l'intelligibilité des réseaux. Il n'existe pas de réseau socialement autonome, pas même celui construit à partir du voisinage dont les liens avec l'ailleurs sont, en effet, observés.

L'idéologie de la relation comme capital social continue de s'actualiser sous de nouvelles formes. Une nouvelle culture émerge. Les rapports de voisinage au travers de l'expérience des femmes et des jeunes se présentent comme des instruments obligés, à la fois d'adaptation des structures familiales au contexte de la ville, et d'insertion urbaine au moment où la parenté s'essouffle face aux sollicitations actuelles et multiformes.

Les raisons d'émergence des nouveaux rapports sociaux, de même que leur fonctionnement sont des indicateurs des processus de restructuration des familles en ville. Il est évident que la famille est l'une des institutions sociales classiques les plus pérennes. Nul doute qu'en ville, elle est encore une institution sociale référentielle pour les citadins comme pour les

immigrants. Néanmoins, à observer les changements sociaux accélérés en milieu urbain, on est tenté de faire l'hypothèse d'un relâchement, dans une certaine mesure, des liens familiaux en ville du fait de nombreux facteurs. D'abord les distances entre les lieux d'habitation sont importantes et les contraintes de la quotidienneté (à Dakar c'est un contexte d'économie de survie) expliquent un ralentissement de la fréquence des visites et rencontres entre membres d'une même famille que seuls unissent les liens d'origine. Ensuite il est de plus en plus constaté le refus à peine camouflé par de nombreuses personnes de subir l'égalitarisme économique que tend à atteindre toute famille africaine par le jeu de redistribution, l'assistance et le soutien qui deviennent presque obligatoires pour des raisons à la fois morales et culturelles.

Pour réussir en ville, il faut oser sortir du giron familial si cette entité d'origine ne se positionne pas comme un réseau actif, protecteur, conquérant et générant des ressources propres à l'ascension sociale de ses membres et alliés. Cependant, la permanence de la référence à la famille, en tant que facteur d'identité sociale, indique que celle-ci constitue la "caution" sans laquelle l'appartenance à un réseau de voisinage ou autres est hypothéquée. Loin d'être des lieux d'anonymat, le voisinage est un espace privilégié de sociabilités intenses où les statuts des acteurs sociaux à l'échelle et hors de la famille ne sont pas éludés.

## CONCLUSION

Dans les années 50 et 60, les opportunités d'emploi sont encore nombreuses, la fonction publique, un des principaux employeurs de diplômés, accroît ses effectifs chaque année. Après un ralentissement des offres d'emplois, les tendances s'inversent, l'État se désengage, les industries productives périclitent. Comme le montrent nos analyses, les conséquences sur l'emploi sont graves : le secteur moderne a cessé de devenir un débouché pour les jeunes, alors que dans le même temps le secteur informel n'a pas les capacités suffisantes pour accueillir les chômeurs, et le Sénégal n'offre guère d'opportunités de reconversion dans l'agriculture, malgré les espoirs placés dans l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal.

D'après nos analyses, il semble que la crise a affecté les entreprises modernes plus que le reste de l'économie urbaine, mais il n'y a pas eu un transfert immédiat des emplois vers le secteur non-enregistré. Au contraire, ce secteur est loin d'avoir des potentialités productives pour compenser le manque de dynamisme du secteur moderne. Cela a pour conséquence que le secteur non-enregistré ne peut absorber en son sein toute la main-d'oeuvre qui, dans les conditions où elle a été formée, se serait orientée vers le secteur moderne en période de croissance économique. La formation qui jusqu'à présent a été donnée aux jeunes ne les prépare pas à créer leur propre entreprise. De plus, la formation acquise dans les entreprises modernes n'est pas nécessairement adaptée à la reconversion dans les petites entreprises.

Par ailleurs, la stagnation du secteur moderne contribue à la stagnation du secteur non-enregistré : la consommation n'est plus assez forte pour soutenir la production, quel que soit le secteur. Du fait de la baisse de la demande, les entreprises du secteur non-enregistré voient elles aussi leur activité se réduire, et par conséquent les possibilités de formation en apprentissage et d'embauche des salariés.

Le manque de croissance économique favorise des activités telles que le commerce de micro-détail, notamment chez les femmes. Mais ce sont surtout des activités non créatrices de richesses : elles participent plus de la redistribution des revenus que d'un véritable esprit d'entreprise.

Durant de nombreuses années, l'émigration hors du pays constituait un recours toujours possible. Mais cette émigration, qui permettait des transferts de richesses, est rendue difficile dans les pôles habituels de destination, et doit certainement se diversifier. On peut penser que la redistribution des revenus qui découle de l'émigration a atteint ses limites. Dans le même temps, le marché de l'emploi dakarois a lui aussi atteint les limites de sa capacité de rétention.

Le rôle du secteur public et para-public sur le marché de l'emploi dakarois ne doit pas être négligé dans l'analyse de l'évolution qui a menée à la situation actuelle. D'une part, l'État a un rôle essentiel de formation à la vie active : il contribue fortement à la constitution de filières d'accès à l'emploi. D'autre part, les emplois du secteur public et para-public ont représenté et représentent encore une grande part de l'emploi du secteur moderne : les mouvements dans ce secteur ont d'inévitables conséquences sur le reste du marché de l'emploi, que ce soit en termes de production des entreprises qu'en terme de consommation des ménages.

Il est important de suivre les conséquences des compressions de personnel et la privatisation dans le secteur public. Mais ce secteur n'est évidemment pas le seul concerné. Les modifications de l'environnement économique international ont des conséquences certaines sur le développement de l'industrie privée du pays. Il importe donc de ne pas perdre de vue les stratégies des entreprises modernes (en rapport avec les politiques d'État), dans l'analyse des mutations du marché de l'emploi. Même numériquement faibles (en termes du nombre d'entreprises et de l'effectif de leur main-d'oeuvre), les entreprises du secteur privé moderne ont une importance considérable sur la structuration du marché de l'emploi.

Dans ce contexte de raréfaction de l'emploi, la charge des chefs de ménages s'accroît, contrastant avec la faiblesse des revenus et des ressources. Les divers éléments rassemblés permettent d'avancer que le

chef de ménage, même âgé, contribue à l'entretien de l'ensemble du ménage, en prenant en charge une partie de ses dépenses. Les premiers résultats de cette enquête -ceux présentés ici et d'autres publiés par ailleurs- suggèrent que la crise conforte la dépendance des plus jeunes envers les aînés. La génération des 45-59 ans est peut-être celle qui déjà dans les années 60 faisait vivre ses parents ; aujourd'hui c'est elle encore qui a la charge des personnes du ménage. La crise ne permet plus le transfert intergénérationnel des plus jeunes vers les aînés. On peut se demander si les générations de l'indépendance (les personnes nées entre 1930-1944) ne sont pas une génération charnière qui supporte le plus le poids de la crise. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent.

Même si le chef de ménage ne prend pas toujours en charge l'ensemble du ménage, il assure le logement et c'est déjà beaucoup dans une ville comme Dakar où le coût du logement est relativement important. La prééminence des chefs de ménage âgés parmi les propriétaires entretient l'illusion d'une situation moins tendue sur le marché immobilier que sur le marché du travail. Outre la densification progressive des logements, l'augmentation de la taille des ménages résulte surtout d'un départ plus tardif des jeunes, et des jeunes dakarois en particulier, du logement des parents. Le système de la grande concession familiale, qui se reproduit en ville, amoindrit les tensions sur le marché immobilier. Mais combien de temps encore une part de la population pourra-t-elle en héberger une autre ? La plupart des propriétaires actuels sont des primo-occupants : comment vont se passer les successions ? L'héritier aura-t-il la même capacité que le père à accueillir une partie de la famille ? Le marché locatif est-il adapté à la structure actuelle des ménages, ou est-ce faute de trouver des logements adaptés à leur moyen que les jeunes couples diffèrent leur départ du ménage des parents ? La taille des ménages influence-t-elle sur les constructions de logements, ou au contraire l'absence de logements (locatifs en particulier) adaptés aux moyens des jeunes ménages conduit-elle à élever la taille des ménages ? Cette seconde proposition traduit mieux selon nous la situation actuelle à Dakar.

Dans ce contexte de crise et d'incertitudes, de nouvelles structurations sociales apparaissent et s'ajoutent aux formes de sociabilité anciennes.

L'étude des formes multiples de sociabilité conduit à mettre en relief l'efficacité des réseaux urbains, notamment ceux de voisinage, ceux à base religieuse confrérique et les réseaux informels, politiques et familiaux. De tels réseaux ne sont pas nécessairement le prolongement en ville des réseaux villageois structuraux. Leur émergence répond à des spécificités propres aux besoins d'insertion urbaine et de sociabilité dans l'agglomération de Dakar. Les nouvelles formes de citoyenneté ne se substituent pas aux rapports sociaux traditionnellement codifiés et constituant la base des institutions sociales classiques. Bien plus, nous avons observé dans le fonctionnement des réseaux sociaux la permanence du cumul des fonctions traditionnelles et des fonctions nouvelles émergeant avec l'évolution sociale urbaine dont les acteurs se distinguent par leur élan à forger des rapports sociaux reflétant leurs besoins propres.

Les années 90 s'ouvrent à Dakar sur un marché du travail saturé faute d'offres d'emploi, et sur un marché immobilier mal adapté à la demande du plus grand nombre. Les inégalités d'accès aux ressources s'accroissent au sein même des ménages. Les orientations du Plan d'ajustement structurel au Sénégal, en compressant les ressources tirées du secteur moderne, ne laissent pas présager une issue positive à la crise.

## BIBLIOGRAPHIE

Antoine Ph., Bocquier Ph., Fall A.S., Guissé Y.M., Nanitelamio J., 1991 : *L'insertion des migrants dans l'agglomération dakaroise. Volume I : méthodologie des enquêtes*. Ifan-Orstom, Dakar, 138 p. multigr.

Antoine Ph., Bry X., Diouf P.D., 1987 : La fiche "AGEVEN" : un outil pour la collecte des données rétrospectives. *Techniques d'Enquête*, Vol. 13, n° 2, pp. 173-181.

Antoine Ph., Djiré M., Laplante B., 1995 : Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar. *Population*, n° 1, pp. 95-117.

Antoine Ph., Dubresson A., Manou-Savina A., 1987 : *Abidjan "Côté cours"*, Orstom-Karthala, Paris, 274 p.

Antoine Ph., Nanitelamio J., 1991 : More single women in African cities : Pikine, Abidjan and Brazzaville, *Population English Selection*, n° 3, pp. 149-169.

Antoine Ph., Nanitelamio J., 1994 : Can polygamy be avoided in Dakar ? À paraître in Sheldon K. (ed), *Courtyards, markets, city streets : urban women in Africa*. Westview Press, Los Angeles, 25 p.

Antoine Ph., Savané L., 1990 : Urbanisation et migration en Afrique. In UEPA, *The role of migration in African development : issues and policies for the 90 S*, Commissioned papers, Conférence de Nairobi. 1990., pp. 55-81.

Ba A., Sarr-I., 1990 : *Migration et urbanisation au Sénégal*. CERPOD, Bamako, 110 p. multigr.

Berg E. et al, 1990 : *Ajustement ajourné : réforme de la politique économique au Sénégal dans les années 80*, résumé en français rédigé pour l'USAID, Dakar, 63 p.

- Bilsborrow R.E., Oberai A.S., Standing G., 1984 : *Migration surveys in low income countries : guidelines for survey and questionnaire design*. Helm, London, 552 p.
- Bocquier Ph., 1992 : *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. Thèse de Doctorat, Université de Paris V, 350 p.+ annexes
- Bocquier Ph., Nanitelamio J., 1991 : Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar. Actes de la conférence UEPA *Femme, famille et population*. Ouagadougou, 24-29 avril 1991, Vol 1 : communications sollicitées, pp. 369-386.
- Bocquier Ph., Nanitelamio J., 1993 : Les déterminants familiaux de l'activité professionnelle des femmes de Dakar (Sénégal), Actes du séminaire de l'UIESP sur les *Femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara*, Dakar, Sénégal, 3-6 mars 1993, 24 p.
- Boye A.K., Hill K., Issacs S., Gordis D., 1991 : Marriage Law and Practice in the Sahel, *Studies in Family Planning*, Vol. 22 (6), pp. 343-349.
- Caisse Centrale de Coopération Économique, 1991 : *Évaluation des politiques et programmes urbains au Sénégal*. Dakar, 129 p.
- Charmes J., 1989 : *Économie non enregistrée, secteur informel et comptabilité nationale au Sénégal 1977-88*. République du Sénégal, Direction de la Statistique, Projet d'appui à la gestion du développement, Dakar, 83 p.
- Charmes J., 1990 : Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel. In Centre de développement de l'Organisation de Coopération Économique, *Nouvelles approches du secteur informel*. Paris, pp. 11-62.
- Coing H., 1982 : *La ville marché de l'emploi*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 307 p.
- Coquery-Vidrovitch C. (ed), 1988 : *Processus d'urbanisation en Afrique*. L'Harmattan, Paris, 2 tomes, 135 p. et 169 p.
- Courgeau D., Lelièvre É., 1989 : *Analyse démographique des biographies*. INED, Paris.

Diop A.B., 1985 : *La famille wolof : tradition et changement*. Karthala, Paris.

Direction de la Statistique, 1982 : *Situation économique du Sénégal*.

Djiré M., 1993 : *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain : l'entrée des hommes en première union à Dakar*. Master de Démographie, Université de Montréal, 110 p.

Dubresson A., 1990 : Migrations, villes et villages de Côte-d'Ivoire. In UEPA, *The role of migration in African development : issues and policies for the 90 S*, Commissioned papers, Conférence de Nairobi. 1990. pp. 96-108.

Dupont V., Attahi K., 1987 : Conclusion : réflexions méthodologiques et identification de nouveaux thèmes de recherche dans le domaine de l'insertion des migrants en ville. In Antoine Ph. (ed), Coulibaly S. (ed) *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Orstom, Paris, (Collection Colloques et Séminaires), pp. 223-244.

EDS II-Sénégal, 1994 : *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93*. Direction de la Prévision et de la Statistique, DHS.

Fall A.S., 1991 : *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*. Thèse de doctorat de sociologie, Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Cheikh Anta Diop, Dakar-Sénégal, 280 p. et 420 p. annexes.

Fall B., 1991 : Évolution et configuration actuelle du marché de l'emploi au Sénégal. Colloque *État et société au Sénégal : crises et dynamiques sociales*, CEAN-Ifan, Bordeaux, 22-25 octobre 1991, 18 p.

Ferry B., 1977 : *Étude de la fécondité à Dakar (Sénégal)*. Objectifs, Méthodologie et Résultats. Orstom, Dakar.

Franqueville A., 1984 : *Yaoundé, Construire une capitale*. Orstom, Paris, 192 p. (Collection Mémoires, n°104).

Grégory J., Piché V., 1985 : La migration africaine vue à travers le prisme des enquêtes récentes. In Chaire Quételet 83, *Migrations internes, Collecte des données et méthodes d'analyse*. Département de démographie, Université Catholique de Louvain, 1985, pp. 305-357.

Haeringer Ph., 1972 : Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique. *Cahiers Orstom : Série Sciences Humaines*, Vol IX, n°4, pp. 439-453.

Hauser A., 1968 : Les problèmes du travail. In Sankalé M.(ed), Thomas L.V.(ed), Fougeyrollas P. (ed), *Dakar en devenir*. Présence Africaine, Dakar, pp. 359-393.

Hugon Ph., Sudrie O., 1988 : Les indicateurs démo-économiques et leur représentativité du processus d'urbanisation en Afrique sub-saharienne. In Coquery-Vidrovitch C. (ed), *Processus d'Urbanisation en Afrique*, Tome 2. L'Harmattan, Paris, pp. 68-93.

Le Bras H., 1988 : Structures de la famille dans la France actuelle. In Bonvalet C. (ed), Merlin P. (ed), *Transformation de la famille et habitat*. INED-DREIF-IDEF, Paris, pp. 17-29.

Le Bris É., Marie A., Osmont A., Sinou A., 1987 : *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. L'Harmattan, Paris, 268 p.

Le Bris É., 1982 : Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence. *Cahiers d'Études Africaines*, n°81-83, XXI-1-3, pp. 129-174.

Lesthaeghe R., Kaufmann G., Meekers D., 1989 : The nuptiality regimes in sub-saharan Africa. In Ron Lesthaeghe (ed), *Reproduction and social organisation in sub-saharan Africa*. University of California Press, San Francisco, pp. 239-337.

Lo Ndiaye K., 1985 : Entrée en union et divorce. In Charbit Y. (ed), Ndiaye S. (ed), *Nuptialité et fécondité au Sénégal*. INED, Paris, pp. 37-58, (Cahiers INED 112).

Locoh T., 1988 : L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages. In UIESP, *Congrès africain de population*. Dakar, Tome 2, pp. 5.2.17-42.

Locoh T., 1990 : Évolution de la famille et transition démographique en Afrique. *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 126, pp. 525-543.

Mahieux F.R., 1989 : Transferts et communauté africaine. *Stateco*, n° 58-59, pp. 107-136.

Mbodj F.G., 1989 : Interprétation des résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat de 1988 au Sénégal. *Historiens- Géographes du Sénégal*, n° 4-5, pp. 12-18.

Mboup G., 1992 : *Étude des déterminants socio-économiques et culturels de la fécondité au Sénégal à partir de l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF, 1978) et l'enquête démographique et de santé (EDS, 1986)*. Université de Montréal, (Collection de Thèses et Mémoires sur le Sahel, n° 27).

Mercier P., 1960 : Étude du mariage et enquête urbaine. *Cahiers d'Études Africaines*, n° 1, pp. 28-43.

Ministère du Plan, Service de la Statistique, 1962 : *Recensement démographique de Dakar (1955)*. Résultats définitifs. 143 p. + annexe.

Ngondo a Pitshandenge, 1992 : Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara. In UEPA, *The Structure and dynamics of Family formation in Africa*, Dakar, Troisième Conférence de la Population Africaine, pp. 28-45.

Nzita K., 1990 : Les conditions socio-économiques d'insertion des migrants dans la vie en ville : cas de l'agglomération de Kinshasa. Communication à la Conférence de l'UEPA *Le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique*, Nairobi 19-23 février 1990. Actes du colloque, Vol II.

Osmont A., 1987 : Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise, In Le Bris É. (ed) et al, *Famille et résidence dans les villes africaines*. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé. L'Harmattan, Paris, pp. 115-175.

Pain M., 1984 : *Kinshasa. La ville et la cité*. Orstom, Paris, 267 p, (Collection Mémoires, n°105).

Riandey B., 1985 : L'enquête biographie familiale, professionnelle et migratoire (INED 1981). Le bilan de la collecte. In Chaire Quételet 83, *Migrations internes, Collecte des données et méthodes d'analyse*. Département de démographie, Université Catholique de Louvain, pp. 117-149.

Rosenberg S. , 1980 : Vivre dans son quartier...quand même. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n° 9.

Sinou A., 1990 : Dakar. *Bulletin d'Informations Architecturales*, supplément au n° 141.

Thore L., 1964 : *Dagoudane Pikine*. Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Paris.

Thumerelle P.J., 1986 : *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*. SEDES, Paris. 325 p.

Toto J.P., 1990 : Brazzaville de 1974 à 1984 : 10 ans de migration et de croissance démographique. Communication à la Conférence de l'UEPA sur *Le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique*, Nairobi 19-23 février 1990. Actes du colloque, Vol III.

Valette A., 1991 : Emploi et nouvelle politique industrielle au Sénégal. *Les Cahiers - Pratiques Sociales et Travail en Milieu Urbain*. Numéro spécial : ouvriers, emploi et entreprises au Sénégal, Orstom, Département SUD, Paris, pp. 83-96.

Vernière M., 1977 : *Volontarisme d'État et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers Monde. Le cas de Dagoudane Pikine*. Bibliothèque Nationale, Paris, 278 p.

Vimard P., 1987 : *Structures des ménages en pays Baoulé. Compositions et typologies familiales*. ENSEA, Abidjan, 39 p. (Études et Recherches de l'ENSEA, n°14).

Zarour C., 1989 : *Étude du secteur informel de Dakar et de ses environs*. Phase III. Rapport final, USAID-Sénégal, Dakar, 198 p.

# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE</b>	<b>11</b>
I - MIGRATIONS ET URBANISATION	11
II - PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	17
A - Le choix de la méthode	17
B - Les modalités de réalisation de l'enquête	19
C - L'insertion urbaine dans le questionnaire biographique	23
D - Quelques aspects de l'analyse du questionnaire	27
III - LES MIGRATIONS AU SÉNÉGAL ET LA CROISSANCE DE DAKAR	33
A - Les principaux courants migratoires au Sénégal	33
B - L'urbanisation de Dakar	38
<b>CHAPITRE II : MÉNAGES ET LOGEMENTS</b>	<b>41</b>
I - DES MÉNAGES DE TAILLE ÉLEVÉE	41
A - L'évolution de la taille des ménages	41
B - L'évolution de l'habitat	48
C - Un indicateur de pauvreté : le niveau d'équipement domestique	53

II - MÉNAGES ET DYNAMIQUES FAMILIALES	59
A - Les situations matrimoniales	59
B - La composition des ménages	73
C - Les ménages multi-polaires	77
D - La taille du ménage	80
E - Cycle de vie au sein du ménage	83
F - Les jeunes à la charge des aînés ?	88
III - MÉNAGES, HABITAT ET ACCÈS AU LOGEMENT	90
A - Les statuts d'occupation	90
B - Statut individuel et statut d'occupation	98
C - L'accès au logement et la mobilité résidentielle	99
D - Le recours aux réseaux pour l'accès au logement	103
<b>CHAPITRE III : LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DAKAROIS</b>	<b>107</b>
I - QUELQUES CHOIX DE DÉFINITIONS DE L'ACTIVITÉ	109
II - L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU SÉNÉGAL (1971-1988)	114
III - LA STRUCTURE DE L'EMPLOI À DAKAR D'APRÈS L'ENQUÊTE IFAN-ORSTOM DE SEPTEMBRE 1989	118
A - Les actifs occupés par branche et statut professionnel	122
B - Le chômage par branche et par statut professionnel	125
C - Les chômeurs dans la population active de Dakar	130
D - La profession de trois groupes de générations en 1989 d'après l'enquête biographique	137
IV - CONSÉQUENCES DE LA CRISE	143
A - L'accès des jeunes hommes au premier emploi	143
B - Déclin de l'emploi industriel et reconversion des ouvriers	148

<b>V - LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS</b>	156
A - Le premier emploi à Dakar	157
B - L'installation pour compte propre après le salariat	162
C - La mobilité professionnelle du statut d'indépendant vers le salariat : une mobilité à la fois rare et précoce	168
D - Quelques remarques en guise de conclusion sur la mobilité entre statuts professionnels	172
 <b>CHAPITRE IV : LES RÉSEAUX SOCIAUX</b>	 173
<b>I - LES RÉSEAUX FAMILIAUX</b>	174
A - La solidarité familiale en ville	175
B - Le réseau familial, un vécu culturel	177
C - La famille : lieu de compétition et de convergence d'intérêts	180
D - Distanciation vis-à-vis de la famille d'origine	181
<b>II - RÉSEAUX DE VOISINAGE ET VIE ASSOCIATIVE</b>	183
A - L'associativité dans le voisinage comme mode de vie	183
B - Le réseau de voisinage comme capital social	191
 <b>CONCLUSION</b>	 197
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b>	 201
 <b>SOMMAIRE</b>	 207

---

Imprimé par les Nouvelles Imprimeries du Sénégal, Dakar  
Dépôt légal mai 1995

## **Les familles dakaroises face à la crise**

L'objectif central de l'étude pluridisciplinaire entreprise à Dakar par l'Ifan et l'Orstom consiste à voir comment, dans un contexte d'aggravation de la crise économique, ont évolué les conditions et les modalités de l'insertion urbaine. Trois composantes de l'insertion en ville ont été retenues : l'accès au travail, l'accès au logement et la constitution du ménage.

Le secteur moderne cesse de devenir un débouché pour les jeunes, et le secteur informel n'a pas les capacités suffisantes pour accueillir les chômeurs. Dans ce contexte de raréfaction de l'emploi, la charge des chefs de ménages s'accroît contrastant avec la faiblesse des revenus et des ressources. La crise ne permet plus le transfert intergénérationnel des plus jeunes vers les aînés. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent. Face à la crise et aux incertitudes, de nouvelles structurations sociales apparaissent et s'ajoutent aux formes de sociabilité anciennes.

---

Philippe ANTOINE, démographe, directeur de recherche à l'Orstom, dirigeait l'équipe Ifan-Orstom. Il est actuellement chercheur au Ceped .

Philippe BOCQUIER, démographe à l'Orstom, chargé des questions concernant l'emploi au sein de l'équipe. Il est actuellement chercheur au Cerpod à Bamako.

Abdou Salam FALL, sociologue, chercheur à l'Ifan - Cheikh Anta Diop. Il étudie plus particulièrement les réseaux sociaux en ville.

Youssouf Mbarguane GUISSÉ, sociologue, chercheur à l'Ifan - Cheikh Anta Diop, s'intéresse aux ouvriers de l'industrie.

Jeanne NANITELAMIO, psychosociologue, chercheur à l'Ifan - Cheikh Anta Diop, étudie l'évolution des statuts féminins en milieu urbain.

---

Photo de couverture : Marché Sandaga (Dakar)

Cliché Michel Dukhan